DERNIERE EDITION
HUIT PAGES

LA PRESSE

CIRCULATION MOYENNE PAR JOUR 62,237

DOUZIEME ANNEE—N° 306 MONTREAL VENDREDI 30 OCTOBRE 1896 UN CENTIN

Conseil Législatif 1897

LES ARRESTATIONS SANS MANDAT

Le cas des constables Fortin et Dansereau

EMOI DANS LES CERCLES DE LA POLICE

A cause de la récente décision du juge Dugas

UN CONSTABLE PEUT ARRETER LES FLANEURS SANS MANDAT

Mais il faut d'abord les avertir de circuler

Le jugement dans l'affaire du jeune Taylor justifié par les faits de la cause

Le jugement du juge Dugas condamnant les constables Fortin et Dansereau à une amende d'un dollar chacun, mercredi dernier, en cour de police, pour avoir fait une arrestation sans mandat, a créé de la sensation dans les cercles de la police.

La principale cause de cette excitation était due au rapport des journaux du soir, publiant un résumé des remarques de l'honorable juge. Dans ce rapport, il était dit, d'après les remarques de M. Dugas, que les constables ne pouvaient pas arrêter les gens à vue, pour cause de flânerie. C'est ce qui place la police dans une condition difficile. Non seulement une telle décision révolutionne complètement les méthodes acceptées jusqu'ici, mais elle vient directement en contradiction avec le statut d'après lequel la plupart des arrestations pour flânerie sont faites.

Les devoirs de la police, disait à ce sujet un officier de police, sont déjà très difficiles à définir : dans certains cas, un constable peut faire une arrestation à vue ; dans d'autres, il ne peut arrêter personne sans mandat d'amener. Un avocat même, dans bien des cas, hésiterait beaucoup avant de savoir exactement ce qu'il devrait faire s'il avait à remplir le devoir d'un constable. Je crois, continue l'officier, que le juge Dugas a admis cela en rendant son jugement. Ce qui augmente les difficultés des hommes de police, continue-t-il, c'est que le public en général prétend qu'ils n'agissent pas assez sous leur propre responsabilité, qu'ils n'arrêtent pas les accusés dès qu'une plainte est portée contre ces derniers, quelles qu'en soient les conséquences. La nature des plaintes portées aux divers postes de police, surtout la nuit, est des plus variées, et le devoir des officiers de police requiert beaucoup de prudence pour préserver la ville de poursuites. Cependant, le public doit être protégé et la police est exposée à commettre parfois des erreurs, surtout dans des cas où les hommes de loi même diffèrent d'opinion. La décision de mercredi a presque démoralisé le corps de police.

Le juge Dugas, interrogé à ce sujet, a déclaré immédiatement que les rapports qu'on lui avait faits étaient complètement inexacts. "Je n'ai jamais dit, ajoute-t-il, que la police ne pouvait pas arrêter les gens à vue, c'est-à-dire sans mandat pour cause de flânerie ; j'ai dit simplement que la police ne pouvait pas arrêter les gens, qu'ils soient connus ou non comme mauvais sujets, quand ils se tiennent sur le trottoir et sans leur dire préalablement d'avancer ou sans leur demander compte de leur présence à tel endroit. Si les gens, après être partis, persistent à revenir obstruer le trottoir, ils peuvent être arrêtés, évidemment, sans mandat. Autrement, si les constables avaient le droit d'arrêter les citoyens sans les en avertir, parce qu'ils se tiennent debout où qu'ils sont engagés dans une conversation sur le trottoir, il n'y aurait pas de protection pour personne.

Dans la cause du jeune Taylor, une plainte avait été faite peu avant son arrestation, à l'effet que de jeunes garçons lançaient des pierres dans l'avenue Mont-Royal, mais ces derniers avaient disparu et il s'est écoulé quelque temps entre le moment de leur disparition et celui de l'arrivée du jeune Taylor et de ses compagnons. Il était question de savoir s'ils étaient les mêmes qui avaient lancé des pierres et le jeune Taylor a été arrêté sans avertissement. Les constables, comme de raison, ont agi de bonne foi et dans le but de maintenir la paix publique, mais ils ont été certainement imprudents."

La cause était une accusation de voie de faits contre les hommes de police. Il y a maintenant une accusaton de flânerie devant la cour du recorder, contre le jeune Taylor. Cette dernière cause sera entendue le 5 novembre prochain.

LES DROITS DE LA COMPAGNIE DU GAZ

La cour d'appel a revisé hier le jugement du juge Mathieu, reconnaissant ainsi à la compagnie du gaz le droit de couper le gaz à ceux de ses clients qui ne paient pas leurs arrérages.

LE SERVICE DE TRAMWAYS

M. D. McDonald, surintendant de la compagnie de tramways, interrogé au sujet du service sur la rue Bleury, qui a donné lieu à des plaintes, dit que la compagnie donne le même service de cinq minutes que sur la rue Amherst, et que deux chars supplémentaires sont en opération sur la rue Bleury et l'avenue du Parc. Durant l'été, ces deux chars ont été retranchés depuis 2.30 heures jusqu'à 4 heures p. m., mais ils ont été remis en opération récemment, et le service se trouve ainsi amélioré, loin d'être diminué.

10c

Annoncez vos chambres dans les petites annonces de LA PRESSE et vous pourrez les louer aussitot —Il y a 25000 personnes qui louent des chambres à Montréal.

37,30

LES ETUDIANTS DE LAVAL

Assemblée générale ce soir

Les étudiants de toutes les facultés de l'Université Laval se réuniront ce soir à 8 heures en assemblée générale dans les salles de l'Université, rue St-Denis. Le but de cette réunion plénière est de décider si les étudiants prendront part à la manifestation religieuse qui sera faite dimanche au cimetière de la Côte des Neiges, sur la tombe de l'hon. M. Mercier.

L'ECHEVIN PENNY

Ses objections renvoyées

Hier après-midi, l'honorable juge Tait a rendu jugement sur les objections préliminaires de l'échevin Penny, député de la division St Laurent, à l'encontre de la requête en contestation d'élection produite contre ce dernier, par M. Young. Ces objections sont renvoyées et le député devra subir un procès.

LE BUREAU D'HYGIENE

Veut poursuivre la Cité

Il y aura, à trois heures, cette après-midi, réunion du bureau provincial d'hygiène, pour considérer l'opportunité de poursuivre de nouveau la cité, au sujet de l'insalubrité de l'hôtel de ville.

COMMISSION SUR LE PALAIS DE JUSTICE

Les commissaires chargés de faire une enquête sur l'administration de la justice à Montréal, en ont fini avec la prison. Aujourd'hui, ils siègent dans la chambre des petits jurés de la cour criminelle.

DROITS DES GARDIENS DANS LES SAISIES

La saisie revendication de galvanomètres de la part de McDougall contre Grose a été maintenue par la cour de revision, bien que renvoyée par le tribunal de première instance. Un gardien d'objets saisis étant responsable de ces objets peut les revendiquer.

CETTE AFFAIRE DE LETHARGIE

Le bruit qui circulait dans la rue St-André, hier après-midi, au moment où nous allions sous presse, au sujet d'une femme du nom de Whitney soupçonnée d'être à l'état léthargique, a créé toute une sensation, comme nous le disions. Les cancans de la rue étaient cependant exagérés. La morte ne s'est pas levée, sur son séant, et aucune frayeur n'a régné un seul instant dans la maison mortuaire. Les funérailles de la défunte ont lieu cette après-midi.

LA VEUVE DU POMPIER ST-GEORGE

Hier, la cour d'appel a confirmé le jugement de la cour supérieure, accordant $4,000 à la veuve de M. St George, le pompier tué en septembre 1894, en se rendant à un incendie.

LES MATELOTS CATHOLIQUES

Le club des matelots catholiques a donné un excellent concert, hier soir. Il y avait une nombreuse assistance et le programme était des plus agréables. M. P. J. Gordon présidait.

UN JUGE AMERICAIN A LA COUR DE REVISION

La cour de revision a rendu des jugements, ce matin. Etaient sur le banc, les honorables juges Tait, Taschereau, Gill, Davidson et Pagnuelo. Durant la séance, le juge en chef de la cour suprême de l'Etat de New-York étant entré dans la salle, l'honorable juge Tait est descendu du banc pour l'inviter à venir s'asseoir à ses côtés.

LF CLUB DES ENTREPRENEURS

Le club libéral des entrepreneurs assistera en corps à la démonstration qui aura lieu à la tombe de l'hon. M. Mercier, dimanche prochain, le 1er novembre, à 3 heures p. m., et tous les membres sont priés d'y assister. Le lieu de rendez-vous est à la chapelle du cimetière. Le club déposera une couronne sur la tombe du regretté défunt.

AU MONUMENT NATIONAL

COURS DE COMMERCE

M. S. Côté traitera, ce soir, dans son cours commercial, les questions suivantes : 1o Suite de l'histoire du commerce ; 2o. Méthodes de commerce en divers pays.

Les commis-marchands et les étudiants des professions libérales sont spécialement invités. Il est utile que le nombre des inscriptions augmente. Il ne dépasse pas encore 150 et il y a au delà de 1,000 commis à Montréal.

ROMAN CANADIEN

Dans son numéro de la semaine prochaine, le "Monde Illustré" commencera la publication d'un roman canadien inédit : LE CADET DE LA VERENDRYE ou le TRESOR DES MONTAGNES ROCHEUSES.

L'auteur est l'un des plus actifs et des mieux goûtés parmi les nombreux collaborateurs du "Monde Illustré", M. Régis Roy, d'Ottawa.

Jeune encore, M. Roy s'est déjà fait une réputation enviable pour l'attention et le talent qu'il apporte à dramatiser en des récits entraînants, quelques-unes des plus belles pages de nos annales patriotiques et nationales.

Cette nouvelle étude de lui, que nous allons entreprendre de publier, ne pourra qu'ajouter à sa renommée sous ce rapport. Un des épisodes les plus intéressants de notre histoire, la découverte de l'Ouest canadien et des Montagnes Rocheuses par les La Vérendrye, père et fils, se trouve illustré par les nombreux tableaux d'un récit instructif à la fois et captivant.

Nos lecteurs le suivront sûrement avec la plus vive attention.

Bureau : 42 Place Jacques-Cartier, Montréal.

LES AMENDEMENTS A LA CHARTE

Ils seront examinés cette après-midi

TEXTE DE CES PROJETS DE LOI

Il y en a plusieurs d'importants

Il y aura à trois heures cette après-midi, réunion du comité des présidents, afin d'examiner une dernière fois les amendements à la charte que l'on se propose de soumettre à la législature.

Voici le texte de ces projets de loi tels que préparés par les avocats et le greffier de la cité. Comme on le verra, parmi les plus importants se trouver celui qui regarde la règlementation des maisons de désordre, la mendicité, etc. L'on se propose aussi de faire une brèche aux biens ecclésiastiques en grevant les terrains appartenant au clergé ou aux communautés religieuses de la taxe ordinaire que paient tous les autres propriétaires. Il n'y a pas de doute que tous ces amendements seront adoptés tels qu'ils sont, cette après-midi. Mais en sera-t-il ainsi à Québec. Il pourrait se faire que non, surtout quant à ce qui regarde les biens ecclésiastiques.

Voici :

"Attendu que les obligations additionnelles, relativement à l'ouverture et à l'élargissement des rues, imposées à la cité postérieurement à la limitation du pouvoir d'emprunt et les dépenses autorisées par la section 19 du chapitre 49 de l'Acte 59 Vict., (sanctionné le 25 décembre 1895) ont entraîné une dette de $1,679,770, au-delà du pouvoir d'emprunt, comme le fait voir le relevé de la position financière de la cité, à la date du 31 décembre 1895, préparé par le contrôleur ;

Et attendu que les obligations auxquelles la cité aura à faire face en vertu de la section 17 de l'acte précité et d'autres de même nature, exigeront plus que la différence entre la dite somme de $1,679,770 et celle des chiffres ronds de 2 millions ;

Et attendu que de dit montant de $1,679,770, est actuellement porté dans les livres comme dette flottante :

La cité est par les présentes autorisée à émettre des obligations pour couvrir cet écart, jusqu'à concurrence de pas plus de 2 millions, ces obligations devant être rachetables dans 40 ans et payables en monnaie courante ou en sterling, à un taux d'intérêt n'excédant pas 4 p. c. par an et devant constituer, après toutes les émissions antérieures une charge première et privilégiée, sur les biens et revenus de la cité dont le pouvoir d'emprunt est par les présentes étendu jusqu'à concurrence du montant susdit.

Outre les matières mentionnées dans la section 40 de sa charte, la cité de Montréal est autorisée à faire des règlements sur les objets suivants :

1o Pour règler la mendicité et la vente des journaux, des livres et des brochures, la circulation des bicycles et autres voitures de ce genre et pour empêcher l'exposition de plaies et d'infirmités dans les rues et places publiques.

2o Pour protéger la morale dans les rues, places publiques et maisons d'entretien public et d'amusements dans la dite cité.

3o Pour empêcher de jeter dans les rues ou places publiques et sur les trottoirs des matières dangereuses et nuisibles tant pour les personnes que pour les chevaux et voitures.

4o Pour régler le pesage de la pierre, des denrées et des provisions agricoles dans les limites de la cité et avoir le contrôle des balances publiques à cet effet.

5o Pour autoriser la cité à prélever une taxe sur tous les fils télégraphiques électriques et téléphoniques, posés sous terre ou attachés à des poteaux.

La cité pourra prélever la taxe scolaire qui n'a pas été perçue dans le quartier St Gabriel, depuis 1890 et en fixer le mode de répartition.

La section 88 de la charte est amendée en y ajoutant le paragraphe suivant :

Cette exemption ne s'appliquera pas aux terrains sur lesquels sont construits ces édifices ou établissements, vu que tout terrain dans les limites de la cité sera considéré comme propriété imposable.

Les résolutions et contrats relatifs aux arrangements faits avec certaines compagnies et personnes au sujet de la vente du bétail en dehors des marchés sont confirmés et ratifiés et la cité est autorisée à modifier et renouveler ces arrangements ou autres de même nature, ou à en faire d'autres avec d'autres personnes au même effet.

La section 1 du chapitre 57 de la 57 Vict. est remplacée par la suivante.

"Nonobstant toute loi contraire, le coût de l'expropriation de chacune des rues suivantes, savoir : l'avenue des Pins, la rue Bleury, la rue Cathédrale, la rue Lagauchetière, depuis la rue Cathédrale jusqu'à la rue Windsor, exclusivement et la rue Pantaléon, sera payé comme suit : une moitié par la cité et l'autre moitié par les propriétaires des immeubles ayant front sur les lignes des dites rues cotisées, à une profondeur n'excédant pas 100 pieds. Quant à la rue Ontario, depuis la rue Frontenac aux limites est, la rue Beaudry, la rue Ste Catherine est, entre la rue du Havre et la rue Desery, la rue Milton et la rue des Inspecteurs et le carré Viger, le coût sera payé comme suit : moitié par la cité et moitié par les propriétaires intéressés suivant les rôles existants, préparés par les commissaires dans chaque cas et déterminant les limites.

Nonobstant toute loi contraire, nulle personne ou compagnie ne pourra faire des travaux dans les rues de la cité de Montréal, sans le consentement et la permission du conseil de la dite cité."

Viennent ensuite les amendement préparés par M. David, au sujet des listes électorales et celui du Dr Laberge, relativement à l'enregistrement des naissances au bureau de santé.

On sait que l'Association Immobilière va venir avec ses projets de loi, comme d'habitude.

BEAUCOUP DE BRUIT POUR PEU DE CHOSE

Deux jeunes gens arrivaient, hier soir, chez M. Ricard qui tient une écurie de louages près de la rue de la Montagne, sur la rue Notre-Dame, et laissaient aux soins d'un garçon un cheval et une voiture. Ils déclarèrent que cheval et voiture, un dog-cart, appartenaient à M. E. Monette, de Valleyfield, et qu'ils viendraient, durant la soirée, les reprendre. Ce matin, comme ils n'étaient pas, encore de retour, on téléphona à Valleyfield, demandant si un cheval et une voiture n'avaient pas été volés, hier. Mis au courant de l'affaire, le capitaine Charbonneau, du poste du square Chaboillez, ordonna de ne livrer à personne le cheval en question, à moins que ce ne fut sur son ordre.

Or, ce matin, M. Monette est venue en ville lui-même pour réclamer sa propriété. M. Charbonneau a immédiatement donné ordre à M. Ricard de rendre cheval et voiture à son propriétaire. Monette dit qu'il n'y a pas eu vol.

LA BANQUE DU PEUPLE

On veut faire déclarer sa charte nulle

Les directeurs seraient à l'abri

La cause de Lafleur contre la Banque du Peuple est venue pour audition au mérite, ce matin, devant le tribunal de la cour supérieure, présidé par l'honorable juge Lynch. Le demandeur était porteur d'un billet payable par la banque du Peuple. Celle-ci ayant refusé d'y satisfaire, il y a eu action.

M. Brosseau, conseil des directeurs de la banque, a présenté une motion pour faire remettre le procès jusqu'à ce qu'il ait reçu une réponse du ministre de la justice à une demande d'un bref de "scire facias" par lui faite, pour que la charte de la banque du Peuple soit déclarée nulle et mise de côté. De la sorte les directeurs de la banque en faillite seraient à l'abri de tout danger.

Cette demande a été accordée.

LA STE-CECILE

Tous les chœurs de chant de la ville la célébreront à Notre-Dame

Montréal verra cette année ce qui ne s'y est jamais vu encore. Tous ou presque tous les membres des différents choeurs de chant des églises de cette ville seront réunis à la tribune de l'orgue de Notre-Dame, le 22 novembre prochain, fête de Ste Cécile. La raison de cette réunion de chantres, c'est la première édition d'une messe composée par l'un des nôtres, M. le professeur Achille Fortier.

Les répétitions sont déjà commencées à Notre-Dame depuis environ deux semaines ; les chantres s'y rendent en foule et ne tarissent pas d'éloges sur l'oeuvre de M. Fortier. Nous aurons donc une belle fête, et nous voudrions la voir se répéter chaque année.

A Paris, depuis longtemps, les musiciens se réunissent tous les ans, pour donner le 22 novembre une oeuvre nouvelle ou d'un grand maître des siècles passés. Pourquoi ne pas faire la même chose en Canada ?

FUNERAILLES DU CONSTABLE RICHARD

Les funérailles du constable Napoléon Richard, ont eu lieu ce matin, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Une escouade de 40 hommes commandés par le capitaine Béliau et les lieutenants Choquette et Parker, étaient présents en uniforme. La musique municipale sous la direction de M. Henri Cordenier, a joué plusieurs marches funèbres.

La suite qui était des plus nombreuses, a témoigné de la popularité du défunt. Le deuil était conduit par les cinq frères du défunt, et autres membres de la famille. Le surintendant Hughes accompagné de son personnel, ainsi que des représentants des divers postes, avaient aussi pris place dans le cortège.

Le service a été chanté à l'église de St Jean-Baptiste par M. l'abbé Préfontaine. Le levée du corps a été faite par M. le curé Auclair. Un puissant choeur sous la direction de M. Arthur Boucher, le maître de chapelle, a rendu la partie musicale.

Plusieurs des anciens camarades du défunt, entre autres, les constables Despault, Lescarbeau, Lacasse, Boulard, Trudel, Boisclair et autres, ont obtenu la permission de se joindre au "Libera" et au "Sanctus" à l'orgue.

Le cercueil était traîné par trois chevaux attelés de front, et disparaissait presque sous un amas de tributs floraux envoyés par les amis et confrères du défunt.

CONCOURS DE LABOUR A HUNTINGDON

Le quatrième concours annuel de labour de l'association unie d'Elgin et Godmanchester a eu lieu hier, sur la ferme de Thomas White, Hinchinbrook. La journée était belle et il y avait un grand nombre de spectateurs. Vingt-trois laboureurs ont pris part au concours. La terre était en très mauvais état, mais on a fait d'excellent labour.

M. et Mme White ont fait tout en leur pouvoir pour procurer le confortable aux laboureurs et aux visiteurs. Dans la soirée il y a eu dîner auquel ont pris part MM. J. Scriver, M. P., et G. W. Stephens, M. P. P. Le rapport du secrétaire était très satisfaisant. Ceux qui ont gagné les trois premiers prix dans la classe spéciale ouverte au district de Beauharnois sont : Parlan MacFarlane, d'Elgin, classe supérieure ; William Arthur, de Godmanchester, classe moyenne et Andrew Stark, d'Elgin, classe inférieure.

TRISTE ACCIDENT A VALLEYFIELD

Dimanche le 18 courant, dans la soirée, un enfant de quatre ans, appartenant à M. Joseph Poirier, du rang St Joseph, était à veiller avec ses frères et soeurs, en l'absence de ses parents, quand il s'empara d'une allumette, à l'insu des autres, et mit accidentellement le feu à ses vêtements. Malheureusement l'enfant, privé de secours du côté de ses frères effrayés, brûla complètement, et le feu gagna même les boiseries qui commencèrent à se consumer, de sorte que quand les parents arrivèrent leur fils était mort, et la maison était fort endommagée.

CHRONIQUE DE LA BANLIEUE

Deux autres municipalités menacent de poursuivre la Compagnie du Parc et de l'Ile

LA QUESTION DE L'EDUCATION A SAINT-HENRI

Le conseil municipal de Saint-Louis et la compagnie des tramways du Parc et de l'Ile

SAULT AUX RECOLLETS ET OUTREMONT. — On n'est pas plus satisfait dans ces deux municipalités du service des tramways du Parc et de l'Ile qu'on ne l'est dans la ville de St Louis du Mile End. A l'exemple de celle-ci, les municipalités du Sault et d'Outremont vont s'adresser aux tribunaux pour forcer la compagnie à donner un meilleur service que celui qu'elle donne aujourd'hui et qui ne répond pas aux obligations qu'elle a prises vis-à-vis de ces deux localités.

ST LOUIS. — Il y a eu réunion du conseil municipal, hier soir, sous la présidence du maire Villeneuve.

Le procès-verbal de la dernière assemblée a été lu et adopté sans modification.

Le secrétaire donne ensuite lecture d'un protêt de la part de M. Albert E. Lewis, l'un des grands propriétaires de la localité. M. Lewis, dans ce document, se plaint du service des tramways de la compagnie du Parc et de l'Ile. Il dit que le mauvais service des tramways de cette compagnie lui a causé beaucoup de préjudice en empêchant ses propriétés d'augmenter en valeur. De plus il rend la municipalité responsable de ces dommages, prétendant que si elle n'avait pas négligé ses devoirs, elle aurait obligé la compagnie des tramways à remplir ses obligations. M. Lewis, dans le même document, prévient le conseil municipal qu'il demandera à être indemnisé pour les pertes qu'il prétend avoir subies par la faute et la négligence du conseil à faire son devoir vis-à-vis de la compagnie.

Après la lecture de cette lettre le conseil vote plusieurs comptes parmi lesquels on remarque ceux de Valiquette et Bastien, entrepreneurs, pour travaux d'égouts, et de M. Emile Vanier, ingénieur, pour salaire. Le compte des premiers s'élève à $8,487.13 et celui du second à $603.07.

M. Bisaillon, l'avocat chargé du soin de faire amender la charte municipale, demande $100 pour défrayer les dépenses d'annonces, etc., que nécessite ce changement à la loi. Au comité général.

Son Honneur le maire amène sur le tapis la question des tramways en demandant ce que le conseil a l'intention de faire avec cette question.

Après une courte discussion, il est décidé d'autoriser le maire à s'entendre avec les avocats, et de prendre tous les moyens que la loi donne pour obliger la compagnie des tramways du Parc et de l'Ile de remplir ses obligations envers les citoyens de cette municipalité.

—Hier, dans la nuit, le feu s'est déclaré dans une petite épicerie située au No 79 de la rue Cadieux, et tenue par un Italien du nom de Nicolas Maros. C'est la brigade municipale qui a éteint les flammes. Les dommages sont de cent dollars environ.

—Hier soir, l'un des associés de la société Naud, Girard et Cie, a expérimenté, en présence de plusieurs conseillers municipaux, une invention destinée à relier les boyaux à incendie aux bornes-fontaines. L'avantage de cet instrument, sur ceux qu'il est appelé à remplacer, est de permettre d'attacher à la même borne-fontaine plusieurs boyaux, sans être obligé d'arrêter l'eau.

Cet instrument permet aux pompiers d'épargner beaucoup de temps lorsqu'ils ont besoin de plusieurs boyaux pour éteindre un incendie.

ST HENRI — C'est ce soir que doit avoir lieu, dans la salle municipale, la grande assemblée convoquée par le club libéral de la localité, dans le but de discuter la question des écoles dans la province de Québec.

LES POMPIERS FRANÇAIS

Sympathisent avec ceux de Montréal

Le chef Benoit a reçu, ce matin, le câblegramme suivant, au sujet de la catastrophe de la rue St-Pierre, de la part du commandant en chef des sapeurs pompiers de Paris.

Au chef Benoit,

Paris, 30 octobre.

Pompiers Paris, admirant courage pompiers de Montréal, participent cordialement à leur deuil.

Signé :

Colonel VARIGAULT."

M. Beaulieu, le trésorier de l'Association du fonds de secours des pompiers, a reçu un chèque de $10 pour le fonds de réserve, de la part de M. Alexis Robert, pharmacien, de la rue St-Laurent.

De son côté, le maire a reçu $100 pour la même fin de la compagnie Bell et $25 de M. C. Hébert, ce qui porte les collections à $14,735. Le maire a reçu, pour sa part, $2,605.09.

L'AFFAIRE DU "HERBERT FULLER"

Bram condamné à mort

Boston, Mass., 30 — Le grand jury de la cour de circuit des Etats-Unis a, hier, reconnu Thomas Bram, premier maître d'équipage du brigantin Herbert Fuller, coupable d'avoir tué le capitaine Thomas Nash, sa femme et le second maître d'équipage Bramberg, le dernier jour du mois de juillet dernier.

A OTTAWA

Ottawa, 30 — Il se fait en ce moment un mouvement à Hull pour demander à la législature de Québec, à la prochaine session, un acte réintégrant l'ex-maire Aubry dans ses droits politiques qui lui ont été enlevés l'année dernière par un jugement de la cour supérieure, pour malversations municipales à propos des contrats des entrepreneurs Bourque et Viau.

La commission, composée de sir Richard Cartwright, de sir H. Joly et de l'hon. M. Paterson, et chargée de la réorganisation du service dans les départements respectifs de ces trois ministres a décidé de renvoyer plusieurs employés extérieurs dans les départements du revenu de l'intérieur. Les destitutions qui auront lieu demain, dans le département des travaux publics, ne ne laisseront que dix-huit des anciens ouvriers en place. MM. Hutchison et Belcourt ont été assiégés, hier après-midi, par des solliciteurs qui veulent remplacer les quarante qui seront renvoyés. Il y a plus de trois cents demandes.

GRAVE ACCIDENT A JOLIETTE

Six religieux tombent d'une échelle de sauvetage

Voici de nouveaux détails sur l'accident arrivé hier au collège de Joliette.

Joliette, 30 — Un grave acicdent est arrivé hier après-midi au collège de Joliete, où l'on a fait l'essai d'une nouvelle échelle de sauvetage. Six professeurs, MM. Granger, Drainville, Racette, Desrosiers, Plante et Bellemare, voulurent tenter une expérience sur la nouvelle échelle. Mais, celle-ci se brisa et les six professeurs furent lancés sur le sol du troisième et du cinquième étage. On les croyait morts lorsqu'on les releva, mais heureusement qu'il n'en était rien.

Les quatre premiers ont reçu des blessures assez graves, mais ils guériront rapidement s'il ne survient pas de complications. Quant aux deux autres, leurs blessures sont légères et ils seront en état de sortir de l'infirmerie dans quatre ou cinq jours. L'accident est arrivé hier, à 2 heures, et ce matin les blessés avaient pris beaucoup de mieux. Cet accident a naturellement causé un grand émoi dans le collège.

CE MOULIN INCENDIE

Continuation de l'enquête

Plusieurs autres témoins à charge

(Dépêche spéciale)

L'Assomption, Qué., 30 — L'enquête, dans l'affaire Poitras, s'est continuée ce matin, devant le magistrat Leprohon. Le premier témoin entendu a été François Tourangeau, journalier, âgé de 34 ans et de l'Epiphanie. Il a été fréquemment à l'emploi de l'accusé avant l'incendie. Il est allé au feu vers onze heures.

Plusieurs personnes étaient rassemblées sur les lieux. Il est retourné chez lui à trois heures du matin, sans avoir vu l'accusé. Quinze jours ou trois semaines avant l'incendie, M. Poitras lui a offert de l'argent pour mettre le feu à son moulin. Il était alors avec Joseph Complaisance, fils. Tous deux charroyaient du grain du moulin à la maison de l'accusé. Celui-ci leur a dit alors : "Je ne gagne rien avec mon moulin. Je suis bien démonté. Si vous voulez mettre le feu, je vais vous donner cent piastres." Le témoin a répondu : "Quand même tu me donnerais deux cents piastres, je ne mettrais pas le feu." L'accusé s'est alors mis à rire. Il a dit qu'il faisait ainsi déménager son grain, parce que les rats le mangeaient.

Le meunier Jourdain, ne demeurait plus dans le logement du moulin. Le lendemain du feu, au matin, l'accusé est allé demander au témoin de lui aider à retirer du bois des ruines, pour empêcher que le feu ne se communiquât à l'écurie par les braises, car le vent était assez violent. Le témoin dit que le soir du feu, c'est Hormisdas Mireault qui est allé le réveiller et lui dire que le moulin était en feu.

Joseph Forest, 43 ans, cultivateur de l'Epiphanie, est de nouveau examiné.

Le même jour de l'arrestation de l'accusé, dit-il, j'ai été invité à me rendre chez lui, par le témoin Alphonse Parizeau, maintenant dans la prison de Joliette. C'était vers sept heures du soir. Je suis allé chez l'accusé. M. De Salaberry, procureur de M. Poitras, s'y trouvait.

M. De Salaberry s'oppose à ce que le témoin raconte les détails de la conversation qui eut lieu en cette circonstance, car l'accusé n'y était pas. Le tribunal décide que la conversation du témoin avec M. De Salaberry est privilégiée.

Le témoin répond : "On m'a demandé de dire que c'était la couverture du moulin que j'avais vu brûler, tandis que j'avais d'abord expliqué que c'était la couverture de la remise qui brûlait. J'ai répondu : "Je ne suis pas pour me damner pour les autres ; je dirai la vérité." C'est l'épouse de l'accusé qui m'a demandé de dire cela en me faisant remarquer que ce n'était pas plus difficile de dire comment le feu avait pris. J'ai répondu : "C'est, pour moi, plus difficile ; car ce n'est pas vrai."

François Archambault, 60 ans, charretier de l'Epiphanie, raconte que le meunier Jourdain lui avait fait transporter, deux semaines avant l'incendie, le poêle du moulin à sa maison. La poursuite prétend démontrer ainsi que le feu n'a pu être occasionné par le poêle.

—L'assemblée annuelle de la corporation et des gouverneurs de l'hôpital de la Maternité de Montréal, aura lieu à l'hôpital, 93 rue St Urbain, vendredi, le 6 de novembre, à trois heures. Tous sont cordialement invités à y assister. k

PERSONNEL

M. l'abbé Chagnon, curé de Champlain, N. Y., était en cette ville aujourd'hui.

M. F. Lemieux, gérant de la banque Ville-Marie, est revenu d'un voyage de quelques jours à New-York.

—M. Charles U. Roy, de la maison Roy et Laramée, de Holyoke, Mass., est de passage en cette ville.

—Méditez Flic Flac, Flic Flac, sur la 4ème page.

LA LUTTE PRESIDENTIELLE

LES DEUX PARTIS TOUJOURS CONFIANTS

Un économiste anglais en tournée aux Etats-Unis prédit le succès de Bryan

Washington, D. C., 30 — La confiance manifestée par les républicains pour le succès de leur candidat semble s'amoindrir, surtout depuis quelques temps. Il est même facile de constater une certaine anxiétée chez quelques chefs du parti qui ne voient pas sans étonnement le prestige et la popularité de M. Bryan aller toujours croissant, du moins chez les ouvriers. On ne se fait aucune illusion, dans le monde des républicains, quant aux sentiments de l'ouvrier dans cette campagne. Les déclarations ouvertes de quelques-uns, le silence rendu nécessaire par la pression des patrons, de ceux qui s'abstiennent de se prononcer indiquent clairement de quel côté penchera le vote de la classe ouvrière.

On croit que, néanmoins, malgré certaines défections, les républicains l'emporteront à Chicago par 60,000 voix de majorité. Une analyse impartiale des gains et des pertes, faite par le "Record" de Chicago, démontre que les républicains l'emporteront par 100,000 voix dans l'Illinois, 30,000 dans l'Indiana, 40,000 dans le Minnesota, 60,000 dans le Michigan et 3,000 dans le Nebraska.

Le Kentucky que l'on avait classé jusqu'à présent au nombre des Etats argentistes, sera, dit-on, républicain. On évalue en effet à 40,000 ou 50,000 le nombre des démocrates anti-argentistes qui voteront contre Bryan. Les républicains font une lutte gigantesque pour gagner cet Etat ; ce serait, s'il en était ainsi, la première fois dans l'histoire du parti républicain, que le Kentucky se serait prononcé contre un démocrate.

L'Iowa et le Wisconsin seront républicains, les deux partis le concèdent. L'Ohio sur lequel les républicains entretenaient tant d'espoir leur inspire aujourd'hui le plus de crainte. Ce sera leur trop grande confiance qui les aura perdus.

Chicago, 30 — Les journaux de cette ville publiait hier une lettre de M. Moreton Frewen adressée au "Times" de Londres, dans laquelle celui-ci se déclare certain de la victoire de M. Bryan.

M. Frewen, qui est un économiste anglais remarquable, ayant été interviewé au sujet de cette lettre, a déclaré qu'il n'avait pas changé d'opinion depuis qu'il a adressée cette lettre au "Times", et qu'il croit à la victoire du candidat argentiste.

M. Frewen dit qu'il a parcouru les Etats de New-York et de l'Illinois, reçu des informations des autres Etats, et que c'est d'après les nouvelles reçues de sources qu'il ne veut pas faire connaître, qu'il base ses prédictions. Il a eu une entrevue avec M. Bryan, hier, et, en réponse à une remarque qu'il lui était faite, sur la possibilité d'une défaite, M. Bryan a dit : " La seule manière de lutter contre les forces liguées contre moi, est de réveiller chez le peuple le sentiment national".

M. Frewen a envoyé hier un câblegramme à M. H. H. Gibbs, président de la ligue du bi-métallisme de Londres ; cette dépêche est conçue comme suit :

"L'élection de Bryan probable. Ecrivez au "Times" pour préparer les capitalistes anglais possesseurs de valeurs américaines aux résultats qui s'en suivront".

Canton, Ohio, 30 — Dans un discours qu'il a prononcé devant une délégation de la Virginie occidentale, M. McKinley a dit :

"Ce dont nous avons besoin, dans notre pays, quelle que soit notre occupation, c'est un bon et honnête dollar, qui contient une valeur équitable. Quant nous donnons nos huit ou dix heures de travail, nous avons donné tout ce que nous pouvions, le meilleur de nos efforts, et en retour il est juste que l'on nous remette des dollars qui représentent la valeur exacte de notre travail. Nous ne voulons pas d'argent déprécié aux Etats-Unis. Depuis trois ans, l'ouvrage a été considérablement diminué, et l'ouvrier en a cruellement souffert ; nous ne voulons pas maintenant d'argent déprécié ou de demi-valeur. Certaines personnes croient que la meilleure politique consiste à liguer les citoyens des uns contre les autres. Je ne crois pas à l'efficacité de cette politique extérieure, parce que dans ce pays, nous sommes tous frères."

Colorado, Springs, Col., 30 — M. W. S. Stratton, propriétaire de mine d'or de Cripple Creek, offrait, hier, de parier $100,000 contre $300,000 que Bryan sera élu.

Lincoln, Neb., 30 — On fait de grands préparatifs pour recevoir Bryan.

L'ALLIANCE NATIONALE

On nous communique la lettre suivante, pour publication :

M. L. J. D. Papineau, écr.,
Secrétaire général de
l'Alliance Nationale,
Montréal.

Cher monsieur,

J'accuse réception d'un chèque au montant de $500, signé par M. H. Laporte, président général et vous comme secrétaire général de l'Alliance Nationale, pour bénéfice d'invalide. Je vous remercie bien sincèrement pour l'empressement que la société a déployé pour régler ma réclamation.

Etant atteint d'une maladie réputée mortelle par les médecins et ne pouvant par mon travail, pourvoir à la subsistance de ma famille, je m'estime bien heureux d'appartenir à une société de secours mutuels qui, par la sagesse et la prudence de ses statuts et règlements, pourvoit à l'assistance de ses membres, même de leur vivant, lorsque le malheur les frappe.

Je souhaite ardemment que tous les Canadiens-français fassent partie de l'Alliance Nationale, dans l'intérêt de leur famille et de la société en général.

En vous offrant de nouveau, M. le secrétaire général, mes remerciements, je vous prie d'accepter, comme représentant de l'Alliance Nationale, l'expression de ma vive reconnaissance, pour le prompt règlement de ma réclamation.

Votre tout dévoué,
URGELE RAINVILLE,
St Jacques de l'Achigan, 28 oct. 1896.

LA GARE DE L'EST

Comment elle sera construit

LES DIVISIONS DE L'EDIFICE

Le 1er étage seul consacré aux fins de garage

Tout le reste de l'édifice en hotel

Les lecteurs de "La Presse" seront sans doute heureux d'apprendre de nouveaux détails sur la gare de l'Est, dont le Pacifique a déjà commencé la construction, et qui sera complétée espère-t-on, dans un an. La façade, de style renaissance, mesure 300 pieds de long sur 66 de large. Le premier étage sera en pierre et le reste de l'édifice en brique, avec coins en pierre. Au sommet d'un portique en pierre, de forme ovale, qui s'élèvera jusqu'au deuxième étage, il y aura une balustrade en pierre et au centre de la bâtisse, sera élevée une tour de 54 pieds de diamètre et d'une hauteur dépassant le toit de 14 pieds.

Ce dernier doit être en cuivre et en ardoise. Le tout sera couronné de cheminées et de tourelles, donnant à la construction l'aspect que l'on sait par la vignette que nous avons déjà reproduite.

Pour faire les fondations qui ne sont pas encore terminées, on a déjà employé tout le chargement d'un bateau de ciment.

Au premier étage se trouveront un grand nombre de chambres à bagage ; prenant un espace de 186 pieds sur 46 du côté de la rue Craig. La chambre des bouilloires sera placée en bas, sous la partie réservée à l'hôtel. Il en sera de même de la buanderie.

Il y aura pour la vente de la bière, une salle de 30 pieds par 16 ; une autre pour le vin de 20 par 14, et une troisième pour la crême à la glace. A l'extrémité de la rue Lacroix, il y aura une chambre à bagage à l'usage des compagnies d'expédition, mesurant 65 pieds par 53. Une plateforme sera construite le long de la rue Lacroix pour le transport des colis. En face de la salle à bagage sera un grand comptoir pour l'usage du public et où l'on distribuera les "checks". A l'exception des conducteurs, des agents, des télégraphistes et des officiers de douane, tous les autres employés seront placés dans une autre partie de l'édifice. On parviendra aux différents compartiments par un long couloir de 10 pieds, qui traversera l'édifice dans toute sa longueur. Au premier étage se trouveront encore le bureau pour la vente des billets, le kiosque aux papiers-nouvelles, et deux salles d'attente dont l'une pour les dames, donnant sur l'entrée principale, qui se trouvera dans la tour, sur la rue Craig.

L'entrée pour l'hôtel, au deuxième étage, se trouvera à l'ouest de la tour centrale. A gauche, en entrant, dans l'hôtel, il y aura la salle des dames et à droite, les bureaux privés.

Près de l'angle des rues Berri et Craig, il y aura un salon de barbier et une salle de billards. En arrière, seront placées la cuisine, la boulangerie et les dépendances, réfrigérateurs, etc.

Là aussi se trouveront la salle à déjeuner, lavabos, salons, salles d'attente, etc. Le troisième étage sera surtout consacré aux chambres à coucher, qui seront rangées le long d'un corridor de 10 pieds de large. Il en sera de même du quatrième étage.

Au cinquième, seront placés les servantes et serviteurs. L'hôtel contiendra 150 chambres à coucher, bien éclairées et aérées. Les planchers des salles, au deuxième étage, seront en chêne ; celui des chambres, en pin blanc.

LES MORTS D'HIER

Voici les permis d'inhumer dans le cimetière de la Côte des Neiges, donnés au bureau de la fabrique, hier : —

Jos. Aimé Brosseau, fils, octobre 27, 2 mois 5 jours, 1232 St Jacques, — gastro-entérite.

Léon, fils de Léon Tremblay, journalier, 27 octobre, 15 jours, 72 Beaudoin, rhumatisme cérébral.

Napoléon, fils Pierre Lesage, journalier, 6 mois 15 jours, 77 Quesnel,— entérite.

Philippe Pelletier, charpentier, 26 octobre, 58 ans, 75 Ignace, pneumonie.

Enfant d'Alphonse Dubois, journalier, 27 octobre, 114 Poupart.

Charlotte Leduc, veuve Jos. Robin Lapointe, maître de poste, 26 octobre, 86 ans, Mile-End, congestion pulmonaire.

Wilfrid Pilon, journalier, 26 octobre, 19 ans, 11 Chambly, tuberculose.

Léonard, fils Joseph Labonté, journalier, 27 octobre, 3 ans 8 mois, 201 Delorimier, diphtérie.

Elmire Morasse, épouse Cléophas Roy, restaurateur, 27 octobre, 48 ans, 371 Panet, gangrène.

Marguerite Favreau, veuve Eusèbe Lemay Delorme, 27 octobre, 75 ans, 85 Bourget, débilité.

Marie-Anne, fille Paul Brunette, menuisier, 26 octobre, 3 mois 13 jours, 333 Stadacona, pneumonie.

Georges Croteau, épicier, 26 octobre, 57 ans 6 mois, 721 St Denis, cancer de l'estomac.

Marie, fille Edouard Grimard, boucher, 26 octobre, 6 mois, 208 Panet, méningite.

Enfant de Jérémie Viau, 24 octobre, 248 Visitation, naissance prématurée.

Marie Bertha, fille Joseph Fisette, journalier, 28 octobre, 2 ans 10 mois, 4 Larin, croup diphtéritique.

Marie Albina Durand, épouse Albert Poulin, tailleur, 27 octobre, 31 ans, 118 Jacques Cartier.

Gédéon Dépatie, charretier, 27 octobre, 88 ans, 8 mois, 313 Maisonneuve, débilité.

Augustine, fille Gonzague Thibault, 27 octobre, 4 ans 4 mois, 171 Dufresne, pneumonie.

Marie Blanche, fille de Pierre Harvey, barbier, 28 octobre, 1 an 8 mois, 40 Forgue, diphtérie.

Enfant d'Henri Legacé, ingénieur, 27 octobre, 492 Drolet, naissance prématurée.

Marie, fille d'Alexis Tremblay, menuisier, 27 octobre, 1 mois 8 jours, 235 Ste Catherine, débilité.

Enfant, fils Célestin Lafontaine, maçon, 27 octobre, 2 heures, 604 St Christophe, faiblesse.

Joseph Aurèle, fils Onésime Lavoie, peintre, 27 octobre, 4 mois 26 jours, 482 St Hubert, gastro-entérite.

Pomélia, fille Mennsippe Lachapelle, contremaître, 27 octobre, 2 heures, Maisonneuve, naissance prématurée.

Marie Fabiana, fille Alcide Collin, journalier, 2 mois 15 ojurs, 27 octobre, 235 Gain, débilité.

Charles Hormisdas Jos., fils Damien Proulx, cigarier, 28 octobre, 19 jours, 151 Champlain, débilité.

Joseph Bernier, négociant, 28 octobre, 39 ans 5 mois, 183 Notre-Dame, hydropisie.

Napoléon Richard, constable, 27 octobre, 35 ans, 283 Montana, phtisie pulmonaire.

Marie Pacaud, épouse Denis Meunier, mécanicien, 28 octobre, 46 ans 5 mois, 106 Durocher, syncope du coeur.

Frs Xavier Bernatchez, charretier, 27 octobre, 19 ans, 109 Murray, fièvre typhoïde.

Ernest, fils Charles Bussière, mécanicien, 28 octobre, 2 ans 3 mois, 219 Papineau, méningite cérébrale.

Firmin St Maurice, cordonnier, 28 octobre, 52 ans, Hospice St Jean de Dieu, paralysie.

SOUSCRIPTIONS

Une lettre de sympathie et un chèque de $100

Les souscriptions des employés de l'hotel de ville

Voici une lettre bien sympathique que le chef Benoit a reçu, hier, au sujet de la catastrophe de la rue St-Pierre, de la part d'un citoyen anglais bien en vue.

Montréal, 26 octobre 1896.

Au chef Benoit, président de l'Association de bienfaisance des pompiers.

Monsieur,

Dans les circonstances, je ne puis m'empêcher de vous écrire quelques lignes, pour exprimer ma sympathie sincère, envers les familles de ces vaillants pompiers qui ont trouvé la mort dans l'accomplissement de leur devoir, au feu arrivé récemment sur la rue Saint-Pierre. J'ajouterai que, comme citoyen et un des contribuables qui fournissent le plus au budget civique, j'espère que Montréal pourvoira plus généreusement, à assurer l'existence des survivants des victimes, dans le cas où une autre catastrophe se produirait, ce qui peut arriver, un jour ou l'autre.

En même temps, j'envoie au maire un chèque pour l'Association de bienfaisance des pompiers.

Votre, etc.,

R. STANLEY BAGG.

Le montant de ce chèque a déjà été publié, il s'agit de $100.

On a reçu aussi aujourd'hui, au département des incendies, pour le même but $25 de l'échevin Brunet et $50 de la Dominon Oil Cloth Co.

On rapporte que la somme provenant de la représentation à l'Académie de Musique, a produit la somme de $700.

La liste de souscription faite par M. Descarries parmi les employés de l'hôtel de ville, a produit la somme de $147.55.

LE TEMISCOUATA

Vendu par le Shérif

Avis est donné dans la Gazette officielle que, à la demande de MM. Edward Desbarats Boswell, contracteur de la ville de Fraserville, dans le district de Kamouraska, Roger Ryan et George Brophy, tous deux d'Ontario, et l'honorable John S. Hall, avocat, de la cité de Montréal, tous trois en leur qualité d'exécuteurs testamentaires et fiduciaires de feu John James McDonald ,en son vivant contracteur de chemin de fer, de la ville de Fraserville, dans le district de Kamouraska, le chemin de fer Témiscouata sera vendu au shérif, dans la ville de Fraserville, le 30 décembre prochain.

MARCHANDISES EUROPEENNES

Trois steamers de la compagnie Johnston sont en route pour Montréal avec de gros chargements de marchandises européennes. L'un arrivera ici demain ; les deux autres vers le milieu de la semaine prochaine.

LES ETALONS DE FARINES

On a reçu ne communication hier, au Board of Trade, de sir Henri Joly de Lotbinière, contrôleur du revenu de l'intérieur, nommant les Messieurs dont les noms suivent examinateurs du bureau de la Puissance, pour fixer les étalons de farines, durant l'année 1896-97 : O. M. Gould, président ; H. W. Raphael, A. E. Gagnon, David Robertson, de Montréal ; Wm Brodie, de Québec ; Wm Galbraith, J. L. Spink, de Toronto ; W. G. Bailey, de Hamilton ; J. D. Saunby, de London; Robt. Noble, de l'Association des Meuniers de la Puissance, et Robert Muir, de Winnipeg.

Ce bureau se réunira à Montréal, le 5 novembre prochain.

DERNIER VOYAGE

Le Pomeranian, de la compagnie Allan, est parti pour Glasgow, avec 385 têtes de bétail et 46 chevaux. Ce vapeur a fait son dernier voyage de la saison.

Le vapeur Hibernian, de la même compagnie, arrivera ici vendredi avec un chargement pris à Glasgow.

SERVICE D'HIVER

Le vapeur Angloman, de la compagnie Dominion est en route pour son dernier voyage à Montréal, cette année. Il entrera dans le port dimanche ou lundi prochain et en repartira vers le 11 du mois prochain. Il fera le service d'hiver entre Boston et Liverpool.

LES BARBIERS

—Les Barbiers de l'Union Protectrice auront une grande assemblée, dimanche prochain, le 1er novembre courant à deux heures p. m. au No 1886 rue Notre-Dame, salle Glenora. Que tous les membres y soient présents. Affaires importantes.

Par ordre,

J. A. LAPOINTE,
Secrétaire.

APPROUVE PAR TOUS

Montréal, 22 mars 1892.

MM. Roy et Boire Drug Co., Manchester, N. H., U. S.—Depuis le 8 février dernier, nous avons fait usage du "Menthol Cough Syrup" pour des cas d'asthme, bronchite, catarrhe, etc. Ce remède a donné satisfaction générale, quelques doses ont suffi pour guérir des rhumes ordinaires. Il est agréable au goût. Il en coûte peu pour un essai, et les résultats peuvent en être très efficaces.

LES SOEURS DE LA CHARITE,
Hôpital Général des Soeurs Grises.

Le Menthol Cough Syrup est en vente partout. Demandez-le à votre pharmacien, 25 cents la bouteille.

l.j.s. n

—A. Brosseau, dentiste, dentiers faits d'après les procédés les plus récents, extractions de dents sans douleur, 7 rue St-Laurent. 177—s

LE FROMAGE EN NOVEMBRE

On demande d'en discontinuer la fabrication

Une circulaire à cet effet

L'association d'industrie laitière vient de prendre une détermination qui sera approuvée ou désapprouvée, suivant le point de vue que l'on adoptera sur la question. Elle a en effet résolu d'empêcher autant que possible la fabrication du fromage durant le mois de novembre, et une circulaire à cet effet sera adressée à tous les fabriquants pour leur démontrer les avantages que l'on retirerait de l'adoption de ce plan.

L'association a eu une réunion dans ce but, hier après-midi, sous la présidence de M. A. W. Grant. MM. D. M. Macpherson, A. Hodgson, H. A. Hodgson, J. J. Kirkpatrick, J. Oliver, A. J. Bryce, G. S. Waite, J. A. Vaillancourt et plusieurs autres étaient présents.

Le président, dans son discours, dit qu'en suivant les avis contenus dans la circulaire, les fabriquants y gagneront beaucoup ; car la fabrication du fromage en novembre ne peut donner de bons résultats, et l'on ne peut arriver qu'à faire du fromage sans valeur, à cause de l'insuffisance de l'outillage et de l'installation. Le lait gelé ne peut faire un fromage de choix. En suivant ce conseil, on ne fera pas perdre à cette industrie la haute réputation qu'elle a dans le monde.

Une résolution demandant la formation d'un comité de trois personnes pour préparer une circulaire dans laquelle on fera voir toute l'importance qu'il y a de discontinuer la fabrication du fromage en novembre, fut proposée par M. J. Alexander.

M. D. M. Macpherson croit qu'il est prématuré de lancer une telle circulaire et que si l'on voulait prendre les soins et les dispositions nécessaires pour la fabrication du fromage, on aurait d'aussi heureux résultats en novembre et dans les mois d'hiver que durant les mois d'été.

M. Hodge est fortement en faveur de la discontinuation de la fabrication du fromage en novembre. Finalement, la résolution fut adoptée à l'unanimité.

L'association aura une autre assemblée mercredi prochain pour discuter la question de l'exportation du beurre et du fromage.

CHUTE GRAVE

Un charretier se brise une jambe

A 3.45 heures, hier après-midi, l'ambulance de l'hôpital Notre-Dame a été appelée au coin des rues Sherbrooke et Papineau, pour recueillir Jean-Bte Laberge, journalier, âgé de 58 ans, demeurant rue de Montigny, No 672.

Laberge conduisait sur la rue Sherbrooke une voiture chargée de planches lorsqu'en descendant une côte ses chevaux prirent le mors aux dents. Laberge voulut les retenir et fut précipité sur le sol, se faisant dans sa chute une fracture multiple, compliquée de plaies à la jambe gauche. Il fut transporté à l'hôpital où il reçut les soins que réclamait son état.

SERVICE D'AMBULANCE

L'ambulance de l'hôpital Général a transporté hier à cette institution un jeune homme privé de connaissance au coin des rues St Antoine et St Jacques. Le malade ne portait aucune blessure externe et les médcins ont découvert qu'il avait été frappé d'une attaque d'épilepsie.

—Un ouvrier nommé J. W. Thompson s'est demis un poignet, hier, en tombant, pendant qu'il travaillait dans les ateliers de MM. Wilson et Foster. Il a été transporté par l'ambulance à l'hôpital Général.

TRAMWAY EN FLAMMES

Les personnes qui se trouvaient hier soir dans le tramway électrique No 256, ont été témoins d'un curieux incident. En arrivant à l'angle des rues Ste Catherine et St Urbain, le char fut forcé de s'arrêter, parce que l'électricité le faisait prendre en feu. Après quelques réparations sommaires, faites par le mécanicien, on continua d'avancer, mais, au bout de quelque temps, le char fut tout à coup enveloppé de flammes et dût s'arrêter de nouveau. Les passagers, cette fois, furent effrayés et descendirent du wagon. Le char No 408 a pris le tramway défectueux à la remorque.

LE BETAIL CANADIEN

Le "Laurentian" de la compagnie Allan, vient d'arriver à Liverpool avec un chargement de marchandises diverses prises à Montréal et une grande quantité de bétail canadien.

MORT DE M. E. KENNEDY

A 8.30 heures, hier soir, M. Edward Kennedy est mort à sa résidence, place Richmond, après une maladie de cinq jours seulement.

Le défunt était le fils de feu l'échevin Kennedy et avait été autrefois surintendant du canal de Lachine. Il faisait partie de plusieurs sociétés irlandaises. M. Kennedy n'était âgé que de 39 ans.

ACCIDENT DE CHASSE

Owen Sound,30—Avant hier après-midi, le maître de poste Masson, et MM. G. Inglis, W. Inglis et R. Edgar, percepteur, tous de cette ville,sont allés chasser dans le comté de Derby. M. Edgar s'égara, ses compagnons ne purent le retrouver, et revinrent à Owen Sound où ils s'organisèrent pour faire des recherches. Vers minuit, M. Edgar a été trouvé mort dans le bois, ayant au côté une blessure. On pense qu'il a fait une chute et que son fusil est parti accidentellement.

M. OSCAR McDONNELL

Ottawa, 30 — M. Oscar McDonnell, éditeur et propriétaire du "Temps," est sérieusement malade chez lui. Il souffre, croit-on, d'empoisonnement du sang.

Il y a quelques jours, M. McDonnell s'est mordu la langue. Il s'en est suivi bientôt une inflammation de ce membre et cette inflammation s'est étendue à la figure et à la gorge.

SOUVERAIN

Si vous vous êtes refroidi et que vous commencez à tousser, quelques doses de Baume Rhumal remettront vos organes en ordre en paralysant les germes du mal. Souverain contre le rhume, la toux, la grippe, l'enrouement et la bronchite, le Baume Rhumal n'a pas de rival pour le traitement des affections de la gorge et des poumons. 25 cents le flacon, en vente dans toutes les pharmacies. 30,31, qh

LE SPORT

LE NATIONAL

Les Young Capitals sont décidés à pousser jusqu'au bout leur protêt contre la décision du referee McKeown dans la partie de samedi dernier avec le National.

Outre le fait que le referee McKeown a donné la partie au National, à tort, prétendent-ils, plusieurs autres raisons les poussent à agir de la sorte. Ils invoquent le fait que le "Grand" Barney Quinn a été insulté de la manière la plus grossière sur le champ avant le commencement de la partie. Les accusations sont prêtes et seront formulées à l'assemblée de la ligue qui doit avoir lieu sous peu. Quinn affirme que McKeown l'a traité de polisson "blackguard", et autres épithètes injurieuses avant la partie.

Les documents produits dans la cause fourniront un sujet de lecture très intéressant, seulement, nous nous demandons en quel sens ces épithètes lancées à un joueur par un referee qui n'appartient pas au National peuvent influencer le verdicte de la ligue ? Nous ne connaissons aucune règle qui régit ce cas. On apprend du nouveau tous les jours. Attendons.

FOOTBALL

Il aura fait mentir le proverbe, "Personne n'est prophète dans son pays," celui qui pourrait dire d'avance le résultat de la partie de demain entre Montreal et McGill. Les deux partis ont de fortes raisons d'espérer dans le succès de la bataille qui sera une lutte royale entre backs et forwards. Les McGills ont fait des prodiges de valeur contre le collège d'Ottawa. Montreal mettra en jeu les nombreuses ressources que lui suggère sa longue expérience. Une paille peut faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre. Les paris sont toutefois légèrement en faveur de Montreal.

Les Britannias seront encore à leur poste quand le collège d'Ottawa viendra les visiter samedi prochain. Quelques figures nouvelles seront là pour leur prêter main-forte. Ce ne sont ni plus ni moins que trois membres du National, Beaulieu, Bisaillon et Dandurand. Tous trois ont fait leurs premières armes avec le collège d'Ottawa. Ils ont puisé à cette source toujours vivifiante des notions du football qui en font des joueurs émérites.

Quand le collège viendra nous rendre visite, il trouvera devant lui le club formidable suivant : Beaulieu, back ; McKenzie, Bisaillon, Dandurand, halves ; Reynold, quarter ; Crowley, Forbes, carter scrimmage ; Paterson, McRobie, Brown, Gordon, McDonald, Vipond, Rankin, wings.

HOCKEY

Le désarroi est dans le camp des Ottawas. Weddy Tomy et Russell ont déserté leur poste. Smith, l'un des forwards les plus habiles qui ait jamais joué le jeu de hockey, manifeste l'intention de donner ses services à d'autres organisations étrangères à Ottawa. La saison dernière a été très brillante pour Ottawa puisqu'il a pu décrocher le second prix. Le rond Rideau, théâtre des grandes luttes subit actuellement de grandes améliorations qui en feront un des plus beaux établissements du genre.

L'Association Athlétique d'Ottawa a décidé de construire en plein air un rond immense. Les dimensions seront 250 pieds sur la longueur, 150 pieds sur la largeur, avec une promenade tout autour, de huit pieds de largeur.

LES DAMES

PROBLEME FRANCAIS No 10

Composé par M. J. P. Cousineau, Ottawa.

Noirs—11 pièces

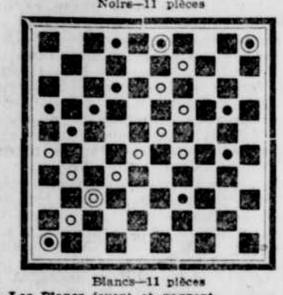

Blancs—11 pièces

Les Blancs jouent et gagnent.

PROBLEME CANADIEN No 355

Composé par M. M. Cadorette, Putnam, Conn.

Noirs—18 pièces

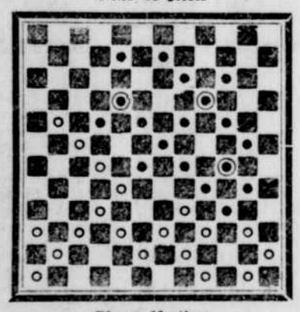

Blancs—19 pièces

Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION DU PROBLEME FRANCAIS No 9

Blancs	Noirs
47 à 41	22 à 45
20 à 14	9 à 20
41 à 46	35 à 24
44 à 40	45 à 34
32 à 28	22 à 33
37 à 32	28 à 26
43 à 38	33 à 42
48 à 43	4 à 31
38 à 27 gagnent.	

SOLUTION DU PROBLEME CANADIEN No 354

Blancs	Noirs
53 à 48	45 à 36
36 à 30	28 à 36
30 à 24	17 à 30
34 à 27	41 à 46
67 à 61	26 à 52
47 à 69	66 à 34
61 à 6	84 à 28
6 à 54 gagnent.	

Solutions justes par MM. E. Gauthier, Ottawa, 7 et 352 ; A. P. DeMorasse, Montréal, 8 et 353 ; L. Paradis, Montréal, 8 et 353 ; W. Gaulin, Putnam, Conn., 352 ; L. Paré, Granby, Qué., 8 ; E. Beauregard, L. Lafleur et J. Ménard, Fitchburg, 8 et 353 ; H. Desjardins, Fall River, 8 et 353.

AUX CORRESPONDANTS

F. B., Saginaw, Mich.—Lors de votre premier envoi de problèmes français, nous vous répondîmes que le No 2 ne fonctionnait pas. Aujourd'hui, vous nous renvoyez les mêmes problèmes, seulement vous les avez changés de numéros, c'est-à-dire que le problème en question porte le No 8. Nous sommes forcés de répéter que cette composition ne vaut rien, et nous vous prions de vous dispenser de nous la renvoyer de nouveau, à moins de lui faire subir les corrections nécessaires. Quant au No 5, il laisse à désirer.

CONCOURS DE LABOUR

A Notre-Dame de St-Hyacinthe

Le concours de labour tenu sous les auspices du cercle agricole de Notre-Dame de Saint-Hyacinthe, a eu lieu jeudi, le 15 octobre sur la ferme de M. Et. Chagnon.

Avant de commencer le concours, le président, le Révd Père Rondot, fit une fort utile conférence sur le labourage, qui a intéressé tout le monde.

Les juges du tournoi agricole étaient : MM. Pierre Pacquet, de St Michel de Rougemont : Narcisse Prevost, de Sainte-Madeleine ; Pierre Saint-Pierre, de Saint-Pie.

Huit prix ont été donnés aux laboureurs âgés de plus de 20 ans.

1er prix—Une charrue en acier, d'une valeur de $10, don de M. le Dr Cartier, a été gagnée par M. Victor Michon.

2e prix—Une charrue de $7, don de M. Lemieux, commerçant, a été gagnée par M. Anaclet Rodier.

3e prix—$5, données par S. H. le juge Tellier, gagnées par M. F. Laplante.

4e prix—$5 données par M. Bernier, M.P., gagnée par M. L. Lalime.

4e prix—$5 données par M. Boas, gagné par M. A. Bienvenu.

6e prix—$3.50, gagné par M. F. Chapdelaine.

7e prix—$3.25 gagné par M. Nap. Bienvenu.

8e prix—$2.50, gagnée par M. Pierre Péloquin.

Il y avait en outre deux classes pour jeunes gens. Dans la pfemière, les deux prix de $2.50 et $2.00 ont été gagnés par les deux fils de M. Nap. Bienvenu, secrétaire du cercle, ces deux jeunes gens étant respectivement âgés de 13 et 14 ans.

Dans la deuxième classe concouraient les jeunes gens de 10 à 12 ans, et les prix ont été gagnés comme suit :

1er prix—$2.50, gagné par Ernest Chagnon, fils d'Etienne.

2e prix—$2.00, gagné par Armand LaHaise.

3e prix—$1.50, gagnée par Jules Lamothe, fils d'Arthur.

4e prix—$1.00, gagné par Lionel Péloquin, fils de Charles.

5e prix—75c, gagné par M. Boulé.

Espérons que ces jeunes gens continueront à fréquenter ces concours d'une si grande utilité, qui leur feront aimer l'agriculture, qui seule peut faire prospérer notre province. Pour l'exposition de légumes (dont les graines ont été achetées chez M. J. Lemieux, de la maison Bernier et Cie), les prix, presque tous donnés par M. J. Lemieux, ont été gagnés comme suit :

1er prix—$2.00 gagné par M. F. Chapdelaine.

2e prix—$1.50, gagné par M. Victor Michon.

3e prix—$1, gagné par M. Joseph Tarte.

4e prix—$1.00, gagné par M. Alfred Girouard.

5e prix—75c, gagné par M. Nap. Bienvenu, secrétaire.

6e prix—75c, gagné par M. Etienne Chagnon.

7e prix—75c, gagné par M. Toussaint Marcorel.

8e prix—50c, gagné par M. Louis Nicole.

9e prix—50c, gagné par M. Henri Taché.

Le dévouement de M. Lemieux mérite beaucoup d'éloges. Ce monsieur avait acheté des livres d'agriculture pour donner aux heureux gagnants.

Le cercle doit également de chaleureux remerciements à son digne président, le Révd Père Rondot, pour son grand dévouement. Enfin je remercie au nom de notre vice-président, M. Charles Péloquin, tous les amis de la paroisse et de la ville qui ont si bien répondu à son appel, en nous fournissant les moyens d'organiser une si belle fête agricole, avec de si beaux prix. Il est en outre de mon devoir de remercier M. C. Péloquin,notre vice-président qui a été l'âme de ce beau concours. C'est à lui que nous devons le grand développement qui s'est fait en agriculture depuis qu'il est parmi nous. Puissent ses nombreuses occupations lui permettre de continuer longtemps encore à se dévouer à cette belle cause.

Nous verrions dans quelques années la jeunesse se pousser hardiment dans la vie agricole si, comme le désire M. Péloquin, des livres d'agriculture étaient mis entre les mains des enfants qui fréquentent nos écoles de campagne. C'est un des bons moyens de faire prospérer notre province. A nous tous cultivateurs, de bien comprendre cette belle idée et de pousser à sa mise en pratique.

NAP. BIENVENU, Sec.

LE VOYAGE DU TSAR

Darmstadt, 29 — Le tsar et la tsarine sont partis d'ici hier pour retourner en Russie. Le grand duc et la duchesse de Hesse, frère et belle-soeur de la tsarine, ont fait leurs adieux à Leurs Majestés à la gare.

Double Evénement

Deux Grandes Parties de Football

Sur les anciens terrains, 657 à 665 rue Craig

Petits Profits vs. Gros Profits ✝ *Nouvelles Marchandises vs Vieilles Marchandises*

Les Nouvelles Marchandises gagnent la partie

Une bonne course pour petits profits

La partie commence à 8 heures a.m., beau ou mauvais temps, chaque matin, excepté les dimanches et les jours de fêtes.

PLUS PETITS PROFITS ET NOUVELLES MARCHANDISES

Nos deux "teams" sont maintenant parfaitement entrainés pour les jeux d'automne, et nous avons toute confiance qu'après les nombreuses retouches faites aux petits profits par le jeu habile de l'argent comptant et des gros achats, ils battront les gros profits chaque fois et amèneront la victoire sur nos terrains.

Nous sommes aussi convaincus que notre "team" de nouvelles marchandises qui ont été choisies avec soin et ont par là un grand avantage sur le "team" des vieilles marchandises gagnera la victoire, et que les marchands de vieilles marchandises les garderont dans leurs tablettes sans même faire une vente.

Bon achat de Marchandises Nouvelles.

Nous avons fait un bon Achat de Nouvelles Marchandises

Nous nous sommes rendus dernièrement aux grands magasins de New-York, et comme le commerce est tranquille là-bas, nous avons fait de grands achats de chapeaux de feutre des moles les plus nouvelles à très bas prix, car nous payons comptant tous nos achats et nous donnons un bon

Coup de pied pour les petits profits

Nos chapeaux sont maintenant très en vogue parmi les jeunes gens de Montréal, et les étudiants de l'Université McGill ont adopté notre nouveau chapeau Varsité à bords droits.

Voyez nos vitrines pour les dernières modes et les plus bas prix.

Un bon coup de pied pour les petits profits

JOHN ALLAN Chapelier Populaire des Jeunes Gens

661 et 665 rue Craig, Montréal

TOURS DE COU EN VISON $2.50 ET $3.50

BOAS EN VISON $6.50 ET $8.50

Tous faits de Peaux les plus choisies.
Un grand assortiment à votre choix.

— CHEZ —

NELSON,

1864 Rue Notre-Dame

306—2

BESOINS PRESSANTS DE LA CUISINE . . . .

On demande en 5 Minutes

Une tasse de thé de bœuf.
Quelque chose pour donner de la force à la soupe.
De la sauce riche pour la viande.
La ménagère est au dépourvu si elle n'a pas de

JOHNSTON'S FLUID BEEF

Bouteille de 16 onces $1.

Pardessus Chauds pour l'Hiver

De notre Propre Confection et à Bas Prix pour Hommes

ULSTERS en FRISE

$4.50

Afin de vous montrer ce que nous pouvons faire en fait de pardessus aux prix les plus bas, nous avons acheté un grand assortiment de frise pesante et chaude et nous avons confectionné une grande quantité de longs ulsters très durables, et nous vous offrons un ulsters valant $7 pour $4.50.

Nous ne pouvons pas faire un gros profit dans cette ligne, mais nous voulons les vendre et les rendre populaires. Un marchand qui ne les confectionnerait pas lui-même, et qui n'épargnerait pas ainsi les profits du gros, perdrait de l'argent en les vendant à ce prix. Variété de couleurs foncées.

PARDESSUS EN MELTON

$10.00

Nous maintenons encore tout ce que nous avons dit au sujet de cette ligne de pardessus "Common Sense" pour hommes d'affaires. Ils ont une touche de bon goût qui assure un bon ajustement et une belle apparence. Il n'y a pas un fil de coton dans le Melton, c'est une preuve certaine que ces pardessus sont chauds et très durables. Ces pardessus sont avec devants croisés (double breasted), taillés longs, avec fortes coutures rapportées, doublure tout laine et collet en velours de soie.

Les couleurs sont bleues et noires.

Les MEILLEURS PARDESSUS en BEAVER

$13.50

Nous admettons que quelques marchands tailleurs peuvent faire des vêtements aussi parfaits, mais ils dédaigneraient nos prix. Ce pardessus possède le véritable bon goût qui rend un homme bien habillé. Voici maintenant quelques faits clairs à propos de ces pardessus. Ils sont faits du meilleur beaver de Moscou, taillés longs, tombent bien et à la mode dans le dos, manchettes d'un nouveau genre, et coutures rapportées ; les manches et le corps de ces pardessus jusqu'à la ceinture sont doublés de beau satin, et la jupe de ces pardessus est doublée de la meilleure doublure tout laine. Collet large en velours de soie.

Acheteurs de vêtements, savez-vous ce que signifie le seul profit du fabricant au porteur ? Nous achetons les meilleurs draps directement des fabriques et en très grandes quantité. Nous achetons toutes les doublures et garnitures de la même manière—directement des fabricants. Nous avons à notre emploi des tailleurs, ajusteurs et fabricants des plus habiles. De nos salles de confection éclairées et propres, ou la poussière et la maladie n'ont pas plus de chance que dans le système de transpiration, les vêtements vont directement à nos deux magasins. Voyez ce que vous épargnez. Pas de profits d'intermédiaires à payer. Nous avons des pardessus de toutes qualités à tous les prix. En voici quelques-uns :

Un bon Pardessus en beaver, en noir bleu, brun ou drab, pour	$5.00	Le plus beau pardessus en beaver, doublure tout laine, à la mode, bien fait	$10.00
Un Pardessus en beaver bleu, devant croisé (double breasted), bien faits, des derniers goûts	6.00	Un beau pardessus en melton, longueurs à la mode, bords rudes, coutures rapportées	6.50
Un beau Pardessus en beaver tout laine, d'une valeur sans pareille, au prix de	8.50	En beaver de qualité un peu meilleure, fait de la même manière	8.00

Blumenthal

Les Drapiers les plus choisis,
Les Meilleurs Merciers.

Angle des rues Craig et Bleury

1447 RUE STE-CATHERINE

CE MOULIN INCENDIE

Continuation de l'enquête préliminaire

COMMENT L'ACCUSE A AGI LE SOIR DU FEU

Rien d'étrange dans sa conduite

(Dépêche spéciale)

L'Assomption, 30 — Le premier témoin entendu, hier, dans l'affaire de Poitras, accusé d'avoir mis le feu à son moulin, a été M. Jean-Jacques Prévost, agent d'assurance de la ville de Joliette.

Il produit une application pour une police d'assurance ✔ la compagnie la "Citizen" datée du premier novembre 1891, comprenant un diagramme des lieux assurés pour trois mille six cents piastres, ainsi que la police émanée après cette application pour mille six cents, à un an. Le témoin, a sollicité l'accusé de prendre cette assurance une année avant la date de la police. Il avait toujours refusé, trouvant que la prime était élevée. Ce jour-là, premier novembre 1891, le témoin réussit à faire prendre à l'accusé une assurance de mille piastres sur la bâtisse du moulin et une autre de six cents piastres sur les machines.

Alcide Bertrand, boucher de L'Epiphanie, est ensuite entendu et dit :"J'ai vu la balance qui a été produite devant cette cour pour la dernière fois jeudi dernier, elle était dans mon hangar, je l'avais eu de Camille Beaudouin,forgeron, de L'Epiphanie. Beaudoin m'a dit qu'elle appartenait à l'accusé, une dizaine de jours plus tard, j'ai vu l'accusé et lui ai appris que sa balance était chez nous. Il a admis que ce devait être sa balance. Celle-ci m'a été demandée la semaine dernière par MM. Normandin et Chanssé". Le témoin doit mille piastres à l'accusé.

M. Camille Beaudouin, forgeron, de l'Epiphanie, dit qu'il a remis au témoin Alcide Bertrand, une balance semblable à celle produite en cour. Il l'avait eue de l'accusé par l'entremise de son associé, Emile Racette. L'accusé demandait d'abord cinq piastres pour sa balance, mais se désistant ensuite, il l'a prêtée jusqu'au mois d'août dernier, après quoi il l'a livrée à Alcide Bertrand, du consentement de l'accusé.

A midi la séance est suspendue.

L'Assomption, 30 — Dame Marie Cusson, veuve d'Amable Morin, 66 ans, de l'Epiphanie, est entendue comme premier témoin à l'audience d'hier après-midi. Elle demeurait en cette paroisse à la date de l'incendie du moulin Poitras, à proximité de la résidence de l'accusé. Il n'y avait pas, en face de sa maison, de petits arbres, qui n'interceptaient pas la vue du moulin et des bâtisses qui l'environnaient.

Je n'ai rien remarqué d'extraordinaire, dit-elle, avant l'incendie dans les allées et venues de l'accusé. Je n'y prêtais, au reste, aucune attention. Je n'ai pas eu connaissance que l'on ait rien déménagé du moulin avant le feu. Il arrivait parfois cependant que des personnes emportaient quelque chose à la maison de M. Poitras. Je n'ai pas distingué ce que l'on transportait.

J'ai vu, de ma maison, l'incendie du moulin. Conversant avec d'autres, j'ai dit, qu'il était arrivé malheur à l'accusé et que celui-ci avait été prudent. Je l'ai répété il y a environ quinze jours au magasin de M. Pauzé, de l'Epiphanie."

M. Oscar Dorion, 33 ans, bourgeois, autrefois agent de l'assurance Citizen, maintenant représentée par la Guardian, pour le district de L'Assomption, déclare :

"Je connais l'accusé. Je sais qu'il a perdu, par l'incendie, son moulin à farine, à l'Epiphanie. Je demeurais alors à L'Assomption. Avant cet incendie, j'ai rencontré l'accusé un jour à la station du chemin de fer de l'Epiphanie. Lui-même et avant que je ne lui en parle, il m'a demandé si je voulais assurer son moulin. Je suis allé chez lui une fois ou deux pour l'assurer. Il n'y a pas consenti,trouvant que je lui chargeait trop cher de prime. C'était dans l'automne de 1891; ce qui me l'a fait dire, c'est que j'ai appris que M. Prévost l'avait assuré, quelque temps après."

M. Delphis Beauchamp, 49 ans, marchand et cultivateur de l'Epiphanie,dit:

"Je me rappelle que le moulin de l'accusé a brûlé vers le 15 de mai 1892. M. Joseph Forest, témoin entendu en cette cause, est venu me réveiller à cette occasion. En arrivant sur le théâtre de l'incendie, je n'ai vu que M. Ambroise Cusson. M. Forest était allé réveiller d'autres voisins. J'ai d'abord aperçu le feu dans la remise attenante au moulin. Environ un quart d'heure à vingt minutes après, l'accusé est arrivé et a ouvert la porte du moulin duquel est sortie une fumée qui indiquait évidemment la présence du feu dans cet édifice. En autant que j'ai pu voir, l'accusé a enfoncé la porte du moulin. Il avait l'air bien peiné. Il n'a pas, à ma connaissance, fait de remarques : il a demandé des seaux et il avait l'air chagrin. S'étant retourné, il n'a pas cherché à éteindre le feu. C'était d'ailleurs impossible. Il est venu beaucoup de monde alors, mais l'incendie était incontrôlable.

Lorsque l'accusé est venu ouvrir le moulin, il a dit: "J'ai deux cents piastres qui brûlent dans le moulin. J'ai compris que c'était $200 en argent."

Le témoin dit que l'accusé achetait chez lui depuis quelques années et qu'il l'a toujours bien payé. Il ajoute que l'accusé a quitté le lieu du sinistre un quart d'heure environ avant lui, allant apparemment du côté de sa résidence. La couverture du moulin s'est effondrée quelques minutes après.

"J'ai revu plus tard l'accusé,continue le témoin, et jamais depuis 1892 il n'a été question du feu entre nous. Lui et son épouse sont souvent venus à mon magasin : ils sont restés mes clients. Je n'ai pas jugé à propos de parler avec eux de l'origine du feu. L'accusé est très sourd, et du reste ce n'était pas mon affaire".

M. Cornellier veut faire dire au témoin pourquoi il n'a pas demandé comment le feu avait probablement éclaté. Il répond qu'il n'avait pas de raisons spéciales de garder ainsi le silence. Il ignore tout à fait qui a mis le feu.

M. Ambroise Cusson, journalier de la paroisse de l'Epiphanie, âgé de 70 ans, est ensuite appelé dans la boîte. Il déclare qu'il connaît l'accusé depuis 20 ans. Il se rappelle de l'incendie du moulin. Il demeurait à cette époque chez madame Lesage, voisine de madame Miron, témoin déjà entendue.

"Lorsque le feu a pris, dit-il, j'étais au lit. Ma femme m'a réveillé et je me suis rendu sur les lieux du sinistre où j'arrivai le premier. Pour me rendre j'ai dû traverser le pont de la rivière et celui du canal sur lequel j'ai rencontré M. Joseph Forest qui revenait de réveiller l'accusé. Je me suis rendu au moulin avant celui-ci ; lorsque ma femme m'a réveillé, j'ai vu une petite flamme comme celle d'une chandelle, dans la remise attenante au moulin. Je n'en ai pas fait de cas et me suis recouché. Un quart d'heure après ma femme m'a rappelé en me disant : le feu augmente. J'ai regardé et j'ai vu que la remise était toute en flammes. C'est alors que je me suis habillé pour m'y rendre. A mon arrivée le feu de la remise se communiquait à l'écurie. L'accusé est arrivé sur les lieux environ dix minutes après moi. D'autres personnes sont venues nous rejoindre un peu plus tard. Le feu paraissait venir du coin du moulin, en arrière. M'étant avancé en avant du moulin j'ai aperçu venir l'accusé qui criait : "Des seaux !" Je ne puis dire comment M. Poitras était habillé. J'ignore s'il était en caleçon ou en pantalon. Il s'est dirigé vers le moulin et a ouvert la porte de devant ; la fumée et la flamme l'ont frappé à la figure et à la poitrine, ce qui l'a forcé de faire trois ou quatre pas en arrière. La fumée sortait abondamment. A ce moment il n'y avait personne de rendu, que je sache. Je n'ai pas vu là M. Beauchamp. L'accusé s'est aussitôt dirigé du côté de sa résidence. Les gens venaient alors à plein chemin. Je suis resté sur les lieux du sinistre tout le temps qu'a duré l'incendie. Je n'ai revu l'accusé qu'à la fin du feu.

Il n'y avait aucun moyen de sauver quelque chose.

Quelqu'un a demandé à l'accusé en ma présence, à la fin de l'incendie, s'il était assuré. Celui-ci a répondu :

" Oui, je suis assuré dans trois compagnies, mais je n'ai payé la prime que d'une seule assurance. "

On lui fit alors remarquer qu'il ne recevrait qu'une seule assurance.

L'incendie a duré environ deux heures.

Le lendemain, comme je passais près des ruines, l'accusé, qui était occupé à ranger du ferblanc ou de la tôle, de couverture, m'a appelé et m'a dit :

" Tu es venu le premier toi, ici, hier soir ; tu as tout vu, derrière et devant, ne parles de rien à personne, tiens cela en secret."

J'ai répondu: "Cela n'est pas mon affaire. Je m'en vais chez nous." Depuis ce temps je n'en ai parlé à personne, si ce n'est à M. Normandeau il y a quelques jours, en présence de M. Joseph Forest.

A 4.30 heures p.m., la cour s'ajourne à demain à 10 heures a.m.

La poursuite fait actuellement opérer des saisies-arrêts entre les mains des débiteurs de l'accusé pour empêcher celui-ci de faire le retrait de ses biens au préjudice des compagnies d'assurances, au cas où il serait trouvé coupable du crime dont on l'accuse et obligé de rembourser la somme de $7,000 qu'il a reçue après le feu. Depuis son arrestation, M. Poitras, avait retiré, dit-on, environ $3,500.

Quant à Alphonse Parizeau, témoin arrêté jeudi dernier, sous soupçon de parjure et de complicité, plusieurs notables de l'Epiphanie, entre autres MM. le curé Gaudette, le notaire J. B. Léonard, Sévère Chaussé, O. Pauzé, E. Leblanc, Dr J. Ethier, J. A. Mercier, George Peltier, J. E. Blanchard, Zéphirin Picard. Joseph Lamarche, notaire, Mathias Roch, Octave et Joseph Bourgouin, J. Bte Payette, G. Magnan, J. B. T. Richard, et autres signent des affidavits à l'effet de démontrer qu'il est un naïf et qu'il a dû se laisser emballer par l'accusé.

ACCIDENT A JOLIETTE

Un accident qui aurait pu avoir des conséquences plus sérieuses, est arrivé aujourd'hui, au collège de Joliette. On fait construire en ce moment une échelle de sauvetage à cette institution, et hier après-midi, quatre professeurs étaient à l'essayer, lorsqu'elle se brisa et ils furent lancés sur le sol du troisième étage. Heureusement qu'ils ne s'infligèrent que des blessures sans conséquence.

L'HOPITAL DES FEMMES

A l'assemblée annuelle des directrices de l'hôpital des femmes, Mme Reddy a été élue présidente ; Mme Cook, vice présidente ; Mme J. B. Stevenson, trésorière, et Mme Agnew, secrétaire.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, 130 femmes ont été traitées à l'institution. Il n'y a pas eu de décès.

CHUTE FATALE

Eyamille, Ont., 30 — Hier soir, M. Joseph Robitaille, du campement Perrault, retournait chez lui en voiture quand ses chevaux prirent le mors aux dents. En essayant de les maîtriser l'infortuné tomba sur le sol et se tua presque sur le coup.

LA VERITABLE MEDECINE DE FAMILLE

est celle qui attaque et guérit les maladies si compliquées de la mère et de la jeune fille. Cette médecine, toutes les personnes qui en ont fait un usage judicieux proclament sa puissance et ses vertus vraiment curatives contre cette maladie si commune qu'on appelle BEAU MAL. Cette médecine qui s'est faite une si grande renommée, parce que d'on cherche par tous les moyens à l'imiter, c'est le "Régulateur de la Santé de la Femme" et les "Female Plasters" du Dr J. Larivière. Les femmes et les filles pâles, faibles et maladives retrouvent en peu de temps leurs forces et leurs belles couleurs,—signes de santé,—qu'aucun autre remède n'a pu leur procurer. C'était jadis la prescription favorite du célèbre docteur Coderre et de toute la faculté médicale,qui en connaissent la composition,et il est aussi recommandé par des médecins éminents, des prêtres et des religieuses qui ont été témoins de guérisons extraordinaires.

A vendre dans toute bonne pharmacie ou écrivez au

Dr J. LARIVIERE.
302—5 Manville, R. I.

—Vous ne pouvez manquer de guérir le mal de dents lorsque vous faites usage de la "Gomme du Dr Adam", 10 cents la bouteille. 303-5

AFFREUX ACCIDENT

Rencontre avec un train de chemin de fer

DEUX MORTS ET DEUX BLESSES

Les corps effroyablement mutilés

New-York, 30—Un effroyable accident qui a coûté la vie à deux personnes et affreusement mutilé deux autres, vient d'arriver à la gare du chemin de fer Central of New-Jersey, au village de Keansburg. C'était à 8.25 heures avant-hier. Le train No 123 arrivait à la courbe que forme la ligne avant d'atteindre à la station. Juste à ce moment, une voiture traversa la voie. Elle renfermait le Dr Warren, W. Palmer, sa fille Fannie, sa soeur Deborah, toutes deux âgées de 21 ans, et Wm. Hahn, qui venait de visiter un parent et qui s'en retournaient en devisant joyeusement. Tout à coup, ils entendirent le train qu'ils n'avaient pas aperçu, mais il était trop tard ; la locomotive était sur eux. La collision eut lieu; un craquement sinistre se fit entendre ; des cris de terreurs s'élevèrent d'un champ voisin où travaillaient de proches parents des victimes. Ils coururent et un spectacle atroce s'offrit à leurs yeux. La voiture était en pièces ; le cheval affolé et dételé s'en allait au galop sur la route ; et 4 corps inanimés, couverts de sang et à demi enterrés dans le sable gisaient à côté de la voie. Le train arrêta ; des passagers descendirent ; les uns furent tellement émus qu'ils perdirent connaissance. On ramassa les victimes toutes pantelantes ; le Dr Palmer et sa fille avaient été tués instantanément. Ils étaient méconnaissables. Ce n'était plus qu'une masse de chair informe. Les deux autres, bien que couverts de blessures, et les membres cassés, n'étaient pas atteints gravement. On a réussi à leur faire reprendre leurs sens et on les transporta tous au village où la nouvelle de l'accident a créé la plus grande sensation. On doute de pouvoir sauver les survivants.

ACCUSE DE MEURTRE

Le procès de Strathy

Barrie, Ont., 30 — La défense dans a cause Strathy a commencé hier matin avec le témoignage de J. J. Brennan et ceux d'Agnès et May Brennan. Le procureur de la défense cherche à plaider folie. Le témoignage des deux filles se compose en partie de déclarations générales mais ne contiennent aucun exemple d'actions étranges du prisonnier. Le docteur Daniel Clark, de l'asile de Toronto, croit, d'après la preuve, que le prisonnier est atteint du délire de la persécution. Les médecins suivants ont exprimé un avis contraire : Dr McCarthy, Barrie ; Dr Richardson, Toronto; et le coroner Johnston, Toronto.

M. Lount a adressé la parole aux jurés pendant une heure et demie et a fait un très grand effort pour obtenir un verdict d'homicide.

Pendant le discours attendrissant de son avocat, le prisonnier n'a fait que sangloter, ainsi que ses deux filles, qui étaient demeurées près de lui.

M. Johnston parla ensuite pendant une heure et quart.

Le chancelier Boyd exposa longuement la différence qui existe entre l'homicide et le meurtre; il passa la cause en revue d'une façon impartiale et rappela tous les détails importants de la cause.

Le jury se retira à 6.05 heures et comme à 10.30 heures, il n'avait pas encore rendu de verdict, on l'enferma pour la nuit.

REVUE IMMOBILIERE

Montréal, 30 octobre 1896.

Petite semaine encore aux bureaux d'enregistrement. L'activité habituelle de l'automne n'a duré qu'une semaine ou deux, et puis s'est calmée. On attend peut-être l'abolition de la taxe sur les mutations, qui est promise pour la prochaine session, qui aura lieu dans quelques jours. Cette abolition pourrait entrer en vigueur à partir du 1er janvier ; ou peut-être seulement à partir du 1er juillet, si le produit en est nécessaire pour équilibrer le budget de l'exercice en cours. En attendant, on se contenterait de passer des promesses de vente...

Il n'y a guère de remarquable, dans la liste, que la vente d'une résidence, rue Redpath, pour $18,000. A Saint-Henri, la cité a acheté pour $12,000 de terrain à la succession Mackay. La ville de Westmount paraît se réveiller et fournit quatre ventes cette semaine.

Les lots à bâtir ont rapporté les prix suivants :

Rue Guy, quartier St Antoine, $1.-15 le pied.
Rue Hutchison, Mont. Annexe, 12c le pied.
Rue Notre-Dame, St Henri, 12½c le pied.
Rue Notre-Dame, St Henri, 25c le pied.
Rue St Ferdinand, St Henri, 35c le pied.
Rue Selby, Westmount, 40c le pied.
Rue Sherbrooke, Westmount, 50c le pied.
Rue Springfield, Westmount, 45c le pied.

Voici les totaux des prix de vente par quartiers :

Quartier Ste Marie	$ 2,925.00
Quartier St Jacques	1,000.00
Quartier St Laurent	1,000.00
Quartier St Antoine	22,089.40
Quartier St Jean-Bte	3,300.00
Quartier St Denis	2,969.25
Quartier St Gabriel	3,350.00
Quartier Hochelaga	600.00
Montréal annexe	600.00
St Henri	14,702.80
Westmount	15,380.70
	$67,917.15
Semaine précédente	28,847.91
Ventes antérieures	4,676,120.25
Depuis le 1er janv. 1896	$5,772,885.31

Sem. correspond. 1895	65,569.65
Sem. correspond. 1894	66,737.89
Sem. correspond. 1893	184,382.29
Sem. correspond. 1892	137,590.52
Sem. correspond. 1891	172,507.29
Sem. correspond. 1890	180,439.61
Sem. correspond. 1889	208,488.01
Sem. correspond. 1888	119,123.70
A la même date 1895	5,159,388.82
A la même date 1894	7,673,320.12
A la même date 1893	8,703,245.91
A la même date 1892	11,287,669.94
A la même date 1891	10,389,443.52
A la même date 1890	8,674,863.95
A la même date 1889	7,423,502.23
A la même date 1888	6,329,676.43

Parmi les hypothèques enregistrées la semaine dernière, il se trouve une obligation de $109,500 donnée à une banque par une maison industrielle de notre ville, en garantie d'avances de fonds et de billets en souffrance. Il y en a une autre de $97,200 donnée par une maison de commerce à une compagnie d'assurance, et plusieurs autres grosses transactions. Le taux de 4½ p. c. revient plus souvent : outre ce dernier prêt de $97,200, deux autres placements, l'un de $12,000 et l'autre de $8,000, ont été faits à ce taux. A 5 p. c., on a prêté $48,575 p.c. en neuf prêts variant de $500 à $15,-000, et à 5½ p. c. on a placé $44,750 en cinq prêts, variant de $500 à $30,000. Les autres sont à 6, 7 et 8 p. c..

Voici les totaux des prêts par catégories de prêteurs :

Compagnies de prêts	$ 17,900
Assurances	123,200
Autres corporations	155,550
Successions	15,000
Particuliers	44,316
	$345,966
Semaine précédente	221,658
Semaines antérieures	5,694,305
Depuis le 1er janvier 1896	$6,261,929

Sem. corr. 1895	109,720
Sem. corr. 1894	85,475
Sem. corr. 1893	126,396
Sem. corr. 1892	157,920
Sem. corr. 1891	53,945
Sem. corr. 1890	88,583
Sem. corr. 1889	84,900
Sem. corr. 1888	85,549
A la même date 1895	10,077,372
A la même date 1894	5,095,697
A la même date 1893	6,910,048
A la même date 1892	6,705,419
A la même date 1891	5,600,498
A la même date 1890	4,161,272
A la même date 1889	3,062,552
A la même date 1888	3,553,962

VENTES ENREGISTREES A MONTREAL DU 19 AU 23 OCTOBRE 1896

BUREAU DE MONTREAL EST

Quartier Ste Marie

Rue Panet, No 264, maison en bois, lot 944 ; terrain 40 x 83.6. Olivier Perrault et son épouse à Francis T. Vilmure, $1,000. — 42480.

Rue Panet, No 425, mason en bois et brique, lot 1101 x 144 ; terrain 38 x 101. Jos. A. Labelle à Herménégilde Emond, $1,925. — 42481.

Quartier St Jacques

Rue Jacques-Cartier, No 372, maison en bois et brique, lot 912 ; terrain 25 x 67.6. James Baxter à Anselme Labrecque, $1,000. — 42492.

Quartier St Laurent

Rue St Laurent, No 76, 248 à 254 St Charles-Borromée, maisons en pierre et brique. Droits dans 630 et 351 ; terrains le 1er de 14 x 82 et le second de 42.6 en front 47 en arrière x 119 d'un côté et 120 de l'autre. Chas. O. Lamontagne, fils à Mme J. M. Fortier, $1,000 (à réméré). — 42484.

BUREAU DE MONTREAL OUEST

Quartier St Antoine

Rue Redpath, No 76, maison en pierre et brique,lot 1735-13 et partie de 12, 14 et 6 ; terrain 73.6 x 146. Mme veuve D. McTaggart à Chas Leslie Shorey, $18,000. — 128838.

Rue Guy, lot 1589-8 ; terrain 23.2 x 154, vacant. Geo. W. Magor à The Church Home, $4,089.40. — 128842.

Quartier Ste Anne

Rue Centre, partie de 673, terrain 29.6 x 68 d'un côté et 62.6 de l'autre, vacant. Marshall S. Rutherford à John J. Rutherford, prix non spécifié. — 128843.

BUREAU D'HOCHELAGA

Quartier St Jean-Baptiste

Rue Amherst, Nos 1036 à 1038, lot 8-110, Jérémie Constantineau à Ferdinand Guérin, $1,500. — 63956.

Rue Drolet, Nos 551 à 557, maison en brique, La moitié indivise de 15-669 et 670, terrains 20 x 72 chacun. Mme veuve Elie Pellerin à Ulric Gosselin, $1,800. — 63973.

Quartier St Denis

Rue St Etienne, No 125, maison en bois, partie de 324-a, terrain 80 x 84. Mme veuve Octave Dagenais à Jos. Dagenais, $1,400. — 63969.

Rue Dufferin, No 252, maison en brique, lot 329-24, terrain 25 x 80. Louis Archambault à Chas Lacourse, $550. — 63970.

Avenue Chambord, lot 330-89, terrain 24 x 70 ,vacant. Adolphe Duperrault à Jos .Brouillette, $300. — 64009.

Rue St-Hubert, lot 7-663, terrain 25 x 105.8 vacant. Henry Meredith à Maurice H. Marcoux, $119.25—63989.

Quartier St-Jean-Baptiste

Rue Marie-Anne, partie de 411a, terrain vacant. James Baxter à Emma Prudhomme, épouse de J. A. Denis, $600. — 63990.

Quartier St-Gabriel

Rue Charlevoix, Nos 808 et 810 et coin Manufactures, maison en brique, lot 2554, terrain irrégulier, de 5712 pds en superficie. Wm. Renaud ès-qual. à Isaïe Vary, $3,350.—64026.

Quartier Hochelaga

Rue Cuvillier, lot 31-26, 27 et 28, terrains 24 x 91 chacun, vacants. Richard Lamb à Ferd. C. Nash, $600 et autres considérations.—64030.

MONTREAL-ANNEXE

Rue Hutchison, lot 32-2-7, terrain 50 x 100, vacants. André S. Delisle à Jos. H. Olivier, $600.—64004.

ST HENRI

Rue Notre-Dame, lot 1014, terrain 30 x 90, vacant. Mme veuve Gabriel Bélanger à Adolphe Major, $335.—63941.

Rue Notre-Dame, lots 1703-152 et 153, terrains de 26 x 75 chacun, vacants. Onésime Morin à Jos. Chalifoux. $1,000. — 63942.

Rue St Ferdinand, lot 1893 et partie nord-ouest de 1894, terrain contenant 3,298 pieds en superficie. Moïse Henrichon à la cité de St Henri, $1,-150.80. — 63943.

Rues Notre-Dame et St Jacques, lots 1017, 1018 et 1050. Terrains vacants contenant le 1er 9,217 pieds ; le 2e, 4,193 pieds, et le 3e, 2,683 pieds en superficie. La succession Edward McKay à la cité St Henri, $12,217. — 63944.

WESTMOUNT

Avenue Argyle, maison en pierre et brique, lot 282-5a, terrain 25 x 112.10. Jacotel et frère à The James Robertson Co. Limited, $6,500. — 63975.

Rue Telley, lot 384-126, terrain 23 x 84.4, superficie 1953 pieds, vacant. S. D. Vallières et H. Choquette à Navert et Latourelle, $781.20. — 63978.

Rue Sherbrooke, lot 220-76 et partie de 75, terrain de 46 pieds de front, contenant 7190 pieds en superficie, vacant. Mme veuve Frs Dolan, ès-qual., à Beckham et Scott. $3,599.50.—64021.

Avenue Springfield, lots 244-12 et 13, terrains de 50 x 100 chacun, vacants. S. B. Heward, à Emma H. Stone, épouse de Henry Lawler, $4,500. — 64028.

Clous, boutons, taches de rousseur, peau rude, éruptions, sang impur, vous serez exempt de tout cela, si vous faites usage de Hop Bitters. qh k

—La pluie froide et une dent creuse sont deux choses qui ne vont guère ensemble. La Gomme du Dr Adam les réconcillera pour 10c. 303-5

LA QUESTION TURQUE

Les puissances veulent détrôner le sultan

On craint de nouveaux massacres

Londres, 30 — Le correspondant du "Daily News"à Constantinople dit que la situation dans cette ville cause une grande anxiété dans les cercles diplomatiques où l'on discute de nouveau la question de déposer le sultan. La déclaration de la Porte, qu'aucune contribution forcée n'a été faite pour acheter des armes et que le décret qui a été considéré comme un ordre pour une contribution à cet effet n'est simplement qu'un appel aux Turcs de contribuer volontairement aux fonds nécessaires à l'armement des troupes impériales, est considérée comme une invitation aux Musulmans de se préparer à attaquer les chrétiens. Cela ne peut manquer de susciter des massacres dans les provinces, même si la vigilance des navires de guerre peut les prévenir à Constantinople.

Le correspondant ajoute qu'après une réunion tenue lundi, les diplomates ont télégraphié à leurs gouvernements respectifs, leur demandant des instructions en prévision de ce qui devait arriver.

Le "Chronicle" publie aujourd'hui une dépêche de Rome dans laquelle il dit qu'aussitôt que le tsar retournera à St Petersbourg, il proposera aux puissances d'avoir une conférence diplomatique au sujet de la Turquie. Les puissances consentiront certainement à discuter la question.

Constantinople, 30 — Le commissionnaire militaire nommée par le Sultan pour faire une enquête sur les émeutes qui ont eu lieu récemment en cette ville, a soumis son rapport qui ne mentionne que des faits déjà connus. La commission porte à 2,250 le nombres des Arméniens qui ont été massacrés.

Londres, 30 — Le "Morning News" publie aujourd'hui une dépêche de Constantinople disant que 50 livres de dynamite et autres explosifs, ont été trouvés par la police dans le quartier Taskin de Peora. Quarante arrestations ont été faites au sujet de cette découverte.

L'Emulsion de Scott...

renferme les éléments les plus essentiels pour nourrir le corps. Quand l'appétit fait défaut, elle l'augmente, et quand la digestion se fait difficilement, elle la facilite. Elle enrichit le sang, donne de l'embonpoint et guérit les toux et rhumes chroniques et permet au corps de résister à la maladie. Nos amis nous disent "QU'ELLE FAIT DES MERVEILLES," mais nous n'aimons jamais à exagérer les mérites de notre remède même quand il a été éprouvé et essayé pendant au delà de vingt-cinq ans.

Demandez à votre pharmacien l'Emulsion Scott. Deux grandeurs, 50c et $1.00.

SCOTT & BOWNE,
(13) BELLEVILLE

Le Corset.....

Les Corsets D & A

Sont ceux qui donnent le plus de
SATISFATION

Un demi-million de témoins
Un demi-million de femmes qui les portent.

No 235..... $1.25
Z. Z..... $1.50
Couleurs Gris et Blanc. (1)

Les Cigares de Couleurs Pales

RIBBON
Stonewall Jackson
TRADE MARK

SONT EXCEPTIONNELLEMENT DOUX

Et de la MEME FINE QUALITE

que les Couleurs Foncées de cette Fameuse Marque

L'ELECTRIQUE A QUEBEC

Les rails arrivés

Québec ,30 —Enfin, après des mois d'attente, les Québecquois ont eu la satisfaction de voir arriver par le Pacifique Canadien, hier, les premiers rails destinés à l'Electrique. Il y en avait six chars pleins.

Il y a tout lieu d'espérer que les travaux vont commencer incessamment. La compagnie a en outre donné une autre importante commande de rails à Londres, pour être expédiés cet automne.

Les camelots chantent des refrains de circonstance au coin des rues et la foule fait, naturellement, "chorus."

LA MALADIE DE CŒUR SOULAGEE EN 30 MINUTES

La Cure du Dr Agnew, pour le Cœur, donne un soulagement parfait, dans tous les cas de Maladie de Cœur organique ou sympathique, et opère promptement une guérison. C'est un Remède sans égal, pour la Palpitation, la Courte Haleine, les Spasmes de Suffocation, Douleur au côté gauche, et tous les symptômes d'un Cœur malade. — Une dose vous convaincra.—En vente chez B. E. McGALE, 2123, rue Notre-Dame, LAVIOLETTE & NELSON, 1605, rue Notre-Dame. v-n-w

Union Artistique Royale Canadienne

Incorporée en vertu de lettres patentes du 14 Février 1894

238 et 240 rue ST-JACQUES

DISTINCTION D'ŒUVRES D'ART

Les classes commenceront le 1er octobre. L'enseignement gratis. On demande des élèves.
89—n

PERPETUS GAGNIER Successeur de H. A. MILLER
Peintre de Maisons et d'Enseignes, Tapissiers et Décorateurs, Doreurs, Vitriers, Imitateurs, Blanchisseurs, etc.
1906 Rue Ste Catherine, Montréal
139—n

QUATORZE NOYES

Londres, 30 —Une forte tempête sévit sur les côtes du Portugal. Près de Setubal un bateau de pêche a péri et quatorze matelots se sont noyés.

UN RAYON X

Qui Dardera Juste

Dans votre organisme interne vous révèlera : des rognons congestionnés si vous avez des douleurs dans le dos ; un estomac en désordre, si votre langue est chargée ; un foie indolent, si vous avez la tête lourde. Dardez un autre rayon après que vous aurez pris les Pilules de Mack ,contre le rhumatisme, et prenez note du changement : les rognons filtreront les poisons contenus dans le système, l'estomac digérera activement et le foie chassera la bile. Vous direz que vous ne vous êtes jamais senti aussi bien de votre vie. Le système a été purifié par les Pilules de Mack, voilà la raison. Cinquante centins, chez tous les pharmaciens.

Cough Chaser fera disparaître cette toux harassante, 10c. En vente chez tous les pharmaciens

En vente à Montréal chez B.E. McGale, 2123 rue Notre-Dame, et à la pharmacie de l'Hôtel Balmoral (15)

UNE SESSION

— DE LA —

Cour du Banc de la Reine

ayant juridiction criminelle dans et pour le district de Montréal, se tiendra au Palais de Justice, en la cité de Montréal,

Lundi, le deuxième jour de Novembre prochain, à dix heures du matin

EN CONSEQUENCE, JE DONNE AVIS PUBLIC à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce district et à toutes les autres personnes qu'elles y soient présentes.

JE DONNE AUSSI AVIS à tous les Juges de Paix, Coroners et Officiers de la Paix pour le district susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec tous les recors.

J. R. THIBAUDEAU, Shérif.

Bureau du Shérif
Montréal, 14 octobre 1896. 223—15

Nos Ameublements de Chambre à Coucher

$20 A $40

La plupart des gens peuvent payer $20.00 pour un bon ameublement de chambre à coucher. Plusieurs peuvent payer $40.00. Entre ces deux prix nous avons des ameublements qui vous conviendront—Ameublements en chêne, en noyer ou en merisier ondé.

Sur 4 étages d'ameublements de chambre à coucher, vous devriez, il me semble, trouver une assez grande variété à votre choix. Cet assortiment de $20.00 à $40.00 comprend plusieurs styles et dessins spéciaux.

F. LAPOINTE,

Maison de Meubles à des Prix Très Raisonnables.

1551 Rue Ste Catherine

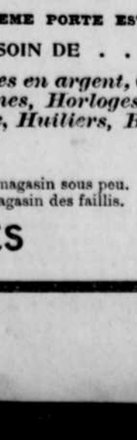

HOP BITTERS

— UN —

Remède, non pas un Breuvage

CONTIENT

Houblon, Buchu, Mandragore, Dent-de-lion, et les propriétés médicales les plus pures et les meilleures qu'on puisse obtenir.

GUERIT — Toutes les maladies d'estomac, des intestins, du sang, du foie, des rognons, et des organes urinaires, nervosité, insomnie, surtout les maladies des femmes.

$1,000 en Or Seront payées si l'on nous mentionne une maladie qu'il ne guérira ou ne soulagera pas, ou si l'on trouve quelque chose d'impur ou de préjudiciable à la santé dans ce remède.

NE PRENEZ PAS DE SUBSTITUTS.

HOP BITTERS, 685 Broadway, New-York.
163—n

BIJOUX, ORFEVRERIE, ARGENTERIE

SAMEDI, LE 31 OCTOBRE COURANT

Commencera la Grande Vente à Sacrifice du Fonds de Banqueroute de Bijouteries de

MM. LAVALLÉE & FRERE --1686-- Rue Ste-Catherine

DEUXIEME PORTE EST DE LA RUE ST DENIS

SI VOUS AVEZ BESOIN DE . . .

Montres en or, Montres en argent, Chaines de Messieurs, Chaines de Dames, Horloges de luxe, Horloges assorties, Argenterie, Huiliers, Beurriers, Cuillers et Coutellerie, etc.

HATEZ-VOUS D'EN PROFITER.

Il nous faut livrer le magasin sous peu. Tout sera sacrifié à 50c dans la piastre. La vente se fera au magasin des faillis. 1686 RUE STE CATHERINE.

DUPUIS FRERES
PROPRIETAIRES

A. B. LAFRENIERE
GERANT

304-3

PORTRAIT AU CRAYON

COUPON DE "LA PRESSE"

No. 5 30 Octobre 1896.

LA PRESSE

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
T. BERTHIAUME,
PROPRIÉTAIRE.
Nos 71 et 71A RUE SAINT-JACQUES
MONTRÉAL.

Abonnement:

Edition quotidienne . . { $3.00 par année. $2.00 pour 8 mois. $1.00 pour 4 mois.
Edition hebdomadaire { $1.00 par année. 50 cts pour 6 mois.

Payable d'avance.

LA PRESSE,
Boîte 918, B.P. *Montréal, Canada*

CIRCULATION DE LA PRESSE

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE
24 OCTOBRE 1896

Lundi	*50,843*
Mardi	*50,910*
Mercredi	*50,807*
Jeudi	*50,865*
Vendredi	*50,008*
Samedi	*58,989*
Total	*313,422*

Circulation Moyenne par Jour
Semaine finissant le
24 OCTOBRE 1896,
52,237

MONTRÉAL, 30 OCTOBRE 1896

TROP DE ZELE!

L'ignorance et la vanité sont les plus nuisibles défauts de l'homme. Dans toutes les conditions, à tout âge, dans n'importe quelle affaire, à quelque occasion que ce soit, on est sûr de dire une sottise, ou de faire un faux pas, si l'un ou l'autre de ces défauts nous domine. L'ignorance vous fait marcher à tâtons et parler de travers; la vanité fausse votre vue, en vous haussant, pour parler aux autres, au-dessus de votre niveau normal. Quand l'ignorance vous fait mal juger et mal parler, la vanité vous fait croire que vous pensez juste et que vous parlez bien. De là les méprises, les bêvues, les violences, les injustices si fréquemment commises par des gens qu'on croyait intelligents et bons.

Remarquons bien qu'il ne s'agit pas, ici, d'ignorance au point de vue des études scientifiques ou littéraires ; il n'est question que de l'ignorance des choses, qui fait les esprit bornés.

Cette ignorance est la plaie de la société. C'est elle qui ruine les meilleurs projets, les plus belles entreprises ; c'est elle qui ruine le plus sûrement les partis politiques, quand elle est aidée par sa soeur aînée, la vanité, car les deux réunies font la "suffisance," le plus maussade de tous les défauts.

En politique, la suffisance apparaît surtout à la suite des succès inespérés ou longtemps attendus. On ignore les causes qui ont amené un revirement soudain de l'opinion, et facilement on se flatte de les avoir produites. On ne voit pas qu'un fait nouveau peut se produire et déterminer un autre mouvement de l'opinion; on s'imagine qu'on a tout prévu et qu'on peut tout faire impunément. A ce jeu insensé, les meilleures victoires se gâtent, et les ascensions finissent en culbutes.

Et ce qui est pis, c'est que les auteurs de ces gâchis sont sincères. Ils prennent l'intransigeance aveugle pour la force des convictions, et baptisent leur amour-propre du nom de sens politique. Ils marchent haut la tête, le torse en avant, n'entendent pas quand on leur crie gare, ne voyant l'obstacle qu'en s'y cognant le front.

Le parti libéral donne, en ce moment, un saisissant exemple de cette aberration. Ajoutons de suite que ce sont surtout les moins importants, mais non les moins remuants qui donnent ce spectacle, dont le gros du bataillon a l'air de se réjouir.

Une raffale inattendue vient de faire passer la barre à leur embarcation, en la poussant heureusement au port. A peine débarqués, à moitié installés au pays conquis, on dirait qu'ils sont là depuis des âges.

A lire certains journaux, à entendre parler certains partisans, que la modestie habillerait bien plus convenablement que la prétention qu'ils affichent, on croirait entendre l'écho fidèle de ce cri de joie burlesque, que l'histoire des parvenus de la révolution française nous a transmis : "Maintenant, c'est nous qu'est les princesses! "

Ils parlent plus qu'en maîtres, ils insultent aux vaincus. Ils vont même jusqu'à renier leurs alliés, et les ouvriers de la dernière heure n'ont que faire de compter sur la parole de l'Evangile pour la mesure de leur salaire. "Rien que les vieux de la vieille, rien que les purs, n'entreront dans le royaume libéral." Voilà le "credo" qu'une jeune démocratie, vide d'expérience, mais pleine de jactance et de vanité, veut imposer à M. Laurier.

M. Tarte lui-même, malgré l'enfouissement de sir Hector, malgré sa défense opiniâtre du ministère Mercier, aux jours sombres de 1892, malgré ses services signalés et son dévouement inaltérable à M. Laurier, ne peut trouver grâce devant ces fanatiques. S'il reste dans la maison, c'est malgré eux, et parce qu'il est le plus fort, dans le moment, et qu'il a la protection de la gratitude du chef.

Qu'il était bien dans le vrai, l'homme d'Etat qui ne cessait de dire à ses partisans-: "Et surtout, pas de zèle !"

Comment M. Laurier va-t-il s'en tirer avec ses amis, que le succès grise et que le zèle emporte ?

C'est un appel au concours de toutes les bonnes volontés qu'il faisait pendant sa campagne électorale ; et, certes, il serait exigeant, s'il demandait une meilleure réponse que celle qu'il a reçue le 23 juin dernier. Mais c'est la guerre au couteau que ceux-là veulent, et, convenons-en, c'est cette guerre qu'on aura, à moins qu'une parole ferme comme un ordre ne vienne rassurer les esprits, que la perspective d'une ère de représailles violentes inquiète.

C'est une déclaration que le premier ministre fédéral doit faire, avant que ne commencent les commentaires sur le règlement de la question des écoles du Manitoba. S'il laisse ses maladroits amis semer la violence, il s'expose à récolter la haine et la lutte à outrance.

S'il laisse, autour de lui, prêcher la réprobation de ceux-là mêmes dont il réclame l'indulgence en attendant ses actes, il devra s'attendre à la méfiance de la part de ceux-ci. On est si porté à dire : "Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es-!"

Suivant la formule devenue banale parmi les journalistes, "la parole est à M. Laurier !"

AURONS-NOUS L'EXPOSITION ?

Aurons-nous à Montréal une exposition universelle avant la fin du siècle ? est une question que les commerçants et les ouvriers se posent avec beaucoup d'anxiété.

Si nous devons avoir une exposition elle devra avoir lieu en 1898 et si nous devons l'avoir en 1898 il faut que les autorités prennent sans délai une décision.

Cette exposition ne peut avoir lieu sans le concours et les subventions des gouvernements fédéral, provincial et municipal.

Si ces subventions doivent être votées en temps utile par ces deux derniers corps il n'est que temps de les leur demander.

Le parlement provincial va se réunir si s'il ne vote pas de subvention cette session, il faudra attendre la si lointaine première session du nouveau parlement, alors qu'il sera trop tard.

D son côté le Conseil municipal de Montréal s'il veut souscrire à l'exposition devra faire ratifier cette dépense par la Législature. Il lui faudrait donc dès maintenant,mettre cette souscription dans son projet d'amendements de cette année.

Malheureusement il sera impossible d'obtenir quoique ce soit, pas même une réponse, ce qui n'est pourtant pas beaucoup, de ces assemblées tant que le gouvernement fédéral n'aura pas donné une réponse satisfaisante à la demande qui lui a été présentée par les citoyens de Montréal.

Préoccupé et occupé des questions des écoles et de la modification du tarif, le cabinet Laurier n'a probablement pas eu l'occasion de discuter celle de l'exposition universelle de Montréal.

C'est pourtant sur sa réponse et sur sa réponse immédiate que repose la possibilité de mener au but cette affaire, appelée à faire tant de bien au pays en général et à la classe ouvrière en particulier.

Cette dernière considération est, pour le moment, la plus importante. Si, comme tout permet de l'espérer, le major McKinley est élu, les affaires prendront aux Etats-Unis un essor considérable.

Les affaires reprendront, les usines seront très occupées et les salaires subiront un mouvement notable de hausse. Cette prospérité pourrait bien avoir comme contre-coup au Canada un mouvement d'émigration vers les Etats-Unis, mouvement qu'il faut prévoir dès maintenant afin de l'enrayer s'il se produit.

Le meilleur, le seul moyen à prendre pour atteindre ce but, est de retenir au pays les ouvriers en leur procurant un surcroit de travail pendant la première période de la reprise des affaires chez nos voisins.

Cette période sera d'autant plus dangereuse pour le Canada qu'elle se manifestera au moment où nos industries ralentiront leur production dans l'attente des changements du tarif.

Nous avons confiance dans la sagesse et le patriotisme du gouvernement Laurier et nous pensons que ces changements seront faits pour le plus grand bien du pays et dans l'intérêt des industriels. Mais jusqu'à ce que ces changements soient connus nos industries subiront l'arrêt que les industries de tous les pays subissent dans de semblables périodes de transition,

Donc, après le 3 novembre prochain, nous pouvons nous trouver en face de la situation suivante : Reprise des affaires aux Etats-Unis et augmentation dans la demande de la main-d'oeuvre et ralentissement progressif du mouvement des industries et de l'emploi de la main-d'oeuvre au Canada.

Les conséquences d'une pareille situation sont faciles à prévoir.

En donnant une solution immédiate et satisfaisante à la question de l'Exposition le gouvernement fédéral permettra au pays de traverser sans trop souffrir, la période de morte-saison qui ne peut manquer de se produire jusqu'à la présentation du nouveau tarif au Parlement.

Que le cabinet Laurier accorde une subvention à l'exposition dès maintenant, tout en faisant les réserves nécessaires pour sauvegarder les intérêts du trésor et la dignité du pays, qu'un fiasco compromettrait grandement, et le parlement provincial, la municipalité et les citoyens fourniront immédiatement la part qui leur sera demandée.

En agissant ainsi, et en exerçant sur l'administration un contrôle réel qui donnera confiance aux souscripteurs canadiens et aux exposants étrangers, le cabinet Laurier assurera presqu'immédiatement du travail à un certain nombre d'ouvriers et la perspective d'un travail rémunérateur, à courte échéance, faisant patienter ceux qui ne seront pas employés aux travaux préliminaires, enrayera considérablement le mouvement d'émigration possible vers les Etats-Unis.

Comme nous venons de le démontrer, la solution de cette question ne peut souffrir aucun délai et il faut espérer que le gouvernement fédéral fera connaître sa décision dans un délai qui permettra aux autres assemblées délibérantes de notre province d'assurer l'existence de cette exposition appelée à faire tant de bien au pays.

Les rapports sur la lutte électorale, aux Etats-Unis, sont meilleurs et plus favorables, au succès de la bonne monnaie. M. Bryan perd du terrain et les démocrates qui défendent l'étalon d'or tiennent, avec beaucoup de succès, de grands "meetings" et réussissent à faire comprendre aux ouvriers qu'un étalon en métal dont la valeur est dépréciée leur causerait une perte certaine.

La masse qui décide aux Etats-Unis est une difficulté ; mais le plus souvent l'immense discussion qui se fait toujours sur les grandes questions réussit à la fin à l'éclaircir.

LES ACCUSATIONS DE CLARK WALLACE

Le "Catholic Register" apprécie comme suit les accusations formulées en Chambre, pendant les derniers jours de la session, par M. Clarke Wallace contre M. O'Hara, assistant-contrôleur des douanes à Montréal :

UN SOUVENIR VINDICATIF

L'aptitude de M. N. Clarke Wallace à la position que, durant quelque temps, il a occupée dans les gouvernements de sir John Thompson et sir MacKenzie Bowell, peut être jugée par l'exhibition qu'il a faite de lui-même à la Chambre des Communes, la veille de la prorogation. L'histoire du souverain de l'ordre orangiste, comme homme public, au Canada, est parfaitement connue.

Sa seule qualification pour la vie publique était son influence comme orangiste. C'est cette même influence qui le fit reconnaître comme une puissance dans les rangs du parti conservateurs. En dehors des intrigues politiques, son pouvoir ne fut toujours que nuisible et dangereux. On en eut la preuve lors du choix qui fut fait de sir John Thompson comme premier ministre. Il exigea qu'on lui confiât un portefeuille, si les orangistes consentaient à accepter un chef politique et un premier ministre appartenant à la religion catholique. Ce compromis, on le sait, aboutit à la nomination du souverain orangiste comme contrôleur des douanes.

On ne pouvait supposer M. Wallace en état de connaître l'administration du département des douanes, lors de sa nomination. En outre,il n'occupa pas assez longtemps ce poste pour apprendre quelque chose des hauts fonctionnaires permanents qui auraient pu lui en montrer. Il n'apporta donc avec lui que la connaissance parfaite des dogmes et pratiques orangistes. Mais rien n'a pu démontrer de quelle utilité ont bien pu être ces rhythmes à l'étude du tarif et à la direction d'une branche importante du service public. Bien qu'il soit difficile de déterminer quel profit ou quelle perte a pu être pour le pays le passage de M. Wallace au poste de contrôleur des douanes, certains incidents — tel, par exemple, le jugement contraire au sujet des droits imposés sur les rails d'acier importés par les compagnies de chars urbains des différentes villes — ont amplement prouvé que la connaissance du rituel des orangistes ne lui suffisait pas pour occuper avec honneur le poste qui lui était échu.

Il eut été beaucoup plus préférable pour M. Wallace de laisser dans l'oubli la période de son administration publique. Mais non : il lui faut proclamer en pleine Chambre des Communes, jusqu'à quel point il s'est montré utile à la cause orangiste pendant qu'il était en office. Il a profité de l'occasion qui lui était offerte par une interpellation de M. Bergeron, qui demandait au gouvernement s'il avait l'intention d'accorder à M. O'Hara la différence du salaire qu'il y a entre celui d'assistant-collecteur et celui de collecteur, vu que M. O'Hara a rempli pendant quelque temps les fonctions de collecteur ; il a profité de cette occasion-là, disons-nous, pour s'exhiber lui-même, en sa qualité de chef des orangistes.

C'était une question de droit et de justice, et M. Bergeron cita de nombreux précédents pour démontrer les services efficaces rendus par M. O'Hara, comme employé public.

Instinctivement, M. Wallace s'opposa à la réclamation de M. O'Hara. On pouvait l'excuser pour ce mouvement, il n'en pouvait arrêter l'explosion. Et, du reste, la prévention est aveugle. Mais, que M. Wallace ait entrepris de lancer de la boue à la face d'un officier public d'expérience et universellement respecté, au Canada, cela était un outrage contre la décence et les convenances officielles. M. Wallace a amplement prouvé déjà que l'une de ses habitudes favorites était de persécuter les fonctionnaires catholiques. D'après ses propres déclarations, il envoyait régulièrement à Montréal, le commissaire des douanes, comme son agent, qu'il chargeait d'exécuter sa politique de persécution. Il a même avoué que ce serait pour lui une véritable satisfaction que de priver M. O'Hara de sa position. M. Wallace avait sans doute le droit d'envoyer M. Kilvert avec mission d'inspecter minutieusement le fonctionnement administratif du bureau. Mais n'est-il pas absurde de la part de M. Wallace, qui, sans expérience aucune, sans connaissance des affaires douanières, envoie un petit avocat qui n'y voit pas plus long que son supérieur dans le rouage des affaires de douane, pour espionner la conduite d'un fonctionnaire qui est depuis trente ans en service, à la grande satisfaction de tout le monde commercial de Montréal ?

Le spectacle offert par M. Wallace était bien de nature à enseigner aux conservateurs respectueux d'eux-mêmes, qu'au dessus de leur parti qui a, durant une si longue période, joui du pouvoir à Ottawa, il existait quelque chose de plus élevé dans le pays. Les conservateurs, comme M. J. F. Quinn, ont appris que quelque chose de p'us humiliant qu'une défaite pouvait leur arriver.

La malveillance ou la malice dont M. Wallace a fait montre devrait faire sentir au nouveau gouvernement que les chefs de département, s'ils doivent leur nomination aux influences politiques du jour, ne devraient pas en toute liberté, et publiquement injurier ou maltraiter les fonctionnaires publics qui ont à souffrir leurs petitesses et leurs persécutions, qui ne sont justifiées que par des haines de race ou de religion. M. O'Hara n'a pas besoin d'être défendu des attaques vindicatives de M. Wallace. MM. Bergeron et Ouimet ont rendu publiquement hommage à ses capacités ; les hommes d'affaires de Montréal avec lesquels il vient journellement en contact sont du reste à même d'apprécier sa valeur. La grossière violation des privilèges dont jouit M. Wallace, privilèges qui lui ont permis de mettre sous un faux jour ses prétentions de compétence, devrait être suffisante pour le déqualifier pour toujours et l'éloigner à jamais de tout emploi public au Canada.

MONTRES ET BOUSSOLES

Dans les cours régimentaires qu'on fait aux sous-officiers pour leur apprendre à s'orienter au jugé et à conduire méthodiquement une reconnaissance ou un "raid" à travers un pays mal connu, on leur enseigne parfois, à ce qui'l paraît, qu'à défaut de boussole, une bonne montre peut leur suffire.

La règle est la suivante :

"Pour déterminer la direction du méridien, on place la montre sur un plan "horizontal, en dirigeant vers le soleil "l'aiguille des heures : la bissectrice de "l'angle horaire marque la direction du "Sud".

Du même coup, évidemment, on a la direction du Nord, qui est diamétralement opposée, celle de l'Est, celle de l'Ouest, et les intermédiaires.

—"Faut-il s'y fier ?" me demande un de mes lecteurs....

La question ne laisse pas d'être délicate, et de demander tout d'abord un brin de réflexion.

* * *

Sans doute, "a priori", la théorie peut paraître impeccablement juste.

Diriger vers le soleil l'aiguille des heures d'une montre placée horizontalement, c'est, en effet, donner à cette aiguille la direction même de l'ombre que projetterait sur le cadran de la montre, assimilé à un cadran solaire, un style vertical planté au centre.

Or, l'ombre de ce style, ayant à faire le tour du cadran solaire, soit 360 degrés, en 24 heures, décrit un angle de 15 degrés par heure, L'aiguille des heures, par contre, ayant à faire le tour du cadran de la montre, soit également 360 degrés, en 12 heures seulement, puisque le dit cadran ne comporte que 12 divisions, décrit pendant le même temps (une heure) un angle doub'e, c'est-à-dire un angle de 30 degrés.

On comprend dès lors que la bissectrice de l'angle horaire de la montre, c'est-à-dire la ligne qui coupe cet angle en deux parties égales, doit indiquer le sens du méridien, à la seule condition que l'aiguille des heures coïncide avec l'ombre de la verticale du lieu.

* * *

Malheureusement, ceci n'est tout à fait exact qu'au pôle, où personne n'est encore allé voir—pas même Nansen et encore moins Andrée.

Pour faire comprendre cette réserve sans entrer dans des explications trop arides, il suffira de rappeler avec le "Cosmos", qui vient justement de consacrer une excellente étude à ce problème ardu, que l'ombre de la verticale du même lieu, à la même heure, n'est pas la même au printemps qu'en été ou en hiver. Le Nord et le Sud ne bougent pourtant jamais de place, et la ligne (ou plutôt l'arc de cercle) qui les unit, et qu'on nomme le méridien, demeure immuable.

Le procédé de l'orientation par la bissectrice de l'angle horaire ne saurait donc donner que des résultats entachés d'erreur, et qu'il est indispensable de rectifier.

* * *

Autrement, on s'exposerait à de fortes surprises.

En voici un exemple emprunté au "Cosmos", déjà nommé, et qu'on peut qualifier de sensationnel.

Il n'y a pas longtemps, au camp de Châlons, entre jeunes officiers, fut organisée l'épreuve suivante :

On devait partir de l'une des limites du camp, marcher neuf kilomètres en ligne droite, suivant une orientation donnée en degrés, faire volte-face et revenir au point de départ, marqué par un piquet non apparent, sans autre instrument de direction que la montre. Il fut entendu qu'on considérerait comme gagnant tout concurrent revenu à moins de huit cents mètres du dit point de départ.

On laissait, on le voit, une assez large marge à l'erreur probable.

Cependant, les deux concurrents cheminèrent à pied, ayant battu chacun ses 18 petits kilomètres, un seul gagna. L'autre fit un écart de "6 kilomètres !"

Sur les deux concurrents à cheval, auxquels on avait imposé un trajet double (36 kilomètres), l'un revint à 1,300 mètres du point de départ ; l'autre s'égara complètement et se retrouva à "plus de 10 kilomètres" du bon chemin.

C'est par le choix des heures qu'on a expliqué ces énormes divergences.

Les deux perdants, partis de très bonne heure, avaient effectué leur parcours de six à dix heures du matin. Mieux avisés,les deux gagnants avaient scindé la course en deux.

Après avoir exécuté la première partie du parcours de huit heures et demie à dix heures et demie du matin, ils s'étaient, en d'autres termes, arrangés de façon à ce que le coup de midi partageât en deux parties égales à la fois leur marche et leur repos.

Or, après midi, la position de l'ombre de la verticale, marquée par l'aiguille des heures, est symétrique de la position que cette ombre occupait avant midi. Les écarts occasionnés par l'appréciation, fatalement erronée, de l'angle horaire, s'étaient donc, pour les gagnants, dessinés, le matin, vers la gauche, et le soir, vers la droite. Ces écarts avaient ainsi peu à peu fini par se compenser réciproquement, tandis que les déviations des perdants, accomplies toutes, au contraire, avant midi, dans le même sens, du même côté du méridien, vers la gauche n'avaient pas cessé de se totaliser, au point d'aboutir à la fabuleuse aberration signalée.

Quoi qu'il en soit de cette interprétation ingénieuse et subtile, une conclusion s'impose, c'est que cette méthode d'orientation, susceptible d'écarts de 6 à 10 kilomètres en quatre heures, est diablement sujette à caution.

* * *

Sans compter que, la nuit, elle ne saurait rendre aucun service, pas plus que les jours où il ne plaît pas au soleil de démasquer sa face radieuse.

Vraiment, à l'heure actuelle, au prix où sont les boussoles, dont on peut avoir pour quelques francs un excellent modèle, aussi facile qu'une montre à porter, même en voyage, dans la poche du gilet, on n'en saisit plus très bien l'intérêt ni la portée !

Je sais bien que les boussoles, elles aussi, se détraquent, surtout quand elles voisinent avec une machine électrique, susceptible d'affoler, par induction, l'aiguille à distance. Mais rien n'est absolu—dites donc !—en ce bas monde, pas même le semis de miettes de pain à l'aide duquel le petit Poucet espérait retrouver son chemin...

EMILE GAUTHIER.

Le prince Lobanof Rostowski, le Chancelier russe décédé, appartenait à une des plus grandes familles de la Russie. Il était de ceux dont l'origine remonte pertinemment aux anciens princes normands des Rurik, qui ont organisé les premiers Etats en Russie. Ses ancêtres furent princes de Rostof jusqu'au moment où la principauté fut absorbée par la Moscovie. Partout, on rend hommage à sa haute capacité. Il avait reçu une forte éducation et avait fait un long stage dans des postes diplomatiques importants. Il a servi la vieille idée de l'expansion de la Russie, en même temps qu'il a su conserver la paix. Non seulement il a su conserver les relations avec la France qui sont une base essentielle de la puissance de la Russie, mais il a exercé une telle influence et à Pékin et à Constantinople, qu'on a pu comparer la situation actuelle à un protectorat russe sur la Chine et la Turquie.

On dit de lui qu'il avait essayé d'unir la politique pacifique de M. de Giers avec la politique orientale de M. Ignatief. Peut-être, en suivant la tradition de M. Ignatief, n'a-t-il pas fait tout ce qui eût été désirable pour remédier à la situation misérable de la Turquie et empêcher les derniers massacres de Constantinople. Une intervention européenne active en Arménie eût peut-être rendu impossible la continuation des crimes du gouvernement turc.

Pour lui succéder, on parle de M. Nélidoff, ambassadeur à Constantinople. C'est un homme très capable. On sait quel sang coule dans ses veines. On parle aussi de M. Staal, ambassadeur à Londres, et de M. Schouvalof, l'ancien ambassadeur à Londres et à Berlin, aujourd'hui gouverneur général à Varsovie.

CHEMISES BLANCHES POUR HOMMES—Le magasin où vous devez aller pour obtenir des chemises d'un ajustement parfait et d'une excellente valeur est celui de la CIE S. CARSLEY, ltée, rue St Jacques, porte voisine de la Banque Molson.

LA CIE S. CARSLEY LIMITEE

Rue Notre-Dame — Le plus grand Magasin de Montréal — 30 Octobre

LE DERNIER DES TROIS—Samedi sera le dernier jour de notre grande vente de trois jours et nous en ferons un grand pour les petits garçons. Samedi nous écoulerons à environ 40 p. c. des prix réguliers une grande quantité d'habillements en tweed écossais et pardessus d'hiver pour petits garçons. Ces habillements et pardessus étaient des échantillons d'un fabricant que nous avons achetés par soumission privée, et nous les avons marqués à des prix qui devraient tous les faire écouler samedi. Les CHEMISES BLANCHES pour messieurs et les Mercreries pour messieurs ont toujours été une grande spécialité chez nous. Les valeurs que nous offrons dans ces lignes sont sans contredit les meilleures de la ville.—**La Cie S. Carsley, Limitée.**

Chemises Blanches pour Hommes

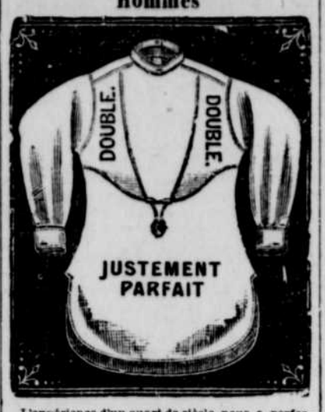

L'expérience d'un quart de siècle nous a perfectionnés dans tous les détails de la confection des chemises.

Les chemises faites par la Cie S. Carsley sont les plus dignes de confiance, les plus confortables, celles qui s'ajustent le mieux, les plus durables qui soient faites.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Prix des Chemises de Toilette

Chemises de toilette renforcées pour hommes, 75c
Chemises de toilette renforcées pour hommes, $1
Chemises de toilette renforcées pour hommes, $1.25.
Chemises de toilette renforcées pour hommes, $1.50.
Chemises de toilette renforcées pour hommes, $1.75.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Chemises non blanchies

Chemises non blanchies pour hommes, 29c.
Chemises non blanchies pour hommes, 35c.
Chemises non blanchies pour hommes, 48c.
Chemises non blanchies pour hommes, 75c.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Gants pour conduire les chevaux pour Hommes

Gants en peau de chien tan, 2 boutons, 80c.
Gants en peau de chien tan, 2 boutons, $1.00.
Gants en peau de chien tan, 2 boutons, $1.50.
Gants en peau de Kangarou, 1 bouton, $1.25.
Gants en peau d'Antilope tan, 1 bouton, $1.30.
Gants paumes en chamois, 1 bouton, $1.50.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Gants de kid pour Dames

Gants de kid tan, 4 boutons $0.34
" " pour magasiner.. 0.60
" 7 agrafes, qui se lacent..... 0.75
" fin, 4 boutons..... 0.75
" 7 agrafes, qui se lacent..... 0.90
" 4 boutons, qui s'agrafent..... 1.10
" 7 agrafes, qui se lacent..... 1.50

La CIE S. CARSLEY, Ltée.

Nouveautés en Gants de Kid

Gants poignet Pandora, pour magasiner....$0.85
" blancs et noirs, 4 boutons " 0.75
" " " " " 0.95
" de kid Derby, 2 " " 1.15
" 6 boutons, couture de fantaisie..... 1.15
" très forts, 4 boutons de perle..... 1.60
" 2 agrafes en perle..... 2.25

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Habits Couvertes pour Petits Garçons

Une ligne spéciale de Pardessus Couvertes, en drap tout laine, bien doublés et coutures tuyautées, avec capuchon, depuis $4.75.

Habillements en Tweed pour petits garçons

Habillements en tweed écossais, 2 morceaux, pour petits garçons, $1.70.
Habillements en tweed écossais, 2 morceaux, pour petits garçons, $2.15.
Habillements en tweed écossais, 2 morceaux, pour petits garçons, $2.15.
Habillements en tweed écossais, 3 morceaux, pour petits garçons, $2.20.
Habillements en tweed écossais, 3 morceaux, pour petits garçons, $2.30.
Habillements en tweed écossais, 3 morceaux, pour petits garçons, $3.00.
Habillements en tweed écossais, 3 morceaux, pour petits garçons, $5.50.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée

Pardessus d'hiver pour petits Garçons

Pardessus en tweed pesant pour petits garçons, $1.10.
Pardessus en tweed pesant pour petits garçons $1.35.
Pardessus en tweed pesant pour petits garçons, $1.60.
Pardessus en tweed pesant pour petits garçons, $2.50.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Habillements Norfolk pour Petits Garçons

Habillements Norfolk, 2 morceaux, en tweed pesant, doublés de serge, bien finis, toutes grandeurs en stock, pour petits garçons, depuis $1.50.

Pardessus d'hiver pour hommes

Pardessus en melton, pour hommes, $8.75.
Pardessus en frise, pour hommes, $9.45.
Pardessus en beaver, pour hommes, $10.00.
Pardessus en tweed, pour hommes, $13.30.
Pardessus Rigby, pour hommes, $14.00.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Pantalons pour Hommes

Pantalons en tweed pour hommes. 99c.
Pantalons en tweed pour hommes, $1.20.
Pantalons en tweed pour hommes, $2.25.
Pantalons en tweed pour hommes, $3.75.
Pantalons en tweed pour hommes, $5.00.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Gants d'hiver pour dames

Gants de kid, 2 boutons, dessus en fourrure, 95c.
Gants de kid, 4 boutons, dessus uni, $1.35.
Gants de kid, 4 boutons, dessus en fourrure, $1.40
Gants de kid doublés, poignets qui ferment juste, $1.70.
Gants de kid doublés, poignets qui ferment juste $2.05.
Gants de kid, dessus en fourrure, poignets qui ferment juste, $3.30.
Gants en cuir de Russie, doublés en fourrure, $3.30.
Gants et mitaines en véritable fourrure, jusqu'à $12.

LA CIE S. CARSLEY LIMITEE

Nos 1765 à 1783 rue Notre-Dame. - Montréal

Les Sacrifices De la Femme

En temps humides, elle sacrifie le confort à la belle apparence, en portant des vêtements que la pluie pénètre facilement, qui deviennent pesants et perdent leur forme, ou bien elle porte des vêtements qui la conservent sèchement, mais qui nuisent à sa bonne mine. Elle évitera tous ces sacrifices en portant des robes faites de

CRAVENETTE

La marchandise sèche pour le temps humide

CRAVENETTE--C'est une étoffe légère, poreuse, élastique—en pesanteurs convenables pour le printemps et l'été—couleurs à la mode, à l'épreuve de la pluie et de la poussière—justement ce qu'il faut pour les femmes—six nuances, bleu marin, myrte, brun, gris, castor et noir.

Flic, Flac! Flic, Flac!

—Entendez-vous, papa, mes bottines neuves faire flic flac dans mes pieds ? J'ai eu le malheur de passer un peu dans l'eau et je suis tout mouillé. Aussi j'ai un mal de tête à tout fendre, et un rhume à tout casser. Mon cousin qui était avec moi, ne s'est pas mouillé du tout. Il m'a dit que son père lui avait acheté des CHAUSSURES A SEMELLES CIMENTEES et qu'il ne se mouillait pas avec. C'est dans un des magasins de . . .

M. Alfred Desmarais

Qu'il les a achetées . . .

No 1821 rue Ste-Catherine
Ou No 248 rue St-Laurent

HOME COMFORT

TABLEAU D'HONNEUR

Trois Médailles d'Or et une Médaille d'Argent
A l'exposition centenaire industrielle et de coton de l'univers, Nouvelle Orléans, 1884 et 1885.

Les plus hautes Récompenses
au bureau d'agriculture de l'état de Nebraska, 1887.

Diplôme
A la Société Agricole de Montgomery, état d Alabama, 1888.

Récompense
A l'exposition de Chattahoochie Valley, Columbus, Ga., 1888.

Les plus hautes Récompenses
A l'Association Agrico et Mécanique de St Louis, 1889.

Les Six plus hautes Récompenses
A l'exposition colombienne universelle de Chicago, 1893.

Les plus hautes Récompenses
A l'Association des expositions de l'ouest, London, Can., 1893.

Six Médailles d'Or
A l'exposition de la mi-hiver, San Francisco, Cal., 1894.

Une Médaille d'Argent
A l'exposition de Toronto, Toronto, Can., 1895.

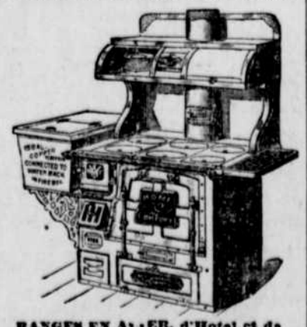

RANGES EN ACIER, d'Hotel et de Famille

Le range de famille ci-dessus n'est vendu par nos commis voyageurs, de nos propres voitures, qu'à un seul prix uniforme par tout le Canada et les Etats-Unis. Fait de fer et d'acier travaillé et dure toute la vie quand on s'en sert convenablement.

Au delà de 321,597 ont été vendus jusqu'au 1er Janvier, 1896.

Les honneurs sus-mentionnés ont été reçus par la

WROUGHT IRON RANGE CO.
178-a-187 **58 & 76 RUE PEARL, TORONTO, ONT**

$100,000

valant de Tapis dans les effets les plus nouveaux, dessins originaux de première classe.

Tapis et Paillassons d'Orient.
Tapis, Paillassons et Nattes Anglo-Indiens.

Tapis détaillés aux prix du gros.

THOMAS LIGGET,

1884 RUE NOTRE-DAME
Edifice Glenora

EAUX..... MINERALES

—DE—

Contrexeville, pour la goutte, diabète, gravelle, affections de la vessie.
Vals, Maux d'estomac, appétit, digestion. Eau de table.
Vichy, pour toutes les affections digestives.
Vittel, Etc. pour la dyspepsie, foie, reins, constipation.

Chez tous les Pharmaciens.

DEPOT CHEZ
AND. BRISSET & Fils
—— Rue Gosford. ——
(5)

LUNETTES PINCE-NEZ — JUMELLES LONGUE-VUES

Essai de la Vue fait soigneusement.

HEARN-HARRISON
Opticiens.
1640 et 1642, Notre-Dame.
185—a

Ligne Franco-Belge du Canada

SERVICE D'ETE
Voyages directs entre Anvers et Boulogne et Montréal

D'Anvers . . . . . De Montréal.
9 sept. . .SS. GRETA HOLME. . . .6 oct.
3 oct. . .SS. LOUGRIGG HOLME . .28 oct.
18 oct. . .SS. FOREST HOLME . .10 nov.

Devant être suivis par d'autres navires à tous les quinze jours.

Le vaisseau part de Boulogne deux jours après la date de faire voile d'Anvers.

Connaissements d'un port à l'autre émis de tous les endroits du Canada.

Pour fret et autres renseignements, s'adresser à J. FATIO and CO., quai Van Dyck, Anvers.

Chemin de Fer du Nord, Boulogne.
HAROLD KENNEDY, Québec.
McLEAN, KENNEDY and CO, Edifice Board of Trade, Montréal. 281—n

LIGNE FURNESS

POUR LE HAVRE

Le SS. SARNIA doit faire voile pour le Hâvre, Samedi, le 12 septembre.

Ce navire a toutes les accommodations voulues pour passagers de premières et secondes cabines et d'entrepont.

Pour fret ou passage, s'adresser à

DAVID TORRANCE & CO.,
Agents.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Les trains quitteront la gare Bonaventure :

(Note, a signifie circule tous les jours. Tous les autres trains circulent tous les jours, excepté le dimanche.)

9.10 a.m., *4.55 p.m., pour Valleyfield, Ottawa et toutes les stations sur les chemins de fer C. A. et O. A. et P. S (Ce rend à Valleyfield les jours de semaine seulement.)

*9.15 a.m, *8.00 p.m., 10.25 p.m. pour Toronto, Hamilton, Chutes Niagara, Détroit, Chicago, etc.

1.30 p.m. (mixte)—Pour Brockville

2.45 p.m.—Pour Vaudreuil (samedis seulement).

5.15 p.m.—Pour Brockville.

7.00 a.m.—Pour Hemmingford, Huntingdon et Sources Massena.

4.30 p.m.—Pour Hemmingford, Huntingdon et Fort Covington.

8.00 a.m. (mixte)—Pour Island Pond.

8.00 a.m.—Pour Sherbrooke, Island Pond, Portland, Old Orchard, Québec et les Provinces Maritimes. (Se rend à Québec et à Rimouski tous les jours.)

*11.00 p.m.—Pour Sherbrooke et Portland, tous les jours, et Québec tous les jours excepté le dimanche.

12.00 (midi)—Pour St Jean, tous les jours excepté les samedis et dimanches.

1.25 p.m.—Pour St Jean (les samedis seulement.)

4.00 p.m.—Pour Sherbrooke Island Pond, Québec et tous les endroits sur le chemin de fer D. C.

4.45 p.m.—Pour St Jean, Rouses Point, aussi Waterloo via St Lambert et le chemin de fer N. P. et E.

8.00 a.m, 5.30 p.m.—Pour Sorel vià St Lambert.

5.30 p.m.—Pour St Hyacinthe, aussi St Césaire vià St Lambert.

9.00 a.m

BULLETIN POLITIQUE

LA QUESTION DU TARIF

On demande au gouvernement du Manitoba plus qu'il ne saurait donner

CEPENDANT TOUTE ENTENTE N'EST PAS IMPOSSIBLE

M. Tarte visite les écoles

L'association des marchands de nouveautés du gros a envoyé une requête au gouvernement relativement aux changements anticipés du tarif. Cette requête a été approuvée au préalable par le Board of Trade, mardi dernier. Elle demande aux ministres canadiens, à qui elle est adressée, de ne mettre en force les changements qu'on apportera que le 1er juillet 1897. De la sorte l'on pourra faire des achats et opérer des ventes, sans crainte.

L'association des marchands de fer a envoyé une requête similaire.

Ces deux requêtes portent les signatures de toutes les grosses maisons de Montréal faisant affaires dans les nouveautés et le fer.

Ottawa, 30 — Sir Henri Joly suit l'exemple de son ami et collègue M. Tarte. Il vient de destituer M. Henry Cosgrove, assistant-inspecteur des poids et mesures, dans le comté de Labelle, district d'Ottawa. Le destitué serait un "partisan" conservateur.

Sir Richard Cartwright est revenu en cette ville ce matin, et est parti pour Toronto dans la soirée. Il passera le dimanche à Kingston et sera de retour ici lundi.

L'ex-député-orateur Bergeron était en cette ville, hier.

Il y a une année que le major-général Gascoigne est à Ottawa, à la tête des forces militaires du Canada. Le chef militaire trouve que le gouvernement ne le fait pas assez voyager et ne lui permet pas de faire la connaissance des différents chefs de la milice locale. Il se propose néanmoins d'apporter des changements durant la prochaine session. Il désirerait visiter les côtes du Pacifique.

Winnipeg, 30 — Le "Free Press" assure que le gouvernement fédéral a demandé des concessions trop grandes et que le cabinet de la province du Manitoba ne pourra pas se rendre à son désir. Cela ne veut pas dire que toute entente est devenue impossible. On fera de part et d'autre des concessions jusqu'à ce qu'on obtienne un remède acceptable de part et d'autre, dans une dizaine de jours, le public saura à quoi s'en tenir.

Le "Northwest Review", organe des catholiques romains du Manitoba, prétend que le règlement de la question des écoles sera différent de celui auquel on s'attend.

Winnipeg, 30 — L'honorable M. Tarte est parti pour St Norbert, où il visitera le monastère des Trappistes. Le ministre rendra visite aussi à différentes écoles, puis il partira pour l'ouest, où il sera trois ou quatre semaines durant.

Toronto, 30 — Ross Robertson, député de Toronto, s'est fait connaître par ses actes de charité. L'autre jour, il a obtenu la permission de faire entrer un jeune enfant dans un hôpital, où ce dernier pourra se faire amputer une jambe malade.

SIR CHARLES A MONTREAL

Ce qu'il pense du discours de l'hon. M. Laurier à Québec

Réorganisation de son part

Sir Charles Tupper est arrivé en cette ville hier matin ; il a fait beaucoup d'affaires durant la journée, puis il est reparti dans l'après-midi, pour la capitale.

Le chef libéral-conservateur, qui n'a jamais semblé en meilleure santé, partira pour l'Angleterre le 7 du mois prochain, accompagné de lady Tupper, à bord du vapeur "Numidian", de la ligne Allan. Il sera de retour pour l'ouverture de la prochaine session.

Sir Charles semble content de ce qui s'est passé à Toronto. Selon lui, Ontario est demeuré conservateur et bien conservateur. Le parti s'est réuni sur des bases solides. Le Dr Sproule et M. McNeil, bien que différant d'opinion avec le parti sur la question des écoles, y sont attachés de coeur et d'âme.

Le chef n'a pas rencontré M. Clarke Wallace.

Ce dernier, néanmoins, a écrit une lettre à un ami, disant combien il regrettait de ne pouvoir assister à la grande assemblée.

Sir Charles est certain d'Ontario ; cette grande province, dit-il, est solide comme un roc pour les conservateurs.

Parlant du discours de M. Laurier, au banquet d'avant-hier, sir Charles a fait remarquer que les paroles du premier ministre sur le service rapide transatlantique, si elles ont été bien rapportées, sont absurdes.

M. Laurier aurait dit, au milieu d'un tonnerre d'applaudissements, qu'il ferait plus pour cette ligne que ses prédécesseurs ; rappelons-nous quel travail le gouvernement conservateur a fait !

Que la population de Québec n'oublie pas non plus que le projet d'un pont sur le St Laurent a originé sous le gouvernement conservateur.

Quant à la question des écoles, le premier ministre répète toujours la même chose depuis deux mois.

On s'occupera de la réorganisation du parti conservateur dans la province de Québec, en temps voulu. Le vieux chef espère obtenir ici le même résultat que dans les provinces anglaises.

Ottawa, 30 — Sir Charles demeurera ici jusqu'à mercredi et repartira ensuite pour Montréal. Il se rendra à Québec et de là fera voile pour Liverpool, samedi de la semaine prochaine. On ne sait combien de temps durera l'absence de sir Charles.

L'ANGLETERRE ET L'EGYPTE

Londres, 30 — Lord Beresford, dans son discours prononcé hier au Constitutional Club, a dit que le temps était venu pour l'Angleterre de faire connaître aux puissances son intention d'annexer d'Egypte.

Le "Morning Post", journal conservateur, est du même avis, et dit que l'opposition de l'Europe à cette annexion, serait purement platonique.

Le "Graphic", au contraire, dit : "Nous nous sommes engagés à évacuer l'Egypte, et la marche à suivre que lord Beresford indique, serait un acte de perfidie".

LES CANADIENS DES ETATS-UNIS

MASSACHUSETTS

LOWELL. — Mardi soir, à la séance régulière de l'Association Catholique, les résolutions suivantes furent adoptées :

"Considérant le vif intérêt que les membres de l'Association Catholique ont pris au mouvement patriotique, ayant pour but l'érection d'un monument à la mémoire du regretté Rév. P. A. M. Garin ;

" Considérant, que le susdit mouvement vient d'être couronné d'un succès éclatant, grâce au dévouement sans bornes et au travail herculéen et sans relâche du Rév. D. N. Forget, O. M. I., qui avait épousé avec amour et patriotisme cette noble et grande oeuvre ;

" Il est résolu que les membres de la corporation de l'Association Catholique réunis en assemblée régulière, saisissent avec empressement cette occasion pour offrir au Rév. D. N. Forget, O. M. I., leur bien-aimé directeur, l'expression la plus sincère de leur vive appréciation et reconnaissance pour avoir mené à bonne fin et au prix des plus durs travaux, une entreprise aussi considérable et dont le succès a eu pour effet de grandir notre élément national dans l'estime et la considération des populations diverses qui l'environnent.

" Il est résolu que les susdites résolutions soient envoyées au Rév. D. N. Forget et communiquées à la presse."

—Nos bataillons à Nashua. — Nashua a eu une grande parade républicaine, mardi soir, et nos deux bataillons canadiens, les Gardes Napoléon-McKinley, du quartier Six et du quartier Sept, y ont pris part, ainsi qu'un corps de cavalerie, commandé par M. Roussin et servant d'escorte.

Nos Canadiens ont fait bonne figure dans leurs jolis uniformes neufs. Environ 2,500 hommes ont pris part à cette procession, et en outre de Lowell, les villes suivantes étaient représentées : Concord, Manchester, Salem, Portsmouth et autres. Les décorations des édifices et des demeures particulières étaient vraiment jolies.

Nos bataillons sont revenus vers le milieu de la nuit, assez fatigués, mais très satisfaits de leur voyage.

—Grève en perspective. — L'Union des Fileurs a eu son assemblée régulière, mardi soir, et M. Michael Duggan, le président national, a présidé. La question de la réduction des gages des fileurs dans d'autres villes, a été discutée, et il a été décidé de convoquer une réunion du conseil exécutif national devant avoir lieu pas plus tard que vendredi matin, afin que le résultat de ce meeting puisse être rapporté aux membres de l'union à la session de vendredi soir.

Les villes où les gages ont été réduits sont Dover, N. H., Great Falls, N. H., Salmon Falls, N. H., Holyoke, Mass, et Somersworth.

Le comité exécutif décidera si oui ou non une grève doit être ordonnée. Si le comité se prononce dans l'affirmative, les membres de l'Union verront leur cotisation augmentée, pour venir en aide aux grévistes.

WARE. — Vente de boisson sans licence. — Alexis Bélanger et Pierre Morin, de la West street, ont été arrêtés, jeudi, sous l'accusation de vendre de la boisson sans licence. L'accusation a été portée par Joseph Bélanger.

M. Achille Larose s'est porté caution pour Morin, mais Bélanger doit attendre en prison le dénouement de la cause.

NEW BEDFORD. — Arrêté à Moville, Angleterre. — Une dépêche de Londres, annonce l'arrestation de Jane Brewster, accusée de vol de diamants. Elle était à bord du vapeur "Anchoria." Jane Brewster est une personne d'un âge assez avancé, qui a été employée pendant plusieurs années comme servante dans plusieurs des principales familles de New Bedford, et qui jouissait ici d'une réputation des plus enviables. Durant ces trois dernières années, elle a été au service de Mme Jones, rue County, chez qui un vol considérable de diamants et de pierres précieuses a été commis le 16 courant.

Jane Brewster est sortie de l'emploi de la famille Jones, depuis quelques semaines, avec l'intention de passer une vacance en Irlande. Elle est partie par le vapeur "Anchoria," viâ New-York, samedi, le 17 octobre, et est arrivée à Glasgow, lundi soir, le 26.

L'inspecteur Hathaway, à qui la cause du vol avait été confiée, a télégraphié à Londres, et quand le vapeur a touché Moville, les officiers de police sont venus mettre la promeneuse sous arrêt. La famille Jones ne peut pas croire à la culpabilité de son ancienne servante, qui a toujours joui de la meilleure réputation.

Certaines circonstances, cependant, ont forcé la police à faire cette démarche extraordinaire.

Une nouvelle dépêche nous apprend que Jane Brewster a été remise en liberté.

La police de Moville, malgré ses recherches actives, n'a rien trouvé dans les effets de la fille. Ses nombreux amis ici s'en réjouissent et sont fort indignés du manque de jugement de la police, dans cette affaire.

—Dimanche dernier, quelques jeunes garçons s'amusaient à faire du feu dans un lot vacant et à y faire rôtir des pommes de terre. Un jeune Bessette voulut se mettre de la partie et fut refusé : le père du jeune Bessette entra dans une grande colère et frappa l'un des jeunes gens. Pour cela il fut arrêté et condamné à $5 d'amende.

—La cause de Marie St Germain, accusée du vol d'une montre en or et d'une chaîne, a été ajournée pour permettre à l'agent d'Etat d'être présent au procès, vu que la jeune St Germain n'est âgée que de 16 ans.

Parcs — On est à élargir l'étang des canards dans le parc Brooklannon, de manière à faire une petite île qui pourra servir de refuge aux canards contre les tracasseries des enfants et des chiens.

Plusieurs fleurs nouvelles ont été plantées dans la commune. L'été prochain ce sera certainement l'un des plus beaux jardins publics du pays.

—John Frédette a demandé la permission de construire une maison sur le côté sud de la rue Nye, près de la rue North Front. Cette maison aura 26 x 48 et trois étages. M. Vincent constructeur.

—Mlle Annie Duchesne qui donnait son nom " Oakes ", s'est mariée à Brocklyn, après s'être laissée enlever de chez ses parents par un jeune homme du nom d'Alfred Lawson. Annie n'est qu'une fillette de quatorze ans et il a fallu que son amoureux obtint un certificat des écoles pour lui permettre de l'épouser.

CONNECTICUT

DANIELSON — Lundi dernier, environ 400 Canadiens envahissaient les salles de la société St Jean-Baptiste, où, en présence de l'avocat A. G. Bill, ont été signés environ 40 documents dans notre cause. Ces documents sont partis de New-York mardi soir. Espérons qu'ils porteront profit.

—Lundi, le 2 novembre prochain, grande assemblée des votants dans la Music Hall. Les orateurs seront l'honorable C. A. Russell, notre congressman, et les Drs C. Leclaire et H. J. Reeves.

NEW-HAMPSHIRE

MANCHESTER. — Voici la liste des Canadiens qui ont été nommés candidats au divers caucus républicains. — Quartier 1, député à la législature, Joseph B. Baril. — Quartier 3, conseiller, Edmond Pinard ; député à la législature Dr Emile A. Sylvain. —Quartier 4, député à la législature, Désiré Laneville. — Quartier 5, députés à la législature, W. W. Boisvert, Ed. Leblanc. — Quartier 9, députés à la législature, M. R. Maynard, O. G. Trudeau ; conseiller, Auguste Filion, commissaire d'écoles, Henri I. Lemay ; selectmen, Eugène Quirin, Treffié Rache. Greffier du quartier, J. B. Archambault ; inspecteur de liste électorale, Louis Paré.

Les démocrates ont donné la nomination aux Canadiens, dont les noms suivent : Quartier 1, selectman, Nap. Gélinas. — Quartier 2, conseiller, A. L. Gadbois. — Quartier 3, conseiller, Camille Marineau. — Quartier 4, député à la législature : M. E. Lussier ; estimateur, Cyrille E. Lebrun, selectmen, William Angers, Joseph R. Laflamme ; commissaire d'écoles, Jos. E. Lemaire. — Quartier 6, député à la législature, Moïse Verrette ; selectman, Albert J. Précourt ; surveillant des pauvres, Noé Verrette. — Quartier 8, député à la législature, Frank N. Daniel. — Quartier 9, députés à la législature, Jos. Larivière, Emile H. Tardivel ; échevin, F. T. Provost ; conseillers, J. Massé, J. Montplaisir ; inspecteur de liste électorale, J. B. Bourque ; surveillant des pauvres, L. S. Boivin ; greffier du quartier, Gédéon Bélisle ; selectmen, Louis Gauthier, Philippe Lafond.

—L'inspection annuelle de la Garde Lafayette pour les exercices du tir à la cible a eu lieu mardi, au Roc Rimmon, avec les résultats suivants :

Capt. M. R. Maynard, 10 ; lieut. Louis Comeau, 9 ; lieut. T. Raiche, 17 ; sergt. A. Brouillette, 16 ; sergt. P. Caron, 10 ; cap. A. Bouchard, 13 ; cap. J. Dionne, 8 ; cap. H. Patenaude, 9 ; soldats F. Pellerin, 10 ; Jos. Lemay, 8 ; Chs. Lemay, 4 ; L. Paquette, 5 ; Geo. Graveline, 5 ; A. Favreau, 14 ; P. Lavigne 2 ; A. Marceau 6 ; S. Leclerc, 10 ; Chs. Leclerc, 9 ; A. Lehouillier, 9 ; Geo. Loiselle, 6 ; Ed. Côté, 6 ; A. Noël, 16 ; A. Bernard, 15 ; E. Roberge, 4 ; D. Francoeur, 15 ; capt. F. I. Sheppherd, 17 ; E. R. Whitney, 9 ; major E. H. Knight, 19.

—Un voyageur du nom de Frank Dragon est tombé à bas d'un train, à la gare, dimanche soir. Il reçut dans sa chute de graves contusions et fut transporté à l'hôpital du Sacré-Coeur.

—Plusieurs cas de maladies contagieuses, dans la partie sud de la ville ont éveillé l'attention du bureau de santé.

—L'ouverture des écoles du soir, pour l'instruction des enfants qui ne peuvent fréquenter les écoles du jour, aura lieu lundi, le 9 novembre prochain.

MAINE

Les Canadiens du Maine. — Le dernier numéro de la "Nation" journal hebdomadaire de New-York, qui est aujourd'hui dans sa 63ème année d'existence, contient une lettre de M. William McDonald (à propos des Canadiens du Maine), qui semble inspirée par un bon esprit à notre égard, dit en substance l'"Opinion Publique."

Après avoir rappelé que nous sommes environ 55,000 dans le Maine et que le colonel Wright nous a appelés en 1882 les "Chinois de l'Est", il dit : "Autrefois, les Canadiens arrivant aux Etats-Unis étaient dans un dénûment absolu, et la présence de semblables hordes, dans un centre manufacturier, jetait de suite la perturbation dans les lois affectant les salaires. Toutefois, l'instruction a fait du chemin, l'aisance et même la fortune sont survenues pour plusieurs, et le nombre des ouvriers d'élite a sans cesse été grandissant. En règle générale, les Canadiens du Maine sont aujourd'hui bien payés, et se recommandent aux patrons par leur intelligence en même temps que par leur industrie et leur docilité."

Un fait indéniable qui a aussi frappé l'attention de M. McDonald est la tendance de plus en plus marquée, chez nos compatriotes du Maine, à élire domicile aux Etats-Unis. Chez les vieillards seuls, dit-il, persiste l'idée du retour au pays natal, les masses étant définitivement acquises à leur nouvelle patrie adoptive. La valeur de nos biens-fonds dépasse aujourd'hui, pour le Maine, la somme de $2,500,000, et le nombre des citoyens naturalisés se chiffre dans les milliers. A coup sûr, ce ne sont certes pas là des agissements de gens délaissant les institutions américaines, ainsi qu'on s'est plu à le crier sur les toits, et un colonel Wright quelconque serait certainement aujourd'hui bien mal inspiré s'il s'avisait de venir leur relancer à la tête le lourd pavé d'il y a quinze ans.

Cependant, en dépit de son bon vouloir, M. McDonald n'a pas su s'affranchir, jusqu'au degré voulu, de certains préjugés de caste et d'entourage. Ainsi, par exemple, il déplore l'esprit grégaire (clannishness) qui nous force à faire bande à part, sans nous mettre en contact social avec le reste de la population. Nos vieilles coutumes sont bonnes tout au plus, en outre, à mettre au rancart, notre attachement à la langue française n'a pas sa raison d'être, et cela d'autant moins que le français que nous parlons est un jargon absolument incompréhensible.

Les mots "barbarous French" et "incompréhensible jargon" reviennent à plusieurs reprises sous la plume de M. McDonald. Quand donc les publicistes finiront-ils par comprendre qu'ils nous blessent au plus vif de notre être par de semblables imputations ? Quand donc, surtout, finiront-ils par apprendre que si, d'une part, nous avons certaines particularités de langage—particularités tenant à des différences d'un pays situé à 1,200 lieues de la France—nous n'en conservons pas moins intacte, d'autre part, dans ses linéaments et son vocabulaire, la langue que nous ont transmis nos aïeux.

ALFRED. — Arthur Côté et Charles Cushing de Portland, tous deux incarcérés sous l'accusation de vol, ont essayé de s'échapper de la prison du comté, en creusant sous les murs. Ils furent surpris sur le fait, et mis aux cellules.

RHODE ISLAND

WOONSOCKET. — L'orgue de l'église Ste Anne est arrivé mercredi en cette ville et l'on a commencé à l'installer dans l'église à la place de l'ancien orgue-harmonium. Cet orgue a été fabriqué par Casavant Frères, de St Hyacinthe, P. Q., d'après les plans et devis fournis, l'an dernier à pareille époque, par M. l'abbé Jos. R. Bourgeois. Un des employés de Casavant Frères a accompagné l'orgue en cette ville et s'occupe d'en monter la charpente. Cet ouvrage sera terminé le plus tard samedi. MM. Casavant viendront ici la semaine prochaine pour placer les tuyaux et les jeux et accorder l'orgue, qui sera prêt à la fin de la semaine prochaine.

C'est, dit-on, un orgue puissant, qui sera mu par un pouvoir hydraulique. Cet orgue n'aura pas plus de 14 pieds de hauteur, à cause du peu d'élévation du plafond de l'église et en conséquence, ne pourra être utilisé pour la nouvelle église dont on se propose de commencer l'érection bientôt. On se procurera alors un orgue plus beau et beaucoup plus puissant, car il n'y a pas à douter que l'on fera de la nouvelle église Ste Anne, le plus beau monument de la cité.

On n'a pas encore décidé quel jour on ferait l'inauguration du nouvel orgue. On avait d'abord cru qu'on l'entendrait pour la première fois à la fête de sainte Cécile, dimanche, le 22 novembre ; mais M. l'abbé J. R. Bourgeois veut avoir pour l'inauguration, le concours d'un organiste émérite, de Montréal, probablement, et il est à douter que cet organiste puisse venir ici pour un dimanche.

Quoiqu'il n'y ait rien d'officiel, nous pouvons donner le dimanche, 22 novembre ou le mercredi, 25 novembre, comme date probable de l'inauguration.

—La manufacture de la Guérin Spinning Co., à Jencksville, est presque entièrement terminée et l'on a commencé à y installer le mécanisme. On croit que tout sera en place à la fin du mois prochain et que cette manufacture sera en opération vers le premier décembre. L'édifice est carré et mesure 130 pieds de côté. Il n'y a qu'un seul étage.

—Bertha Lévesque, fille de Paul Lévesque, peintre de la rue Olo, s'est fait enlever le bout de l'index de la main gauche dans le mécanisme de la manufacture de boîtes de carton de Colwell, où elle était employée.

—"M. J. B. S. Brazeau, propriétaire du "Jean-Baptiste", de Pawtucket, a été arrêté à Pawtucket, par un officier du gouvernement fédéral et conduit à Providence devant le commissaire fédéral Blodgett, qui a fixé le cautionnement à $100 et attendant le procès, dit le "Progrès".

"Il est poursuivi par le gouvernement des Etats-Unis pour avoir distribué par la malle de la littérature obscène.

LA REVOLTE CUBAINE

Une nouvelle campagne

Washington, 30 — M. Dupuy, de Lome, ministre d'Espagne aux Etats-Unis, a reçu une dépêche officielle du duc de Tétuan, ministre des affaires étrangères. Cette dépêche, datée de Madrid, 27 octobre, dit :

"Des dépêches de Cuba annoncent qu'une nouvelle campagne a commencé dans la province de Pinar del Rio. Les colonnes commandées par les généraux Gonzalès, Numez, Echague, Segura, Hernandez et Devoos, ont occupé les positions qui leur avaient été désignées, dans les montagnes de Pinar del Rio. La colonne sous les ordres de Segura, s'est emparée d'une importante position stratégique, la Garganta Gorda, défilé commandant l'entrée dans les montagnes du pays. Le général a commencé à élever des forts et d'autres défenses. Deux fois l'ennemi a essayé de regagner ses positions perdues : deux fois il a été repoussé, et a laissé soixante-deux tués sur le terrain.

"D'autres engagements ont eu lieu dans la province de Matanzas."

Pour compléter la dépêche du duc de Tétuan, il faut dire que le plan de la campagne d'automne et d'hiver de Maceo a été arrêté dans un conseil de guerre tenu à la Havane. On a préparé une campagne active qui a pour but de déloger Maceo des montagnes de la province de Pinar del Rio et de le refouler dans la plaine au delà de laquelle se trouve la nouvelle trocha qui, dit-on, est infranchissable.

La campagne a commencé à Mantua, village situé au versant nord-ouest des montagnes, d'où Maceo a été délogé et chassé vers l'Est. Il est continuellement harassé par des colonnes volantes munies d'artillerie de montagne.

Le bruit, d'après lequel Maceo aurait traversé la trocha avec son armée et rejoint les insurgés dans le centre de l'île de Cuba, est déclaré officiellement faux. Maceo et ses troupes sont encore dans la province de Pinar del Rio.

COURRIER DE TORONTO

Les agents de fret—Un canard américain — Le Pacifique Canadien à Rossland

Toronto, 30 — Le comité exécutif de l'association des agents de fret s'est réuni ici hier et a discuté la question du tarif de chemin de fer, etc. Parmi les personnes présentes, on remarquait M. Fred Land, de Montréal, agent général de fret du Grand Tronc ; M. W. A. Kittermaster, de Détroit ; M. H. Patriache, de Saginaw ; M. G. Bosworth, de Montréal ; M. R. A. McFarlane, de Montréal.

—Une dépêche de Rossland dit : "On annonce que le Pacifique Canadien a acheté plus de la moitié de l'emplacement de la ville de Rossland, par l'entremise de James Wardner, de Montréal. L'embranchement de Robson sera certainement construit de bonne heure l'année prochaine.

Le dernier lingot de la Cariboo Hydraulic Mine est évalué à $35,741. Cela fait une valeur de $118,000 extraites de la mine jusqu'à présent.

—M. Porteous, de la compagnie de tramways de Toronto, dit qu'il est faux qu'un syndicat ait été formé dans le but d'acheter des tramways électriques en Europe. Cette nouvelle, ajoute-t-il, est de l'invention d'un reporter américain.

FUNERAILLES D'UNE RELIGIEUSE

Québec, 30 — Avant-hier ont eu lieu à l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, le service et l'inhumation de la révérende Mère Marie-Josephte Dubeau dite de Saint-Paul, religieuse de choeur, née à St Ambroise, comté de Québec, et décédée le 26 du courant, à l'âge de 92 ans, 8 mois ; elle comptait 69 ans, 1 mois, de vie religieuse. Le service a été chanté par M. l'abbé Antoine Gauvreau, curé de St Roch de Québec, assisté de MM. les abbés Tancrède Pâquet, assistant-procureur au Séminaire de Québec, et Omer Plante, professeur au même Séminaire.

FLIBUSTIERS JAPONAIS

Victoria, C. A., 30— Des informations données par les officiers du steamer "Oriental" annoncent que les Japonais aident secrètement les rebelles à Manille. Lorsque le navire est parti, on racontait que deux steamers japonais avaient réussi à débarquer secrètement une grande quantité d'armes sur la côte sud de l'île Manin.

LE CHOLERA DES COCHONS

Windsor, Ont., 30 — L'épidémie de choléra des cochons, dans les comtés d'Anderdon et de Malden, a pris des proportions alarmantes, et le gouvernement fédéral a envoyé sur les lieux l'inspecteur vétérinaire, le Dr Maccachren. Il est probable que les deux comtés seront mis en quarantaine. Plus de 100 cochons ont été tués déjà, mais ceci ne semble pas avoir arrêté le progrès de l'épidémie.

Le colonel X... avait chargé une ordonnance d'occasion aux grandes manoeuvres de servir à table pendant qu'il traitait certains attachés militaires. Le nommé Langlumard, se rappelant vaguement la leçon qui lui avait été faite, s'est écrié en versant les vins : "Médiocre, c'est humiliant," au lieu de "Médoc, Saint Emilion."

Vous pensez si l'on a ri aux manoeuvres du 40e corps d'armée.

RADICAUX ET REPUBLICAINS

Partage absolument distinct

La politique du premier ministre Bourgeois

Le partage des républicains français en deux partis aussi distincts que le sont en Angleterre les libéraux et les conservateurs, est désormais un fait acquis, écrit-on de Paris, à un journal de New-York. Les attaques violentes dirigées par les radicaux de l'opposition contre les modérés du cabinet Méline indiquent que la politique de concentration est abandonnée sans retour : il n'y a plus d'accord possible entre les républicains conservateurs et les républicains révolutionnaires. C'est ce que M. Bourgeois, l'ancien président du conseil, vient d'ailleurs de reconnaître dans un discours prononcé à Carcassonne, où il a développé le programme de l'opposition radicale dont il est le chef.

"Une marche vers les réformes, un instant suspendue" ; telle est la définition que donne M. Léon Bourgeois de l'histoire présente de la politique française. C'est naturellement, d'après lui, le parti radical qui est en marche : et quant à la suspension momentanée, il l'impute, bien entendu, au parti républicain modéré. M. Léon Bourgeois reproche aux républicains de s'allier à la droite et de n'être d'accord que sur des négations. Par négations, il entend sans doute la résistance au collectivisme ; qu'est-elle autre chose qu'une affirmation de fidélité aux principes de 1789 ? Et quant aux prétendues alliances du parti républicain, tant qu'il n'aura pas abandonné un seul point de son programme, nul n'aura le droit de le contraindre à repousser les hommes de bonne volonté qui, par patriotisme et désir d'apaisement, renonceront à d'antiques préjugés pour accepter loyalement ce programme. Ce droit, les radicaux l'auront moins que tout autre, au moment même où l'un des chefs du parti monarchiste de Bordeaux rappelle qu'ils ont pris l'initiative de lui proposer la formation de la ligue qui a abouti à l'élection, dans la capitale girondine, d'un conseil municipal étrangement panaché.

"Serrez les rangs à gauche !" telle est la méthode qu'oppose M. Bourgeois à la soi-disant concentration à droite. Il évite, d'ailleurs, de s'expliquer sur ce point. Accepte-t-il les révolutionnaires dans sa majorité ? L'éloignement qu'il a si souvent professé pour le collectivisme lui paraît-il être un obstacle à une coalition de cette nature ? Il laisse dans l'ombre ce problème délicat. A ce parti de limites incertaines offre-t-il au moins un programme précis ? Il va sans dire qu'il s'y efforce. Il énumère donc "ses" réformes. Les voici, exactement, et dans leur ordre : lois ouvrières (accidents du travail, caisses de retraites), réforme des boissons, des octrois, etc. ; impôt sur le revenu, enfin, revision de la constitution, "qui est la préface et peut-être l'instrument nécessaire de toutes les autres". Or, ces deux derniers articles sont les seuls que repoussent les républicains. L'impôt sur le revenu, outre que les mesures vexatoires qu'il entraîne semblent l'avoir définitivement condamné, est inutile si l'on réforme le régime des boissons par le monopole de l'alcool, lequel permettrait également de supprimer les octrois. C'est néanmoins pour réaliser cette unique réforme de l'impôt sur le revenu que M. Léon Bourgeois veut reviser la constitution. C'est proprement, si l'on ose ainsi parler, prendre un pavé pour écraser une mouche. D'autre part, M. Bourgeois ne se dissimule pas que tous les radicaux ne sont pas d'accord sur l'objet de la revision. Il sait que les uns veulent supprimer le sénat, tandis que d'autres, et lui-même, désirent seulement restreindre ses attributions.

Le plus curieux, c'est que M. Bourgeois, dans son discours de Carcassonne a montré mieux que personne l'inutilité de cette revision antisénatoriale. Il a engagé ses amis à faire tous leurs efforts pour envoyer au Luxembourg, lors du renouvellement de janvier prochain, des "sénateurs démocrates" ; et il a exprimé l'espoir de voir bientôt dans la haute assemblée, une "majorité réformatrice". Mais le jour où cet espoir serait une réalité, les "réformes" se feraient toutes seules, le sénat loin d'y mettre obstacle, leur serait d'un grand secours ; et la revision, non seulement deviendrait superflue, mais ne pourrait que priver d'une force importante ces précieuses "réformes". La vérité est que, dans un pays républicain, l'opinion publique est toujours la plus forte ; elle a triomphé du sénat réactionnaire du 16 mai ; elle a secondé le sénat républicain de la résistance au boulangisme. Les bons démocrates qui siègent aujourd'hui au Luxembourg n'essayeront certes pas de s'insurger contre le suffrage universel ; mais le voulussent-ils qu'ils seraient bientôt emportés, sans l'aide d'aucune revision, par l'irrésistible courant de la volonté populaire.

Que reste-t-il du programme de M. Bourgeois ? En vérité, on ne peut pas ne pas conclure qu'il apparaît comme bien maigre et bien inconsistant. Ce ne sont pas même certains points de ce programme qui demeurent obscurs ; c'est le programme lui-même qui se dérobe et s'évanouit. Le ton même du discours de M. Léon Bourgeois a quelque chose d'indécis, de timide et de fatigué. Aurait-il entrevu cette vérité, qui commence à se faire jour dans le pays : c'est qu'en dehors d'une hostilité systématique contre le parti républicain, ou pour être encore plus franc, en dehors des rivalités personnelles, le parti radical n'a pas de véritable programme ?

VETEMENTS AUX PRIX DU GROS

Nous avons décidé d'écouler tous les habillements et pardessus qui nous sont restés de notre magasin de gros, 7 rue Ste-Hélène, afin de faire de la place pour notre stock du printemps que nous sommes actuellement à confectionner. Nous avons divisé et transporté tout notre stock de hardes faites, à nos trois magasins de détail, et nous le détaillerons aux prix du gros.

Ne manquez pas d'assister à cette grande vente, car nous vendrons des pardessus en beaver, devant croisé (double breasted) pour hommes, valant $10, pour $5.75. Habillements tout laine, devant croisé (double breasted) pour hommes valant $9 pour $5 et des pardessus pour petits garçons, depuis $1.50. Nous avons, dans notre établissement de gros, des marchandises pour la valeur de $35,000 que nous préférons vendre aux prix coûtant que de les garder jusqu'à la saison prochaine.

M. SAXE et FILS,
Fabricants de vêtements en gros et en détail, angle des rues St-Laurent et Ste-Catherine, angle des rues Craig et St-Laurent, 1355 Ste-Catherine-Est. 306—2

Dans un boarding house :
Un pensionnaire prend sa tasse de café, et la dépose après y avoir seulement trempé ses lèvres.
—Avez-vous quelque chose à dire contre le café ? demande l'hôtesse.
—Non, madame, je ne dis jamais de mal des absents.

DESORDRES A FAIRHAVEN

La "Gold Legion" attaquée

New-Haven, Conn., 30—La "Gold Legion" dont l'uniforme est le plus beau et le plus coûteux de toutes les organisations du Connecticut a été attaquée, hier soir, vers minuit lorsqu'elle faisait sa parade à Fairhaven. L'un de ses membres a été frappé d'une balle, plusieurs autres ont été atteints par des briquaillons et l'un d'eux a été gravement blessé.

Le colonel Lee a ordonné à la légion de changer les perturbateurs. Les assaillants furent mis en déroute. Pendant ce temps une foule nombreuse s'était réunie et comme des légionnaires se remettaient en marche ils reçurent une grêle de briquaillons. Edmond Atwater, l'un des jeunes hommes d'affaires les mieux connus de New-Haven, a été frappé à la tête et a reçu une horrible blessure. Il guérira cependant, mais restera défiguré toute sa vie.

LA FICELLE A LIER

Toronto, 30 —Sir Oliver Mowat se joindra aujourd'hui au cabinet d'Ontario afin de considérer l'application du conseil de ville de Port Hope. Le conseil représentera qu'en raison de la concurrence des manufactures d'Ontario de la Puissance, une fabrique de ficelle pour lieuses ne peut réussir ici.

Des représentations du même genre seront faites au gouvernement fédéral. C'est ce qui explique la présence de sir Oliver Mowat au parlement provincial dans cette affaire.

Mrs. May Johnson.

Les Pilules d'Ayer

"Je prends depuis plusieurs années les Pilules d'Ayer et j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats.

Pour l'Estomac et le foie

ainsi que pour la guérison des migraines les Pilules d'Ayer sont sans égales. Elles sont faciles à prendre et sont les meilleures médecines de famille que j'aie jamais connues."—Mrs. MAY JOHNSON, 368 Rider Ave., New York City.

LES PILULES d'AYER

Les plus hautes Récompenses à l'Exposition Colombienne.

La Salseparilla d'Ayer pour le Sang.

Le VIN NUTRITIF De JACKSON

Avec l'Huile de Foie de Morue

Est Agréable au Goût,
Stimule l'Appétit,
Est Facile à Digérer
— ET —
DONNE DE MEILLEURS RESULTATS QUE L'HUILE PURE
232—n

Crédit d'Escompte

ARGENT PRETE SUR BILLET ET SUR HYPOTHEQUE
Conditions faciles.
R. D. LATULIPPE
21 Avenue de l'Hotel de ville.
Heures du Bureau, de 8 à 10 hrs a.m et 6 à 8 hrs p.m. 290—n

VOUS POUVEZ MARCHER ALLER EN VOITURE OU PATINER

ou faire n'importe quoi tout l'hiver et avoir le confort parfait, si vos vêtements sont entredoublés de . . .

Fibre Chamois

Elle donne la meilleure chaleur hygiénique que vous puissiez avoir durant l'hiver ; elle empêche le froid et le vent de pénétrer et conserve toute la chaleur naturelle, et cependant elle est si légère que vous n'en sentez pas la présence.

Elle se vend maintenant 25 cts la verge.

Le Meilleur... Est le moins Cher.

Et ce qu'il y a de mieux en fait de
Jambons, Saucisses, Lard et Bacon,
Ne peut être obtenu à Montréal que sous le nom de
"THISTLE BRAND"

Les marchandises sont reconnues pour leurs bonnes qualités, et sont devenues les favorites des ménagères de Montréal. Vous en servez-vous ? Si non, vous manquez un régal rare. Voyez à ce que, dans votre prochaine commande d'épiceries, soient compris des Saucisses, Jambons ou Bacon de HARPER.

Saisons et Bureaux : No 18 Rue St-Philippe.
Succursales : Nos 24 et 25 Marché St-Laurent.
JAMES HARPER,
288—vs—n Propriétaire.

DENTIER GARANTI - $10.00

Dents posées sans palais. Obturation en or, platine, ciment, extraction sans douleur.
A. E. VADEBONCOEUR, L.C.D.,
265—n Chirurgien-Dentiste, 205 St-Hubert.

Le Docteur Le Sage

DE LA FACULTE DE PARIS
Heures de consultations : 1½ à 3 et 7½ à 9 p. m.
Téléphone, 6368. 241 RUE ST-DENIS.
283—n

VENTE
SURPRENANTE
— EN —
Chaussures
...DEMAIN
— CHEZ —
Just. Vanier

127 SAINT-LAURENT
Près Lagauchetière

Bonnes Nouvelles pour les Acheteurs Sérieux

Quelles sont ces bonnes nouvelles ? Les voici : Notre magasin est rempli de chaussures de toutes sortes, spécialement les derniers goûts de la saison. Nos tablettes sont encombrées de Bons Marchés incroyables, et nous invitons la foule qui est venue samedi dernier, à venir nous faire une visite sans faute demain, nous promettons à tous d'agréables surprises.

Département De Dames

Nous avons reçu pour demain 450 paires de bottines boutonnées en kid indien qui étonneront les pratiques les plus dures à convertir. Ces chaussures seraient bon marché à $1.50. Notre prix pour demain sera..... 99c
300 paires de bottines boutonnées en kid brésilien, bouts en cuir patent, valant

EMPLOI DEMANDE

BONNES D'ENFANTS—Deux bonnes d'enfants ayant 15 années d'expérience, demandent place. S'adresser 589 rue Lagauchetière. 306—3

COCHER—Un jeune homme demande place de cocher ; peut fournir des références. Ecrire S. X. LA PRESSE. 304-4

COUTURIERE—Une jeune fille sachant la coupe désire faire de la couture chez elle ou dans les familles privées, No 753 rue Ste Catherine. 305—2

COMMIS—Un jeune homme sachant parler français et anglais, demande place dans une épicerie, a 3 années d'expérience, peut fournir des références. Ecrire à J. S., 269 avenue Papineau. 302-6

FILLE DE CHAMBRE—Une personne demande place comme fille de chambre, ou fille de salle ; une autre demande place pour faire de la couture. S'adresser 177 rue St Jacques. 306—1

INGENIEUR — Un ingénieur mécanicien ayant certificats de deuxième classe, demande place. Ecrire S. L. "La Presse." 306—2

PAR UNE JEUNE FILLE, clavigraphiste et sténographe dans les deux langues. Position dans un bureau (avocat ou notaire préféré). Veuillez adresser : E. Lalonde, boîte 69, P.O. 302—6

SERVANTE—Une jeune fille de la campagne demande une place comme servante générale, dans une famille privée. S'adresser 825 rue St Urbain, Montréal. 303-2

TENEUR DE LIVRES—Un jeune homme, âgé de 18 ans, muni d'un diplôme commercial, demande place comme assistant teneur de livres ; salaire modique. Ecrire S. P. "La Presse." 305—3

UN COMMIS-VOYAGEUR dans les chaussures, demande un emploi pour voyager, peut fournir des certificats de première classe. S'adresser par lettre à V.C.D., bureau de LA PRESSE. 303-5

SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE fille de chambre sachant coudre, de la campagne préférée. 53 rue Dubord. 304—4

ON DEMANDE une servante pour ouvrage général. S'adresser au No 15 rue Amherst. 304—2

ON DEMANDE—Plusieurs filles pour finir les habits. A l'établissement. S'adresser à H. Shorey & Co., 1866 rue Notre-Dame. 304—3

ON DEMANDE au No 53 rue Dubord, une fille de chambre sachant coudre ; une fille de la campagne sera préférée. 305-3

ON DEMANDE—Une modiste demande une servante ; elle aura l'avantage d'apprendre à coudre, No 535 rue Lagauchetière. 305—2

ON DEMANDE une servante générale pas de lavage, ou deux jeunes filles en qualité de cuisinière et servante. Se présenter avant 8 hrs p.m. ou après 7 heures p.m., 4151 avenue Western, angle Elm. 305-2

ON DEMANDE une bonne servante générale sachant faire la cuisine ; pas de lavage ; petite famille ; se présenter de 5 à heures p.m. au No 266 avenue Wood, Westmont. 305—3

ON DEMANDE un barbier, 3157 rue Notre-Dame. 306-1

ON DEMANDE une servante générale, pas de lavage, au No 191 rue St Hubert. Références exigées. 306—1

ON DEMANDE un agent bien vu et bien connu des épiciers de la campagne, pour vendre du poil à poêles comme ligne échantillon. Pour renseignements, s'adresser à Hulse et Marsolais, 470 rue Jacques-Cartier. 303-1

ON DEMANDE une servante générale, pas de lavage ni repassage. Références exigées. S'adresser 635 rue Berri. 306—1

ON DEMANDE un barbier au No 2574 rue Notre-Dame. 306—1

ON DEMANDE une bonne fille pour restaurant de tabac et bonbons ; elle devra parler français et anglais. 987 rue Ste Catherine. 306—1

ON DEMANDE un bon barbier ; place permanente. 3063 rue Notre-Dame. 306—1

ON DEMANDE un apprenti ferblantier-plombier. D. Coursol, 152 rue St Joseph, Lachine Lock, Qué. 306—2

ON DEMANDE des barbiers. 39 rue Université. 306—1

ON DEMANDE une bonne poseuse d'empeignes. 5 rue St Germain. 306—1

ON DEMANDE un barbier au No 327 rue Notre-Dame, Hochelaga. 306—1

ON DEMANDE un bon barbier. 120 rue St Maurice. 306—1

ON DEMANDE une bonne cuisinière de première classe, et une seconde cuisinière, aux Nos 27 et 29 rue St Gabriel. 306-2

ON DEMANDE, pour une épicerie, un garçon âgé de quatorze à quinze ans, sachant lire et écrire. Se présenter, No 285 rue St Christophe. 306—1

ON DEMANDE un barbier au No 2523 rue Notre-Dame. 306-1

ON DEMANDE, de suite, une fille respectable pour salle à manger ; elle devra parler anglais. 86 et 88 rue St Laurent, Grand Union Hotel. 306—1

ON DEMANDE un barbier de première classe. No 1 rue Cathédrale. 306—1

ON DEMANDE un barbier. 2624 rue Notre-Dame ; près rue Canning. 306-1

ON DEMANDE une servante générale. 49 rue Milton. 306—1

ON DEMANDE un barbier au No 1921 rue Ste Catherine. 306—1

ON DEMANDE une jeune femme de 18 à 20 ans comme domestique générale, pour une famille de deux, au "West End", doit être recommandée. S'adresser par lettre à S. H. "La Presse." 306—1

ON DEMANDE une bonne servante générale qui peut faire la cuisine ordinaire. Se présenter au No 325 rue Dorchester. 306—1

MAISONS A LOUER

A LOUER—Au centre, logements de 3, 6 et 8 appartements ; bonnes conditions. S'adresser au No 179 rue St Dominique. 306—6

A LOUER—Cottage en brique avec ranlonge, 348 rue St André, 8 appartements en parfait ordre. Loyer $16. S'adresser au notaire Lévy, 36 rue St Vincent. 306—1

A LOUER—Plusieurs logements de quatre appartements et w.c., situés au village St Jean Baptiste. Loyer, $5 par mois. E. R. Gareau, 1511 rue Notre-Dame, entre les rues Gosford et Bonsecours. 291—n

A LOUER—Cave spacieuse, cimentée, bien éclairée avec égarts, 4 places, 1677 rue St Laurent (Mile-End). 301—7

CHAMBRES A LOUER

A LOUER Chambres double et simple, No 106 St Laurent, avec pension de table. 302-5

CHAMBRE garnie et pension. No 372 rue Berri. 306-1

CHAMBRE ET PENSION—Chambre double et simple, aussi grand salon avec galerie. Pension parisienne et canadienne, sous la direction de Mme Corbugy, rue Lagauchetière, Nos 388 et 390, coin rue St Denis. 306— 4

CHAMBRE—Une chambre très bien garnie, dans une famille privée, sans enfants. Tout le confort du chez soi, prix modéré. 233 rue Ste Elizabeth. 306—1

CHAMBRE et PENSION—On trouvera pension pour $2.50 ; aussi chambre meublée ou non à louer au No 32 Place Jacques-Cartier. 303-5

MAGNIFIQUES CHAMBRES A LOUER, au No 130 rue St Denis, de $5 à $7 par mois. Pas d'enfants. 306—2

A VENDRE

A VENDRE—Oiseaux chanteurs, pigeons et chiens de toutes sortes, au No 1213 rue St Laurent. A. Sévigny. 305—3

A VENDRE—7 chevaux de travail garantis irréprochables ; prix très bas pour prompts acheteurs, argent comptant ou a termes, avec bonnes garanties. S'adresser Dominion Ice Co., rue Lacroix, St Henri. 305—3

A VENDRE—Bois pour allumer le poêle, $1.50 le voyage ; érable et merisier coupés, $1.75 ; rognures de moulin, $1.25 ; chez J. Dansereau et Cie, 826 rue Dorchester. Téléphone 2425. 88—n

A VENDRE—Pour tout le monde—Bois pour allumer le poêle, etc., $2, érable coupé, $2.50, blocs de moulins, longueur du poêle, $1.50 ; blocs d'épinette, $1.75 le voyage, livré dans une partie quelconque de la ville. J. C. Macdiarmid, Carré Richmond. Téléphone 8358. 168—n

A VENDRE sous le plus court délai, pour $550, un bon stock d'épiceries, un coin de rues dans le centre des affaires ; c'est une bonne chance pour celui qui désire s'établir ; le vendeur a une bonne clientèle ,vu qu'il y a plusieurs années qu'il est là. S'adresser à Osw. Chaput et Cie, 16 St Jacques, chambres 16 et 17. 301—n

A VENDRE—Une collerette avec manchon (Greenland Seal) faite au dernier goût, que quelques mois en usage, valant $45.00, à vendre pour moins que la moitié du prix. 1213 de Montigny, après 6 heures le soir. 306—3

A VENDRE—Un beau gros perroquet (plumet jaune double). Prix $10. 2245 rue Ste Catherine. 306—1

A VENDRE—Restaurants, hôtels, épiceries et tous autres commerces, et aussi maisons à louer. L. Harris, 118 rue St Jacques, le soir, 429 rue St Laurent. 302-6

A VENDRE—Bonne chance, un restaurant de tempérance à céder, connu depuis 5 ans sous le nom de Café Tortoni. 547 rue Craig. 305—3

A VENDRE—Atelier de photographie, conditions faciles. S'adresser Mme V. C. Lajoie, 68 Place Jacques-Cartier. 302-6

A VENDRE—Beau piano en parfait ordre, $28 comptant, au No 731 rue St Dominique. 305-3

A VENDRE—$1.00 le voyage de bois sec de moulin, scié, livré à domicile, chez G. Vaillancourt, 374 rue Beaudry. Téléphone des Marchands, 231. 303—6

A VENDRE, pour cause de départ, petit magasin de cigares et bonbons avec logement ; on vendra à sacrifice. S'adresser 320 rue Roy. 304-4

PROPRIETES A VENDRE

A VENDRE, $2,900, jolie maison avec façade en pierre, 2 logements, 4 et 5 chambres, bain, closet. Toute décorée. $900 comptant, balance sur hypothèque. S'adresser par lettre à V. C. A., "La Presse." 305—3

A VENDRE — A St Gabriel de Brandon, l'Hôtel "Coutu," situé au terminus des chars, à conditions faciles. S'adresser pour informations à Louis Coutu, 1264 DeMontigny, ou sur les lieux. 302-6

PETITES PROPRIETES à vendre. J. A. Charland, 1618 Notre-Dame. 306—n

PERSONNEL

PERSONNEL—Une récompense de $25.00 sera accordée pour l'arrestation et la condamnation de la personne qui a volé le bicycle Brantford, modèle 1895, No 29005, à la porte de l'édifice Temple, à 3 heures p.m., le 28 octobre courant. S'adresser à la Dominion Burglary Guarantee Co., Ltd. 305-2

PERDU

PERDU—Le 28 octobre, $100.00 en billets de 10 piastres, de la rue Notre-Dame à la rue Ste Catherine, ou dans un magasin de la même rue. Récompense généreuse à celui qui les rapportera au No 1560 rue Notre Dame, chez le notaire Bédard. 305-2

PERDU—Le 27 courant, une épinglette de dame, en argent, forme demi lune et ornée de brillants et pierres bleues. Récompense à la personne qui la rapportera au No 153 rue Duluth. 305—2

PERDU

PERDU, mercredi soir, de l'église St Jacques, rue Ste Catherine et Ave. de l'Hôtel de Ville, un vison tour de cou. Récompense au No 413 avenue de l'Hôtel de Ville. 306-1

PERDU, le 29, rue St Laurent, entre les rues Ontario et Ste Catherine, un "tour de cou, "ruff" en vison. Prière de le rapporter au No 51 avenue du Collège McGill, où une récompense sera donnée. 306—1

DIVERS

ARGENT A PRETER—Nous avons plusieurs milliers de piastres à prêter sur hypothèque ou sur toute autre garantie. S'adresser à Osw. Chaput et Cie, chambres 16 et 17, No 16 rue St Jacques. 236—n

AVIS est par les présentes donné qu'on s'adressera à la législature de la Province de Québec à sa prochaine session, pour obtenir un acte ratifiant et confirmant les lettres patentes incorporant la Canada Switch and Spring Company, Limited, pour conférer à la dite compagnie les mêmes pouvoirs pour autoriser l'augmentation du stock de la compagnie et la division de tel stock en parts préférentielles et ordinaires, et pourvoir au partage d'icelui. Montréal, 15 octobre 1896. Abbotts, Campbell et Meredith, procureurs des requérants. 297-n

AVIS est par le présent donné que la société faisant affaires comme manufacturière d'eaux gazeuses, sous la raison sociale de Gravel, Dufour et Cie, est aujourd'hui dissoute. Toutes personnes ayant des réclamations à faire contre la société devront s'adresser à L. N. Dufour, 561 rue Mont-Royal, Ville St Louis, 30 octobre 1896. 306—1

ON DEMANDE à acheter un show-case, longueur 5 à 6 pds, 251 St Laurent. 304—3

ON DEMANDE avec petit capital, commis, pour bureau, magasin, gérant, pour restaurant licencié. On s'occupe de procurer des situations aux commerçants, institutions, hôteliers, entrepreneurs, des employés, commis, instituteurs, teneurs de livres, cuisiniers, cochers, gouvernantes, ménagères, cuisinières, servantes, etc. Placement Continental. 1434 Notre-Dame. 306—1

RAFLE de 2 Chevaux—Le bazar St Jean-Baptiste, qui a été un grand succès, se terminera ce soir, par la rafle de deux chevaux. 3 coups pour 25c. 306—1

SALAISON—M. Nazaire Dufort, boucher, désire faire connaître à ses nombreux clients qu'il vient d'ouvrir une salaison au No 77 rue Visitation, avec assortiment complet de viandes fraîches et salées, beurre, fromage, jambon, saucisse, etc., etc. Il sollicite respectueusement une visite. 304-8

UN COUPLE MARIE trouvera un logement (soubassement), gratis, en échange de l'entretien du haut. S'adresser au No 322 rue Lagauchetière, entre 7 et 8 heures p.m. 305—2

LA BANQUE JACQUES-CARTIER.—Avis est donné par les présentes qu'un dividende de trois pour cent sur le capital versé de cette institution a été déclaré pour le semestre courant et qu'il sera payable au bureau de la banque, à Montréal, le et après le mardi, premier jour de décembre prochain. Les livres de transfert seront fermés depuis le 16 jusqu'au 30 novembre prochain, ces deux jours inclus. Par ordre du conseil, TANCREDE BIENVENU, Caissier. Montréal, 23 octobre 1896. 304—4

ARTHUR GAREAU

CHIRURGIEN-DENTISTE

117 RUE ST-DENIS (Coin Dorchester)

Couronnes en or ou en porcelaine posées sur vieilles racines. Dentiers en or, aluminium ou caoutchouc. Dents extraites sans douleur. Tel. Bell 6849. Bureau du soir, 7 à 8. 130—lmxjv—n

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la ville de Westmount s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour faire adopter un acte pour faire amender sa charte et les actes amendant icelle, accordant de plus amples pouvoirs concernant les élections municipales ; améliorations spéciales ; emprunts ; expropriations ; exemptions ; perception des taxes ; approvisionnement de l'eau ; et pour avoir l'autorisation pour la ville et les municipalités adjacentes pour faire des arrangements avec les compagnie ou personnes concernant l'approvisionnement de l'eau et pour autres fins.—Montréal, 21 octobre 1896. DUNLOP, LYMAN et MACPHERSON, procureurs des requérants. 298—n

AVIS est par les présentes donné qu'application sera faite à la législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour l'adoption d'un acte pour ratifier et confirmer un règlement entre certaines parties intéressées dans le trédonds et succession de feu l'honorable John Molson, et pour décharger les exécuteurs et fidéi-commissaires nommés en vertu de son testament. Montréal, 1 2octobre 1896. E. Lafleur, Abbotts, Campbell et Meredith, procureurs des requérants. 291-n

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'application sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, par la Corporation du village de Verdun, pour l'adoption d'un acte pour amender et étendre l'acte de la dite Législature, 40 Victoria, Chapitre 41, intitulé : Un acte pour changer le nom de la municipalité du village La Rivière St Pierre, et pour augmenter les pouvoirs, quant a ce qui regarde le lieu de résidence des conseillers du dit village de Verdun, le pouvoir d'emprunter de la dite Corporation, les pouvoirs de la dite Corporation, dans les questions sanitaires, le règlement des bâtisses dans le dit village, le règlement des bicycles et pour autres fins.

N. T. RIELLE,
Procureur de la Corporation du Village de Verdun.
294—n

PATENTES

Obtenues promptement. Marques de commerce enregistrées. Nous garantissons de réussir ou de remettre l'argent payé pour nos services. Spécialités :Demandes rejetées entre les mains d'autres agents. Ecrivez-nous pour informations. Téléphone Bell 2398.

MARION & LABERGE, Experts,
169-a 185 rue St-Jacques, Montréal

CETTE AFFAIRE DE TRAMWAYS

Sur le chemin de la Côte des Neiges

Au sujet de la construction de la ligne de tramways de la rue Guy, l'avocat de la cité, dans une assemblée du comité des chemins, tenue le 21 juillet, a déclaré que, pour interpréter la section No 43, le conseil de ville était le juge compétent, qui doit décider en dernier ressort des besoins du service public. Le conseil, par une seule résolution, a le droit de faire changer ou de faire modifier la ligne des tramways, et d'ordonner la construction de nouvelles voies dans les rues qu'il désignera, pourvu qu'il se conforme aux conditions suivantes de la section : "Que la compagnie de tramways ne peut être forcée d'abandonner une route qu'elle a établie, pour faire place à une autre compagnie ; que, si la ville décide d'établir une nouvelle ligne dans une rue quelconque, non mentionnée dans le règlement, la compagnie doit avoir la préférence pour cette construction."

Le comité a alors décidé de faire au conseil un rapport en faveur de la construction de la ligne jusqu'au sommet de la montagne.

Le motif du conflit est donc dans cette seconde condition, qui laisse à la compagnie la liberté de construire une voie non mentionnée dans le règlement. La compagnie de tramway prétend que la clause du règlement relative à cette route est parfaitement bien définie, et qu'elle n'est obligée de prolonger la voie que depuis la Pointe St Charles jusqu'à l'angle de la rue Sherbrooke.

La compagnie montre aussi une résolution adoptée par le conseil le 13 juillet, dans laquelle on parle de ne prolonger la route que jusqu'à la rue Sherbrooke et non sur le chemin de la Côte des Neiges.

D'un autre côté, on prétend que le plan original de la route, préparé par M. St George, montre que la ligne doit s'étendre jusqu'au sommet de la montagne et que la compagnie a consenti à la construire lorsque le contrat a été signé. Il est vrai en effet, que le plan qui est en la possession de l'inspecteur de la cité, montre la ligne jusqu'à la Côte des Neiges.

DOBELL ET LANGELIER

Un incident au banquet Laurier

L'un acclamé, l'autre reçu froidement

On lit dans l' "Evènement" :

"Un incident très remarqué au cours du banquet, c'est la froideur avec laquelle on a accueilli M. Dobell lorsqu'il s'est levé pour répondre à la santé du parlement fédéral et les acclamations qui ont salué l'honorable François Langelier, lorsqu'à son tour il a consenti à adresser la parole. C'est que la conduite de ces deux hommes a été bien différente lorsque, pendant la session dernière, il s'est agi de défendre les intérêts de Québec.

M. Dobell a dû constater, hier soir, l'énormité de la faute qu'il a commise en s'opposant à l'établissement immédiat d'une ligne rapide".

M. SULTE CONFERENCIER

Mardi prochain, le 3 novembre, à huit heures du soir, au Château Ramezay, notre éminent historien, M. Benjamin Sulte, donnera une intéressante conférence sur "Le Canada depuis Champlain jusqu'à Talon,1636-1664." Il nous parlera des premières années de la colonie, des Cent Associés, de la compagnie Cheffault, des colons,leurs moeurs, langue, éducation, des seigneurs, fonctions publiques, des habitants, du syndicat des habitants, de la milice, de la cour de France et des luttes avec les Iroquois. Le tout sera traité de main de maître, comme le peut si bien faire M. Sulte. L'admission est gratuite. Ceci sera l'inauguration d'une série de conférences qui seront données sous les auspices de la Société Numismatique, dans le cours de l'hiver. L'honorable juge Baby présidera.

DOUBLE DEUIL DANS UNE MEME FAMILLE A BEAUHARNOIS

Il y a une quinzaine de jours, M. Eustache Groulx, de Beauharnois, se rendait à Ogdensburg, pour assister aux funérailles d'une de ses belles-soeurs, de cette ville. Après la cérémonie funèbre, un des jeunes fils de la défunte demandait à ses oncles une allumette pour allumer un cierge qu'il avait ramassé on ne savait où ; sur ses pressantes sollicitations, l'un d'eux sans y songer, lui en donnait une. L'enfant dut allumer son cierge, et s'en alla dans un champ voisin, on suppose, avec son cierge allumé, puisque une heure après, au moment de se réunir à table, on le chercha et on le trouva à moitié rôti. M. Groulx se donna beaucoup de peine pour éteindre le feu, il se brûla les mains même, mais l'enfant ne survécut que 6 heures après l'accident. C'était vraiment pitoyable pour le pauvre père qui venait de conduire sa femme au cimetière et qui voyait mourir son jeune enfant si tôt et d'une mort si affreuse.

LES ECOLES DU NORD-OUEST

L'ordonnance de 1892

"La Semaine Religieuse" de Québec accuse réception de la brochure du R. P. Leduc, intitulée : "Hostilité démasquée, Territoires du Nord-Ouest, ordonnance scolaire 22, de 1892 et ses conséquences". Le confrère cite la conclusion du travail du P. Leduc, qui est celle-ci.

"Les écoles du Nord-Ouest peuvent être matérialistes, infidèles ou athées. On va tout au plus jusqu'à leur permettre d'être protestantes. Il faut que les écoles catholiques disparaissent : ainsi l'on décrété les Loges et les Triangles".

"La Semaine Religieuse" ajoute ceci:

"N'oublions pas que le gouvernement fédéral peut désavouer l'Ordonnance scolaire de 1892, quand bon lui semblera".

LES ENNUIS DE LA BICYCLETTE

Il est heureux que les accidents de bicyclette sont généralement plus désagréables que graves, car ils sont fréquents.

Hier soir, une homme qui traversait la rue Dorchester, à l'angle de la rue Université, a été violemment renversé par un bicycliste qui a roulé sur lui avec sa machine. Le bicycliste a remonté sa machine et s'est enfui à toute vitesse laissant le malheureux piéton se tirer d'affaire comme il le pourrait. Ce dernier n'était pas blessé, mais ses habits étaient couverts de boue.

ARCAND-COOKE

Un très joli mariage a été célébré mercredi matin, dans l'église St Patrice. Les parties contractantes étaient M. Oscar Arcand, ingénieur civil de New-York, fils du Dr Arcand, de Québec et Mlle Ella Cooke, troisième fille de M. P. Cooke, et soeur de R. J. Cooke, président du Club de Crosse Shamrock. Le mariage a été célébré par le révérend Père Arcand, cousin du marié. Après le cérémonie les nouveaux époux allèrent prendre le déjeuner chez les parents de la mariée, après quoi l'heureux couple est parti pour Washington, salué par une pluie de riz et accompagné des meilleurs souhaits des parents et des amis. Les présents offerts aux nouveaux mariés sont nombreux et splendides ; parmi eux se trouve une boîte de coutellerie présentée par les employés de MM. Caverhill et Kissock. M. et Mme Arcand établiront leur résidence à New-York.

CONDOLEANCES

Les membres présents du cercle Conventum, "année 89", des anciens élèves du collège St-Laurent, se sont assemblés pour la première fois depuis leur fondation, afin de passer des résolutions de condoléances à propos de la mort du Rév. P. Viau, C. S. C., leur secrétaire.

Il a été proposé par le R. P. Vanier, C. S. C., secondé par le Rév. A. Hudon, que c'est avec peine et douleur que les membres de ce "conventum" ont appris la mort soudaine du Rév. P. Viau, l'un de leur membre le plus actif et le plus dévoué.

Proposé par le Rév. J. B. Choinière, C. S. C., secondé par Henri Deguire, que les résolutions de condoléances soient envoyées à la famille du défunt ainsi qu'à la Presse.

LE DEMON DE L'IVROGNERIE

Québec, 30 — Le démon de l'ivrognerie s'est de nouveau emparé d'un journalier de St-Sauveur, qui, depuis trois ans, n'avait pas pris un verre de boisson. Depuis un mois il n'a pas dérougi. N'ayant plus d'argent pour boire, il a vendu tout son mobilier, jusqu'à sa lingerie. Hier, il est arrivé chez lui en manches de chemise et pieds nus. Sa femme avait travaillé toute la journée pour gagner quelques sous afin de donner du pain à ses enfants. Ce malheureux au coeur endurci par la boisson, l'a battue jusqu'à ce qu'elle lui eut donné la dernière obole, fruit de ses sueurs. Des voisins charitables ont eu pitié de cette malheureuse et l'ont hébergée avec ses enfants.

Québec, 30 — L'honorable M. R. R. Dobell a donné, au club Union, hier après-midi, un banquet à l'honorable M. Laurier. Parmi les personnes présentes, on remarquait le sénateur Pelletier, MM. Choquette, Edwards, R. Lemieux, M. P., F. X. Lmieux, le maire Parent, W. Cook, R. Audette et D. Arcand.

Le premier ministre est parti dans la soirée pour Arthabaska.

LA MISERE AU LABRADOR

Les pêcheurs en danger de mourir de faim

Ils n'ont ni aliments, ni vêtements

St-Jean, Terreneuve, 30 — Le Dr Grenfell, surintendant de la mission des pêcheurs du Labrador, qui vient chaque année d'Angleterre avec deux aides pour faire le service médical sur la côte, dit que la misère est affreuse parmi les pêcheurs. Dans une lettre à ce sujet, il dit : "A l'Ile Square, une foule anxieuse nous attendait. Aucune famille n'avait de provisions suffisantes pour passer l'hiver. Nous avons fait des arrangements pour leur fournir vingt-cinq barils de farine, dix sacs de biscuits, un tonneau de mélasse et une boîte de thé pour lesquels les pêcheurs nous scieront du bois que nous espérons vendre l'été prochain. Nous avons emmené une famille qui n'avait aucun moyen de subsistance. La plupart de ces gens n'ont aucunes fournitures de lit.

"A Boulter's Rock, nous avons bientôt été entourés par la foule. Ici les gens sont à la veille de mourir de faim. Le gouvernement n'a promis aucun secours, et cependant le besoin en est très pressant. Nous avons donné des vêtements à ces gens, mais il en faudrait encore davantage.

"Les habitants des îles Seal n'ont aucune provision pour l'hiver et il est difficile de dire comment ils pourront subsister si le gouvernement ne les aide pas.

"Tous les habitants des îles Spotted nous ont demandé des aliments et des vêtements. Plus vers le nord les choses vont de mal en pis et même lorsque la pêche est bonne les habitants ne peuvent espérer qu'une misérable pitance et en plusieurs endroits les gens sont trop pauvres pour s'acheter des filets pour faire la pêche pendant l'hiver.

"Une connaissance de cinq ans de la condition des pêcheurs nous met en droit d'affirmer qu'à moins que le système de commerce soit entièrement changé, les infortunés ne pourront jamais faire mieux que de ne pas s'empêcher de mourir de faim. Nous faisons de notre mieux pour soulager l'infortune de ces malheureux, mais il faudrait l'aide du gouvernement".

Le collecteur de la douane Burgess, de Terreneuve, corrobore entièrement le témoignage du Dr Grenfell et dit que son rapport n'a rien d'exagéré.

FEMME ASSASSINEE

Par des voleurs de grand chemin

New-York, 30 — La ville de Norristown et tout le comté de Montgomery, Pennsylvanie, dont elle est le chef-lieu, ont été jetés dans la plus grande agitation par l'assassinat d'une jeune femme, Mme Charles Kaiser, par des voleurs de grand chemin.

Les époux Kaiser tiennent depuis quelques mois à Norristown un atelier et magasin de portraits au crayon. Ils se sont rendus pendant l'après-midi, en voiture, à Gulf Mills, un village situé près de Bridgeport pour y livrer un portrait. Au retour, pendant la soirée, ils ont été attaqués par deux malfaiteurs embusqués sur le bord de la route. L'un des malfaiteurs a sauté à la tête du cheval et l'a arrêté, tandis que l'autre, le revolver au poing, demandait la bourse ou la vie aux époux Kaiser. M. Kaiser, atterré, a remis alors son porte-monnaie, sa montre en or et celle de sa femme au voleur.

Les voleurs, qui avaient probablement l'intention de s'emparer aussi de la voiture pour se sauver, ont mis les époux Kaiser en demeure de descendre. Or, au moment où Mme Kaiser s'est levée, son porte-monnaie est tombé. Elle l'a ramassé, et le voleur le lui a demandé. Mme Kaiser, ayant paru hésiter, le voleur lui a brûlé la cervelle. M. Kaiser, ayant voulu se jeter sur l'assassin de sa femme, celui-ci lui a tiré un deuxième coup de revolver et l'a grièvement blessé au bras droit. Les deux voleurs se sont enfuis alors dans un bois du voisinage. Un hôteller de Norristown passant quelques instants après sur le lieu de l'attentat, a conduit Kaiser et sa femme en toute hâte chez un médecin de Bridgeport et a donné l'alarme.

Les polices de Norristown, de Bridgeport et de toutes les autres villes voisines ont été prévenues par télégraphe, et de nombreux agents ont été envoyés de tous côtés à la recherche des voleurs. Les autorités de Philadelphie, également prévenues par dépêche, ont posté des détectives dans toutes les gares de la ville et un détachement de policemen à cheval a été expédié en toute hâte dans le comté de Montgomery.

Une réunion spéciale des commissaires du comté a été convoquée pour ce matin afin d'offrir une forte récompense pour la capture des assassins.

AUDACIEUX VOLEURS

Ils essayent de faire sauter le coffre-fort d'un bureau de poste

Huntingdon, Qué., 30 — Vers deux heures ce matin, les gens demeurant aux environs du bureau de poste ont été réveillés par une forte explosion. Un instant plus tard, M. J. H. Gilmore, dont l'habitation est près du bureau de poste, sortait du bureau en courant, un fusil à la main et appelait au secours. Le chef de police arriva et se mit avec lui à la poursuite de plusieurs individus sur qui il tira deux coups de revolver. Ces individus s'enfuyaient du bureau de poste, dont ils avaient essayé de faire sauter le coffre-fort. L'explosion avait causé beaucoup de dommages dans le bureau.

Les voleurs n'ont réussi à enlever qu'une dizaine de piastres. Ils ont réussi à s'échapper.

FATALE EXPLOSION

Six hommes tués dans une mine

Wilkesbarre, Pe., 30 — Par suite d'une explosion de gaz survenue hier après-midi, dans le puits No 3 de la mine de la Lehigh and Wilkesbarre Coal Company, six hommes ont été tués et deux blessés. Les morts sont William R. Jones, à l'emploi de la compagnie depuis 25 ans ; John W. Joseph, qui avait été assistant contre-maître de la mine depuis douze ans ; Thomas Owens, William Lacey, contracteurs ; James Herring et Joseph Worth. Les blessés sont : David Williams et John Davis, ouvriers ; six autres hommes qui étaient dans la mine ont été retirés sains et saufs. Lorsque l'explosion a eu lieu, Wiliam Lacey, l'un des contracteurs, travaillait avec treize hommes dans un tunnel percé dans le roc, à environ un mille du puits. Immédiatement après l'explosion, un parti de sauvetage fut organisé. Les hommes descendirent au fond du puits. A environ un mille plus loin ils trébuchèrent sur les cadavres de Lacey, Owens, Herring et North. A ce moment, deux des sauveteurs s'affaissèrent suffoqués. Les autres durent battre précipitamment en retraite emportant avec eux les deux cadavres. Quelques heures plus tard, le courant d'air fut en partie rétabli et les hommes purent pénétrer dans le tunnel et à 8.30 heures, ils avaient retrouvé les autres cadavres.

PARI ELECTORAL

Le perdant mangera une corneille

New-York, 30 — L'un des plus singuliers paris électoraux auxquels ait donné lieu la campagne présidentielle vient de s'engager, à Kearny Township, entre MM. James Abbott et John Clarkson, deux des habitants les plus considérés de la localité. Par un contrat en bonne et due forme, M. Abbott s'est engagé à manger en public la plus grosse corneille que l'on pourra tuer dans les bois d'Arlington si M. Bryan, le candidat argentiste à la présidence, est battu. De son côté, M. Clarkson s'est engagé à manger la corneille dans les mêmes conditions dans le cas où le major MacKinley serait battu. Ce pari a pris les proportions d'un véritable événement à Kearny Township, et un comité a été nommé pour tuer la corneille et assister à l'étrange festin que devra faire le perdant.

MEURTRIERS PUNIS

Le cadavre d'un homme dans une malle

Paris, 30 — Le procès de Joseph Aubert et de Marguerite Dubois, qui ont été arrêtés au mois de mai dernier, sous l'accusation d'avoir tué un homme du nom de Delahef, s'est terminé hier, par la condamnation des prisonniers. Aubert, qui est le principal auteur du crime, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité, et sa complice à trois ans d'emprisonnement. Les deux prisonniers s'étaient reconnus coupables peu après leur arrestation. Le cadavre de la victime fut trouvé dans une malle à la gare du chemin de fer de Courville, près de Cherbourg.

Le coffre avait été enregistré à Paris par un homme qui fut plus tard reconnu comme étant Aubert. Lui et sa compagne s'étaient rendus de Paris à Courville dans le train qui transportait la malle. Lorsqu'ils la réclamèrent le jour suivant, ils furent arrêtés. Ils déclarèrent que leur objet en commettant le crime était de s'emparer d'une collection de timbres évaluée à $2,000, et appartenant à Delahef.

—L'homme, la femme, l'enfant, ont besoin de la "Gomme du Dr Adam", pour le mal de dents, 10 cts. Dans toutes les pharmacies. 303-5

FEUILLETON DE " LA PRESSE"

L'AVEUGLE

(95)

DEUXIEME PARTIE

(SUITE)

Au rez-de-chaussée la famille Vernière, la famille Savanne, les autorités de Saint-Ouen et les chefs de service de l'usine.

Au premier étage Philippe de Nayle remplaçait son beau-père.

Aline avait tenu à ce que la petite Marthe et sa grand'mère fussent à la droite et à la gauche d'Henri Savanne.

Le banquet commença.

Les souvenirs profondément douloureux étaient trop récents pour qu'une grande animation fût possible... — Les ouvriers se montrèrent calmes et respectueux et, à défaut de gaieté, la cordialité la plus franche régna pendant toute la durée du repas.

XVIII

Parmi la foule des curieux qui avaient assisté au défilé des convives du banquet, personne n'avait remarqué un vieillard aux longs cheveux blancs, au visage glabre, les yeux cachés par des lunettes légèrement teintées.

Sur le bras de ce vieillard s'appuyait une jeune femme de vingt à vingt-cinq ans dont un demi-voile de dentelle noire couvrait en partie la figure, mais qu'on devinait facilement très belle.

Ils étaient vêtus avec une extrême simplicité, de manière à ne point attirer l'attention.

Leur attitude était celle de deux promeneurs assistant à un spectacle inattendu qui piquait leur curiosité.

Le vieillard et la jeune femme avaient échangé quelques paroles à voix basse, — ils couraient d'ailleurs fort peu de risque d'être compris, car ils s'exprimaient dans une langue étrangère.

Quant tout le monde fut entré chez la mère Aubin, ces deux personnages se dirigèrent aussi vers le restaurant devant lequel le beau soleil et la température printannière avaient permis d'installer quelques tables.

Le promeneur aux cheveux blancs et aux lunettes teintées fit asseoir sa compagne à l'une de ces tables et s'approcha de Mme Aubin, qui venait d'apparaître sur le seuil de son établissement et jetait un coup d'oeil de surveillance à l'extérieur, laissant la Marie diriger le service intérieur, ce dont elle s'acquittait d'ailleurs à merveille.

—Vous désirez quelque chose, monsieur ? — demanda la brave femme à ce client inconnu, qui répondit d'une façon parfaitement intelligible, quoique avec un accent étranger très prononcé :

—Malgré la foule qui se trouve en ce moment chez vous, pouvez-vous, madame, nous faire servir à déjeuner ?

—Parfaitement, monsieur, si toutefois vous voulez déjeuner dehors, car à l'intérieur, il me serait impossible de vous recevoir, toutes les salles de mon établissement étant retenues.

—Il fait très beau, nous déjeunerons dehors.

—Je vais moi-même mettre votre couvert et vous donner la carte...

Ce qui fut fait.

Une servante apporta le menu commandé.

—Ne vous pressez pas, avait dit l'étranger à Mme Aubin, — nous avons le temps.

Et il déjeuna en effet très lentement, échangeant à peine de loin en loin quelques mots avec sa compagne.

La table à laquelle ils s'étaient placés se trouvait à côté de l'une des fenêtres de la grande salle du rez-de-chaussée.

Et se penchant un peu, — ce qu'il faisait assez fréquemment, — le vieillard voyait tout ce qui se passait à l'intérieur.

Au rez-de-chaussée comme au premier étage les bons vins commençaient à délier les langues. — On parlait moins bas, sans que cependant les voix s'élevassent plus haut que ne le permettaient les convenances.

On allait servir le dessert.

Il était quatre heures du soir.

L'agglomération des convives rendait dans la grande salle, la chaleur étouffante.

On ouvrit les fenêtres afin de donner de l'air.

Robert n'avait pas répondu à la délégation des ouvriers qui, le matin, le recevait à l'entrée de l'usine et faisait offrir des bouquets à Mme Vernière, à Aline et à Mathilde.

Il prit la parole et en quelques phrases où il sut mettre une émotion factice, il témoigna sa reconnaissance des preuves d'est

LA SEMAINE COMMERCIALE

Montréal, 30 octobre 1896

La température humide et douce qui caractérise cette semaine, a gêné et retardé un peu certains genres de commerce ; mais comme c'est la dernière semaine des tarifs d'été sur les chemins de fer, un bon nombre de marchands de la campagne se sont dépêchés à donner leurs commandes pour se les faire expédier immédiatement.

Le mouvement de la récolte, à la campagne, a été très actif ; les cultivateurs, qui ont peine à trouver des acquéreurs pour leur foin, ont vendu des grains, d'autant plus que ces derniers produits ont haussé ces jours-ci, puis ont fléchi. Si le cultivateur a refusé de vendre lorsque l'article était à la hausse, vous le verrez prêt à accepter des offres dès que le marché se met à baisser. L'argent circule, par conséquent, à la campagne, où, d'ailleurs, les produits laitiers ont donné, en septembre et octobre, des recettes satisfaisantes.

A la ville, quelques travaux dans les rues feraient le plus grand bien, car la population ouvrière est très pauvre ; et, n'ayant pas d'argent, elle ne consomme que très peu. Les remises de fonds de la campagne sont bonnes ; de la ville, médiocres.

ANIMAUX DE BOUCHERIE

Le prix du bétail canadien de choix en Angleterre, est de 10c la livre, d'après les derniers câblegrammes reçus. Les bestiaux des Etats-Unis se vendent 10½ et 11c. Le marché d'exportation, à Montréal, est nul, vu qu'il ne vient plus sur nos marchés de bétail propre à l'exportation. Aux abattoirs de l'est, hier, il y avait en vente 700 boeufs, 750 moutons, autant d'agneaux et 50 veaux. La température maussade a retenu chez eux un certain nombre d'acheteurs et les ventes ont dû se faire, vû les quantités en offre, à des prix faibles. Quelques rares pièces de prémier choix ont fait jusqu'à 3½c, mais la bonne qualité ne valait guère que de 2½ à 3c, et le reste de 1½ à 2c. la livre. Les moutons ont été en bonne demande pour l'exportation, aux prix de $2.50 à $2.60 par 100 livres, poids vif ; les agneaux ont fait de 3 à 3½c par livre et les veaux de $3 à $10 par tête.

CHARBONS ET BOIS DE CHAUFFAGE

La demande en charbons durs est excellente et les commerçants sont très occupés à livrer les commandes reçues aux prix de $6 la tonne pour le "Stove" et le "Chesnut", et $5.75 pour le "Egg" et le "Grate". Le bois de chauffage est encore rare et tout bon bois sec arrivant en ce moment, trouverait acheteur à des prix très fermes.

CUIRS ET PEAUX

La hausse des cuirs est arrêtée, mais les prix sont très fermes. Les cuirs à semelles ont haussé de 3c par livre, depuis le commencement du mouvement, c'est-à-dire de près de 20 p. c. Les tanneurs ne sont pas pressés de rendre et attendent que les acheteurs se décident à venir à leurs prix. La demande en cuirs est très bonne, de la part de la cordonnerie, quoique la manufacture soit encore, en grande partie, en état d'expectative. On signale cependant de ce côté, plus de disposition à faire des affaires. Les voyageurs ne sont pas encore tous partis pour leur tournée d'automne ; mais ceux qui sont en route prennent des commandes d'assortiment.

Aux Etats-Unis, les affaires, dans cette ligne, sont paralysées, par l'excitation politique, mais les prix restent fermes.

Les peaux vertes sont très fermes ; on paie, à la boucherie, 7½c pour No 1; 6½c pour No 2, et 5½c pour No 3, respectivement. Les agneaux sont à 50c la pièce et les veaux à 6c pour No 1 et 4c pour No 2, la livre. Il y a une bonne demande de la part de la tannerie et surtout de la part des tanneurs des Etats-Unis, qui sont venus sur notre place, acheter directement des bouchers, en concurrence avec l'association des commerçants locaux.

DRAPS ET NOUVEAUTES

Les marchands de gros ont reçu de leurs voyageurs un plus grand nombre de commandes et ils ont vu aussi chez eux un plus grand nombre d'acheteurs. On veut profter des derniers jours du tarif d'été pour recevoir des marchandises qui compléteront l'assortiment d'automne et d'hiver. Mais le regain d'activité est presque tout entier dans la campagne et dans les villes de l'Ouest. Pas de changement à signaler dans les prix des principales lignes : peu de lots d'occasion sur le marché à prix réduit.

Les remises de fonds sont passables.

EPICERIES

Le sucre brut, sur les grands marchés, a pris, depuis quelques jours, une nouvelle tournure ; il y a eu hausse de 1s par quintal à Londres, et New-York a suivi le mouvement avec ⅛c de hausse par livre et une demande active des raffineurs à cette hausse, tandis que les importateurs se montraient réservés. Ce raffermissement des cours, à New-York, a eu pour effet de raffermir les prix des sucres jaunes aux raffineries ici, mais le commerce de gros n'a pas encore changé ses prix de rente, qui sont de 3c à 3⅝c ; il y a même des ventes à 2⅞c. Le sucre granulé, s'est vendu, cette semaine, à 1-16c de moins : à 3 15-16c en quarts, 3 13-16c en lots de 10 quarts et plus ; les demi-quarts à 4 1-16c. Ce fractionnement par seizièmes est une nouveauté dans le commerce du sucre, qui n'avait varié que par huitièmes, jusqu'ici.

Les thés du Japon sont toujours excités ; d'après les nouvelles de l'Extrême-Orient, la quantité exportable de ces thés serait considérablement inférieure à celle de l'année dernière, et les prix seraient en hausse à Kobé et à Yokohama, de $1 par pécul. Les stocks, à ces deux ports, seraient beaucoup plus faibles que l'année dernière. Au 1er octobre, les exportations avaient diminué de 12 millions de livres ; et les importations directes du Canada ont été de 1,300,000 livres de moins que pendant la période correspondante de l'année dernière. Il faut donc s'attendre à des prix fermes et déjà on peut constater une hausse de 1 à 2c par livre, qui ira probablement à 3c.

Les fruits secs sont toujours excités; les corinthe et les valence sont très fermes ; les raisins de Californie également. Les malagas sont, par contre, à des prix un peu plus faciles que l'année dernière, à pareille date.

En conserves de légumes, les stocks sont réduits à des quantités facilement contrôlables et l'on peut s'attendre à un prochain raffermissement des prix. Pour les viandes en conserves, les marchés des Etats-Unis sont à la hausse et l'on peut s'attendre à une hausse ici, d'ici à quelques jours.

Les riz sont fermes ; ceux du moulin de la côte St Paul restent sans changement, vu que les marchands de gros ont des contrats à prix fermes qui ne sont pas encore expirés; mais les riz importés sont en hausse.

FERS, FERRONNERIES, ETC.

La demande en ferronerie est très lente; les détailleurs ne prennent que de petites quantités dont ils ont l'écoulement immédiat et l'on s'attend qu'il en sera de même tout l'hiver, à cause de l'incertitude où l'on est sur le maintien des droits de douane. Une diminution des droits se traduirait immédiatement par une baisse des prix et gare à celui qui aurait un fort stock sur les bras. En même temps, il se produit une baisse générale sur les prix; nous avons déjà noté la baisse sur les clous et sur les vis à bois ; nous avons à noter aujourd'hui une baisse de prix de 40 pour cent sur les boulons à bandages.

L'escompte, sur cet article, qui était de 60 et 10 est maintenant à 65 et 10. Il y a eu quelques ventes de fontes à des prix à peu près soutenus, fonte canadienne, $18 à $18.50 la tonne ; fonte Siemens No 1, $17 à $17.50. Le fer en barre et le ferblanc sont stationnaires, mais la tôle est un peu plus ferme, à cause, dit-on, du peu de stock sur place.

FOIN

On nous dit qu'il se prépare une faillite assez considérable dans le commerce de foin et l'on nous prie de rappeler aux cultivateurs qu'il n'est pas prudent de vendre à crédit au-dessus des prix du marché. L'année dernière, un bon nombre de commerçants de la campagne se sont laissé prendre de cette façon ; ils avaient vendu à des prix élevés,mais ils n'ont pas pu se faire payer. Cette année, on a voulu exploiter les cultivateurs et, en leur offrant 25 à 50 cents la tonne de plus que les commerçants paient comptant, on a obtenu du foin que l'on vendait à Montréal au-dessous du prix coûtant. Cette fois, l'expérience sera suffisamment étendue pour que tout le monde puisse en profiter.

GRAINS ET FARINES

Hier, le blé a encore monté à Chicago, et sur les principaux marchés d'Europe ainsi qu'à New-York et à San Francisco. La cloture à Chicago, a été aux prix de 71⅞c sur décembre et 77⅝c sur mai. L'argent est pourtant horriblement cher ; il a été coté hier soir à 100 pour cent à New-York, ce qui a empêché le marché de garder toute la hausse acquise qui était de 2c de plus.

Au Manitoba, le prix du blé pour les cultivateurs est de 63c. aux points ayant un fret de 18c pour Fort William ; mais partout où il y a compétition entre acheteurs, les prix sont fixés par les vendeurs. "Nous croyons que, dans toute la récolte de cette année, il n'y a guère plus de 3,000,000 de minots de No 1 dur, nous disait hier un grand minotier, et nous avons besoin de ces 3 millions de minots ; nos acheteurs ont en conséquence instruction de l'acheter, coûte que coûte."

Dans le Haut Canada, la faiblesse constatée hier et avant-hier est disparue et les prix sont redevenus très fermes.

Ici, l'avoine et les pois sont restés faibles par suite de la continuation de forts arrivages et de la diminution de la demande pour l'exportation ; cependant, il y a, au fond, un sentiment de fermeté qui ne permettra guère à la baisse de continuer longtemps. On a vendu hier l'avoine à 26 et 26½c ; les pois à 53c et 53½c en entrepôt. Le seigle a fait 40c. ; le sarrasin 39c et l'orge à malter de 45 à 46c.

Les farines de blé sont très fermes aux prix cotés hier ; les farines d'avoine sont bien tenues.

HUILES, PEINTURES, ETC.

Les affaires en huiles sont tranquilles et les prix bien tenus. L'huile de ricin (castor) a encore haussé de ½c par gallon. Les peintures sont calmes et sans changement de prix. L'huile de graine de lin a une forte tendance à la hausse et le verre à vitre maintient bien la hausse acquise.

POISSON

Le hareng a baissé un peu par suite de nouveaux arrivages et de la douceur de la température ; mais il reste encore à des prix supérieurs à ceux de l'année dernière ; on vend le Cap Breton $4.50 et le Labrador $5.00 le quart. La morue est ferme et en hausse de ½c par livre sur les prix de l'année dernière.

SALAISONS

Nous cotons les gros jambons en baisse de ½c à 8½c ; la cottolène en hausse de ½c ; la graisse Fairbank en hausse de 2½c., par seau, $1.28 et $1.27½ ; la graisse Anchor vaut $1:15. Les lards sont très fermes et ont une forte tendance à la hausse, en sympathie avec le marché de Chicago.

—Le Couvent de la Présentation, St-Ours, P. Q., a récemment choisi et acheté un piano "Pratte", pour l'usage de ses élèves avancées. k

—Voyez Flic Flac, Flic Flac, sur la 4ème page.

—Les mères trouveront que le Sirop Calmant de Mme Winslow est le meilleur remède pour les enfants, 25 cts la bouteille. 247—1 M v—n

MODES ELEGANTES

La dernière nouveauté du jour est le chapeau (grand prix) tant porté en Europe. Toques et manchons de velours, garnis de fourrures, pour les grands froids. Chapeaux de deuil et chapeaux d'enfants une spécialité. Mme H. POITRAS, 1989 rue Notre-Dame. 256—n

Pour la Pluie...

Circulaires pour dames et demoiselles, garantis ne pas durcir, de $1.75 en montant.
Collerettes Golf, tweed reversible pour les confectionner, de $1.25 la verge.
Parapluies pour dames, Demi-parapluies, Encas, etc. Un des plus complets et des plus beaux départements à Montréal.
Nos Modistes reçoivent des nouveaux Chapeaux. Venez les voir.

Letendre & Arsenault

1491-1493 Rue St-Catherine — La Maison de Confiance.

◆ ANNONCE DE ◆

John Murphy & Cie

LE BON ARGENT ACHETE

la meilleure valeur possible en

Marchandises Sèches,

Meubles de Ménage,

Nécessaires de Cuisine, Etc.,

quand il est dépensé à notre magasin.

— NOS —

Ventes à Bon Marché,

....Fin de Mois

Mérite l'attention de tous les Acheteurs qui désirent acheter le plus possible pour leur argent.

DEMAIN ETANT LE DERNIER JOUR

De la vente, nous nous attendons à avoir foule toute la journée, et nous nous sommes préparés en conséquence, de sorte que chaque client sera bien et promptement servi.

Ouvert, demain soir, jusqu'à 9.30 heures.

John Murphy & Cie

2343 RUE STE-CATHERINE

Tél. 3833 — Coin de la rue Metcalfe

Conditions : Un seul prix pour tous et argent comptant. 306—1

NOTES MARITIMES

Le Labrador, de la compagnie Dominion, capitaine T. W. Erskine, qui a quitté Liverpool le 22 courant, entrera dans le port demain après-midi, avec un chargement de marchandises diverses, 54 passagers, 52 de seconde et 65 de troisième. Ce sera le dernier voyage du Labrador à Montréal cette année, et pendant la saison d'hiver, il fera le service entre Portland et Halifax.

Le vapeur Turret Bay, capitaine Klitgaard, est revenu dans le port avec un chargement de charbon consigné à MM. Kingman, Brown et Cie. Le capitaine Klitgaard dit qu'il a traversé une tempête entre Bird Rocks et le Cap de Gaspé. Le vent a soufflé violemment du sud-est et du nord-ouest pendant environ quinze heures. Le Turret Bay n'a éprouvé aucun dommage.

Le Merrimac de la compagnie Dominion, capitaine Morgan, est parti pour Bristol avec une cargaison générale, y compris une grande quantité de pommes.

Le Lake Huron, de la compagnie Beaver, capitaine Carey, est arrivé aujourd'hui dans le port avec des passagers et une cargaison générale.

Le vapeur Hibernian, de la compagnie Allan, est arrivé aujourd'hui de Glasgow, avec des passagers et une cargaison générale.

COLLISION

Londres, 30 — Une dépêche d'Androssan, Ecosse, nous apprend que le vaisseau anglais Memnon, capitaine Bates, en route de Montréal à Bristol, via Québec, est venu en collision hier avec la barque Ciba, près de Cosewell Point, Ecosse. Le Memnon a continué sa route. Il n'est pas dit qu'il a éprouvé des dommages mais la barque Ciba est considérablement endommagée.

MOUVEMENT DES VAPEURS OCEANIQUES

Arrivages :
Vapeur Wilhelm, arrivé à New-York, parti de Brême.
Vapeur Canadian, arrivé à Londres, parti de Montréal.
Vapeur Scandinavian, arrivé à Glasgow, parti de Montréal.
Vapeur Rotterdam, arrivé à Rotterdam, parti de New-York.
Vapeur Loango, arrivé à Bristol, parti de Montréal.
Vapeur Warwick, arrivé à Glasgow, parti de Montréal.
Vapeur Glen Head, arrivé à la Pointe aux Pères, parti de Belfast.

PORT DE MONTREAL

Vapeur Kingswell, Brumenstoner, Kingman, Brown et Cie, charbon.
Vapeur Turret Bay, Klitgaard, Sydney, Kingman, Brown et Cie, Charbon.

VAISSEAUX QUI ONT QUITTE LE PORT

Vapeur Cape Breton, Reid, Sydney, Kingman, Brown et Cie, cargaison générale.
Vapeur Kingswell, Brumenstoner, Sydney, Kingman, Brown et Cie, sur lest.
Dempster et Cie, cargaison générale.
Vapeur Merrimac, Morgan, Bristol, Elder

VAISSEAUX DANS LE PORT

Loughrigg Holme, Millican, McLean, Kennedy et Cie.
Otteman, James, John Terrance et Cie.
Iona, Cummings, R. Reford et Cie.
Sardinian, Eastaway, H. et A. Allan.
Merrimac, Morgan, Elder, Dempster et Cie.
Turret Bay, Klitgaard, Kingman, Brown et Cie.

La profondeur de l'eau dans le port de Montréal était hier de 26 pieds et 9 pouces; à Sorel, 27 pieds et 4 pouces ; à Lotbinière, 23 pieds et 4 pouces à l'eau basse et 29 pieds et 3 pouces à l'eau haute.

PORT DE QUEBEC

Québec, 30.

Le Lake Huron est arrivé ici hier après-midi en route pour Montréal.

Le vapeur Hibernian est arrivé hier soir et est reparti pour Montréal à 7.15 heures du matin.

Le Monavista est passé ici, en route pour Montréal.

La barque Cleveland est partie hier pour Limerick.

Le Turret Crown est parti à deux heures hier après-midi, pour les ports européens.

Le Glenochil, capitaine Harrison, venant de Dantzic, est arrivé ici en route pour Montréal.

PAR MARCOTTE FRERES

VENTE IMPORTANTE de magnifiques meubles et fournitures de maison, VENDREDI après-midi, 30 OCTOBRE, au magasin, 1693 Rue Notre-Dame.

27 beaux sets de chambre à coucher en chêne, noyer noir et bois franc, 21 splendides sideboards, tables de salles à dîner en noyer noir, en chêne et autres, 4 sets de chaises pour salle, couvertes en cuir, 23 splendides sets de salon en brocatelle de soie, en turkish rug, en peluche et en crin. Fauteuils en broche, canapés à ressorts, magnifiques miroirs, un grand lot de cadres et gravures, bibliothèques, bureaux, secrétaires de dames, lits-cornîches, sofas-lits, sommiers, matelas, couvertes de laine, rideaux, portières, 30 pièces de tapis, prélarts, etc., etc.

— AUSSI —

2 magnifiques pianos cottage, 2 beaux harmoniums, un grand lot d'argenteries, etc. Vente sans réserve, VENDREDI, à 2 heures p. m.

MARCOTTE FRERES,
304—2 Encanteurs.

PAR BENNING & BARSALOU

Vente Importante AU COMMERCE

Par BENNING & BARSALOU Encanteurs.

A nos salles de vente, Nos 8 rue St-Pierre.

MERCREDI, LE 4 DE NOV et JEUD. RE. 5 DE NOVEMBRE.

Un fonds de banqueroute de marchandises sèches etc, se montant à $15,000.

— COMPRENANT —

Marchandises sèches d'étape et de fantaisie, lainages étrangers et domestiques, mercerics pour hommes, marchandises de tailleurs, hardes faites, sous-vêtements, notions, casques et chapeaux, fourrures manufacturées, chaussures, etc., etc.

Le tout sans aucune réserve, en lots pour convenir aux marchands de la ville et de la campagne.

VENTE CHAQUE JOUR A 10 Hrs. A. M.

BENNING & BARSALOU,
30,31,3 Encanteurs.

VENTE PEREMPTOIRE — DE — *21 CAISSES DE*

TOILES DE MENAGE

PAR CATALOGUE, A L'ENCAN

Les soussignés vendront à leurs salles de ventes, Nos 86 et 88 rue St Pierre,

MERCREEI, LE 4 NOVEMBRE
A 2 hrs précises

Une grande et importante consignation de Toiles de ménage que nous venons de recevoir par le steamer "Concordia," de Glasgow, comprenant :— pièces de damas blanchi de toutes qualités, de 40 à 72 pouces ; pièces de crash de qualité moyenne et de belle qualité, 14 à 22 pouces ; pièces de damas fait au métier, ligne complète, 52, 56, 58 à 70 pouces ; douzaines de serviettes à verrerie, de toutes qualités, 15 à 50 pouces.

Des douzaines de serviettes à verrerie, en damas, en huck français, et en crash de qualité moyenne et de belle qualité, assortiment régulier de grandeurs ; pièces de toile pour devants, 25 pcs ; pièces de shoe duck à drap, 14 pcs à 30 pouces ; douzaines de serviettes et d'oyiles, en blanc et en couleurs toutes qualités, etc, etc.

Le tout sans aucune réserve. Catalogues envoyés par la poste sur demande.

Nous attirons l'attention du commerce sur cette vente.

BENNING & BARSALOU
30,31,3 Encanteurs

Chevaux, Garrosses, Harnais et Robes

A L'ENCAN

Vû l'augmentation de nos affaires, nous avons décidé de faire trois ventes à l'encan par semaine, commençant lundi, le 2 novembre, tous les lundis, mercredis et vendredis, à 2.30 hrs p.m. Ventes privées chaque jour. Tous les chevaux garantis sont donnés à l'essai pendant vingt-quatre heures. Nous avons l'intention de faire de ces ventes les meilleures au Canada, auxquelles acheteurs et vendeurs peuvent assister et faire affaires avec satisfaction.

MONTREAL HORSE EMPORIUM.

T. W. FOSTER & CO.
Angle des rues St Paul et McGill.
Tél. 2748. 306—2

Avis de Faillite

Stock de Modes en Gros à vendre à l'Encan

DANS L'AFFAIRE DE

John MacLean & Co,

Faillis.

Nous avons reçu instruction des curateurs, de vendre à l'encan public, à leur bureau, No 22 rue St Jean, Montréal,

Jeudi, le 5 de Novembre prochain, à onze heures

Tout le fonds de commerce de meubles de bureau, etc., comprenant suit :

1.—Fonds de commerce général, comprenant chapeaux de feutre et de paille, fleurs, plumes, ornements de chapeaux, modes, rubans, soies, dentelles, voiles, meubles de bureaux, fixtures, valises de voyageur, coffre-fort, etc., au magasin No 23 rue Ste Hélène, le tout se montant au prix de vente, d'après l'inventaire, à environ. $1,000.00

2.—Marchandises en entrepôt en douane chez M. Davis et Cie, se montant, d'après la facture à environ. . . . . 1,450.00 louis sterlings

Le lot No 1 sera offert au prix de vente d'après l'inventaire.

Le lot No 2 sera offert à tant dans la piastre d'après la valeur de la facture, fret payé par la succession. Le droit doit être payé par l'acheteur.

L'acheteur du lot No 1 aura droit d'occuper, gratuitement le magasin No 23 rue Ste Hélène, jusqu'au 15 janvier prochain.

Conditions de la vente : 10 pour cent comptant sur adjudication et la balance en billets approuvés à trois et six mois avec intérêt à 6 pour cent par année à partir de la date de la vente, ou l'acheteur pourra payer le tout comptant s'il le préfère.

Les autres termes et conditions seront connus le jour de la vente.

On pourra voir les listes d'inventaire et le stock n'importe quand, jusqu'au jour de la vente, à l'entrepôt No 23 rue Ste Hélène, et obtenir de plus amples renseignements au bureau des curateurs.

JAMES STEWART and Co, Encanteurs.
RIDDELL et COMMON, Curateurs.

Bureau de Riddell et Common, Montréal, 27 octobre 1896. 303—8

CHAMPIONNAT DE FOOTBALL

MONTREAL vs. McGILL

Terrains M.A.A.A.—SAMEDI, 31 OCT.

La partie commencera à 2.30 hrs p.m. On jouera beau ou mauvais temps.

Entr e 25c. Sièges réservés 50c. Billets en vente chez Morton, Phillips & Co., 1755 rue Notre-Dame, à la pharmacie MacMillan, place Philippe, et au bureau de la M. A. A. A.

304—3 R. CLIFFORD JACK, Sec.-Hon. C. F. M.

AUX ACHETEURS DU SAMEDI APRES-MIDI

Les nombreux promeneurs qui, durant l'été, vont passer leur samedi après-midi dans les parcs et se promènent en voiture, ou encore se paient le plaisir d'une jolie promenade en bateau, doivent trouver le temps bien long durant cette triste saison, étant obligés de tenir les portes fermées. A ceux-là, nous leur conseillons de venir à notre magasin le samedi après-midi, et de "faire un tour" à travers nos "43 départements," vous y trouverez un bon passe-temps, tout en y trouvant votre profit. . . . . .

Bargains spéciaux dans les sous-vêtements de messieurs et bas de dames pour demain.

Etoffes à robes, 42 pouces de largeur, demain 25c.

Un lot de jolis chapeaux de promenade sailors pour dames, valant $1.25, demain 55c.

N'oubliez pas nos Manteaux demain, car nous en avons marqués à des prix spéciaux.

Des lignes spéciales de Tapis, Rideaux et Meubles seront réduites et offertes pour demain.

La Maison HAMILTON

Rue Ste Catherine, Coin de la Rue Peel

Le Prix

Du blé a Monté mais Celui des Vêtements

A Baisse

Vous pouvez avoir un "corner" dans le blé, mais jamais dans les vêtements. Les prix auxquels nous vendons maintenant nos vêtements tout faits sont très significatifs à cette époque de l'année. Nous avouons que nous sommes dépassés et de beaucoup par les promesses de quelques marchands, mais pas par des faits—des faits probants. Nous sommes continuellement occupés ici. Vous ferez bien de consacrer quelques minutes à lire nos annonces ci-dessous :

HABILLEMENTS Pour Hommes

NOUS OFFRONS MAINTENANT les plus beaux et les meilleurs habillements qui aient jamais été vendus dans un magasin de cette ville, habillements en tweed écossais S. & D. B. Rien ne peut les surpasser ailleurs. Votre tailleur ne pourrait vous donner mieux même pour $25.00, et cependant nous ne vendons les nôtres que..... $14.00

MAGNIFIQUES HABILLEMENTS en tweed anglais taillés à la dernière mode, très bien doublés, excellent ouvrage. Quelque chose de superbe. Nous les vendons au prix ridicule de..... $12.00

HABILLEMENTS EN SERGE écossaise, tout laine, jolies doublures, très bien faits, de toutes les façons et très à la mode. Ces habillements avaient été faits pour être vendus $12.00. Nous avons baissé le prix à $8.50. Une occasion superbe.

HABILLEMENTS EN TWEED pesant S. & D. B. ; rien de mieux pour faire des pardessus durables ; faits d'une façon durable, ils sont très forts et prennent la place d'un habillement plus coûteux pour ceux qui désirent acheter à bon marché. Nous vendrons les habillements dans cette ligne pour $5.00, un pantalon et un gilet. Ces habillements sont une occasion pour cet automne.

PARDESSUS Pour Hommes

PARDESSUS EN NAP PESANT, doublures chaudes, bien faits, paraissant bien et très à la mode, bonne longueur, toutes les grandeurs, la meilleure occasion dans toute la ville. Tout ce lot sera vendu à $5.00 chacun. Ces pardessus sont très confortables pour l'hiver. $5.00 pour vous tenir chaudement pendant plusieurs hivers. Ne laissez pas passer cette occasion sans en profiter.

PARDESSUS EN MELTON, S. et D.B., bleu ou noir, les plus beaux pardessus tout faits offerts en vente dans aucun autre magasin de vêtements. Faites votre choix pour $7.50. C'est une occasion rare.

BEAUX PARDESSUS EN BEAVER, belles doublures à la mode, très bien faits, prix $10 et $12, valant $15 et $18 ; c'est le prix que vous les payeriez ailleurs. Où irez-vous si vous voulez avoir un beau pardessus en beaver pour $10 ou $12 ? Je crois que vous viendrez ici si vous voulez épargner une couple de dollars.

GARÇONS et ENFANTS

HABILLEMENTS EN SERGE durable, 3 morceaux, faits par le meilleur tailleur, pour petits garçons..... $3.00

HABILLEMENTS, 3 morceaux, à la mode, des mieux garnis, belle marchandise, supérieurs à tous les autres quant à la qualité, à la durabilité et au bon goût, prix..... $4.00

UN HABILLEMENT, 2 morceaux, en très belle serge, à..... $1.25

HABILLEMENTS EN SERGE, 2 morceaux, un vrai bijou, à..... $2.00

REFERS à $1.25 qu'aucun autre marchand de vêtements, à Montréal, ne peut vendre pour le double du prix. Nous avons fait placer ce lot ici tel que nous le voulions. Maintenant, si vous en voulez un à $1.25, venez nous voir au plus tôt.

Bons vêtements à bas prix. Vêtements pour hommes aux prix des vêtements pour petits garçons. On achète beaucoup avec peu d'argent, chez nous. Nous nions aux prix élevés le droit d'exister. Nous habillons les gens à si bon marché que nous ne faisons que de bien petits profits. Nous faisons un commerce pour vivre modestement et non avec luxe. Quand nous vous vendons une fois, nous sommes certains de vous vendre plusieurs fois.

COLE & THOMPSON

LES DRAPIERS TOUJOURS OCCUPES

1850 Rue Notre-Dame

Angle de la rue McGill

MONTRES, MONTRES

En OR et en ARGENT

Nous ne vendons que des MONTRES de confiance et nous offrons actuellement une bonne valeur spéciale en fait de

Montres pour dames et messieurs pour l'usage des hommes ou garçons

Nous pouvons recommander

Notre Montre à $6.00

en argent sterling, boîtier decouvert, avec mouvement Waltham Lover.

Nous donnons une attention spéciale aux réparations de montres et d'horloges et nos prix sont modiques.

R. Sharpley & Fils

BIJOUTIERS

225 Rue St-Jacques

306—1

Gratuits aux Têtes Chauves—Nous vous enverrons, gratuitement, sur demande, par la poste, des renseignements sur la manière de faire pousser les cheveux sur les têtes chauves, pour arrêter la chute des cheveux et faire disparaître les maladies du cuir chevelu. Adresses: Altenheim Medical Dispensary, Chambre 57, Balfour Building, Chabanel, Q. 65—lxv—n

Avis de Faillite

DANS L'AFFAIRE DE

J. A. JOLY,

Epicier, de Ste-Rose, FAILLI.

Les soussignés vendront à l'Encan Public en bloc ou en détail,

Lundi, le 9 Novembre 1896,

à 10 heures a.m., sur les lieux, tout l'actif mobilier du dit failli, savoir :

Stock d'épiceries	$284.79
Garnitures de magasin	80.48
Roulant	126.50
Dettes de livres	59.47
	$531.24

Le magasin sera ouvert pour l'inspection du stock samedi, le 7 novembre.

Pour autres informations s'adresser à

CHS. DESMARTEAU,
Curateur,
No 1598 rue Notre-Dame, Montréal.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs. 30, 6

AVIS DE FAILLITE

Dans l'affaire de

GEORGE HUNT,

The St. Lawrence Machenery Supply Company.

L'actif de la susdite succession, sera vendu à l'encan public,

Lundi, le 2 novembre à 11 hrs am.

à l'établissement 361a rue St-Jacques, Montréal :

Lot No 1—Fonds de commerce et fixtures	$368.46
Lot No 2—Créances	186.34
Lot No 3—Bail de l'établissement 361a rue St-Jacques, jusqu'au 18 novembre 1897.	
Lot No 4.—Piano et divers articles de menage	100.00

Conditions, comptant.

On peut voir l'inventaire et la liste des créances au bureau du curateur et les marchandises pourront être examinées le 30 et le 31 du courant.

F. W. RADFORD,
Curateur de la succession Geo Hunt.

JAMES STEWART ET CIE.
Encanteurs,
Rue St-Jacques, Montréal.
Bureau de Radford & Walford, 37 édifice Impérial Montréal. 26,28,30

CANADA, Province de Québec, District de Montréal, No 195. } Cour Supérieure

En vertu de l'acte des liquidations.

Dans l'affaire de la "North American Phosphate Company," corps incorporé, ayant son principal bureau d'affaires dans la cité de Montréal, en liquidation.

Avis est par les présentes donné que je, Joseph R. FAIR, de la cité de Montréal, comptable, ai été dûment nommé liquidateur dans cette affaire, et que tous les créanciers ou autres personnes ayant des réclamations contre la dite compagnie, sont requis de les produire entre mes mains, à mon bureau, au No 185 de la rue St Jacques, dans la cité de Montréal, le ou avant le 27ième jour de novembre prochain.

JOSEPH R. FAIR, Liquidateur.

Bureau de Dencon & Fair, Temple Building. Montréal, 28 octobre 1896. 306—1

AMUSEMENTS

Monument National

M. et Mme FRANK MURPHY, Gérants

LUNDI, 2 NOVEMBRE

Avec Matinée Samedi, 7 Nov.

GRAND OPERA

Par la INTERNATIONAL OPERA COMPANY, sous la direction de M. J. S. Loeurburger, dans le répertoire suivant :

Lundi, le 2 Nov. ..... IL TROVATORE
Mardi, le 3 Nov. ..... LUCIA DI LAMMERMOOR
Mercredi, le 4 Nov. ..... BOHEMIAN GIRL
Jeudi, le 5 Nov ..... FAUST
Vendredi, le 6 Nov ..... MARITANA
Samedi, le 7—Matinée.. LUCIA DI LAMMERMOOR
Même soir, le 7 Nov. } CAVALLERIA RUSTICANA
Double affiche } ..... I PAGLIACCI

Prix $1.00, 75c, 50c, 25c

La vente des billets est commencée hier matin, à 9 heures, au magasin de musique de Nordheimer, chez Walker, bijoutier, rue Ste Catherine, et au Monument National.

Chœur, Orchestre et Costumes magnifiques. 304—4

ACADEMIE DE MUSIQUE

SPARROW & JACOBS, Locataires et Gérants.

Cette semaine Monte Cristo.

Samedi { Matinée ..... Hamlet / Soir Le Courrier de Lyons

Prix de la matinée ..... 25 et 50c.
Soir ..... $1, 75, 50 et 25c.

Prochainement . . . JOHN HARE 302—6

QUEEN'S THEATRE — SPARROW & JACOBS Seuls gérants — PRIX POPULAIRES —

Matinées à bon marché, Mardi, Jeudi et Samedi — 15c et 25c — Cette semaine grande comédie A pair of Jacks

Sièges en vente au théâtre. Semaine prochaine The Heart of Chicago. 302—6

THEATRE ROYAL—Toute cette semaine après-midi et soir.

THE LAND OF THE LIVING

Drame, prix des matinées : 10 et 20c. Soirées, 10, 20 et 30c. Contrôle ouvert toute la journée. Semaine prochaine : THE WHITE CROOK. 302—6

THEATRE FRANÇAIS—W. E. Phillips, locataire-gérant.—Semaine commençant le 26 octobre, une représentation soignée de grande comédie de Robertson, "CASTE," par notre troupe de comédiens réorganisée. Un joli programme de vaudeville en tête duquel figurent les étoiles Evans & Huffman (travestis). Prix, 10, 20 et 25c. Téléphone 6616. 302—6

LA DANSE—Avec $5.00 vous vous payez un terme de danse au Queen's Hall. N'allez pas croire que le prix va faire de mon école une chancellerie. C'est seulement une réduction de prix. Je ne prends aucun élève qui ne veut pas se conformer aux règles de l'étiquette. La musique ne laisse rien à désirer. Les classes sont sous ma direction personnelle. Réunion—Les vendredis Orchestre de 5 musiciens. A. ROY MACDONALD, JR. 277—n

ACADEMIE DURKEE
AVENUE UNION

Classe des commençants, les lundis et vendredis soir. Nous formons maintenant des classes du jour pour les dames et les jeunes. 256—n

SOUS LE PATRONAGE VICE-ROYAL

Ecole choisie du PROF. NORMAN, 127 rue Stanley. Si vous désirez suivre une classe aisée, venez voir la mienne. Une visite vous convaincra. Soirs à 8 p.m. Après-midi à 4 p m. Leçons privées à n'importe quelle heure. On enseigne les danses de fantaisie. Tél. 3834. Envoyez chercher une circulaire. 265—n

CONSERVATOIRE DE DANSE — Bonne tenue et entraînement physique, 2269 rue Ste-Catherine.

La classe des commençants, les Lundis et Mercredis, à 8 p. m. Classes des avancés, les Mardis et Samedis, à 8 p. m. Les jeunes, les Mardis et Jeudis, à 4.15 p. m. Leçons privées au gré. Réunion le Samedi à 8 p. m. Ma salle est entièrement remise à neuf, plancher neuf en érable. Envoyez chercher une circulaire. Téléphone 4639. 267—n GEO. F. BEAMAN.

Les BAINS TURCS...

qui sont de véritables Bains Turcs.

Allez aux

BAINS LAURENTIENS

Si vous voulez avoir ce qu'il y a de mieux en fait de bains.

Eau pure et fraîche à toute heure.

...BAINS LAURENTIENS

Angle des rues Craig et Beaudry. 280—n

CONSEIL DES ARTS ET MANUFACTURES

Classes Gratuites de Dessin Industriel du Soir.

Les classes sous le contrôle de ce Conseil s'ouvriront pour la saison au

MONUMENT NATIONAL,
No 218, RUE ST-LAURENT,
Mardi, 3 Novembre, à 7½ p. m.

Les personnes qui se proposent de suivre les classes devront se présenter le soir de l'ouverture.

Ci-suit le programme devant être donné dans cette institution savoir :

Dessin à main-levée, Mécanique, Architecture, Lithographie, Modelage et Sculpture sur bois, Construction des Bâtisses et d'Escaliers, Confection de Patrons (pour Cordonniers), Coupe et Confection des robes, Plombage, (dans l'ancienne Eglise St-Gabriel, coin des rues St-Gabriel et St-Jacques.

Chaque élève devra payer la somme d'une piastre, qui lui sera retournée à la fin de la saison, s'il n'a pas été absent plus que quatre fois.

Pour autres renseignements, adressez-vous au soussigné,

S. C. STEVENSON.
Secrétaire et Directeur.
Bureau : Monument National. 24,27,30,9

MINES D'OR

De la Colombie Anglaise

Rossland-Trail Creek

COTE DES ACTIONS :

Monte Cristo	$0.20	B. C. Gold Fields	$0.10
Old Ironsides	0.15		
War Eagle	1.75	Silverine	0.15
Virginia	0.25	Iron Mask	0.73
Cr

TEMPERATURE

Toronto, 30 — Vent fort de l'est au sud. Temps incertain et pluvieux.

MONTREAL, 30 Octobre 1896.

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn & Harrison, 1640-1643 rue Notre-Dame:

Aujourd'hui maximum	53
Même date l'an dernier	38
Aujourd'hui minimum	45
Même date l'an dernier	24

D'après le baromètre aujourd'hui: 8 hrs a.m., 29.97 ; 12 hrs a.m., 29.86 ; 2 hrs p.m., 29.78.

EST-ELLE VRAIE ?

La presse associée a communiqué aux journaux une dépêche résumant une entrevue qu'un monsieur plus ou moins quelconque aurait eue, à Winnipeg, avec l'honorable M. Tarte, à propos d'un article publié dans "La Presse" de mardi dernier, sous le titre de "Déclaration ministérielle."

D'après cette dépêche, l'honorable ministre des travaux publics aurait, en termes peu mesurés, blâmé "La Presse" d'avoir critiqué son discours.

Si la dépêche n'est pas fausse, il faudrait en conclure que M. Tarte a parlé sans avoir lu notre article, ou, qu'ayant peur de l'opinion publique, il cherche à la modeler à coups de dépêches fantaisistes.

Nous n'admettons aucune de ces deux hypothèses et nous sommes d'opinion que la dépêche et l'entrevue qu'elle mentionne brièvement, sont l'oeuvre d'un reporter à l'imagination trop fertile.

S'il en était autrement, il serait temps de rappeler au ministre des travaux publics que les discours de hustings sont déplacés dans la bouche d'un ministre d'un grand pays.

LA TOUSSAINT

A NOTRE-DAME

Dimanche prochain, jour de la Toussaint, Notre-Dame célèbrera cette fête avec toute la splendeur accoutumée des grandes solennités. Le programme musical sera des plus brillants. La 13e messe de Nicou Choron, exécutée dans son entier par la maîtrise, se composant de 120 voix et appuyée par un puissant orchestre, le tout sous la direction du maître de chapelle, M. Louis Ratto.

A l'offertoire, le "Justorum Animae", de Jos. Haydn.

"Chantons les combats et la gloire", cantique, sera chanté comme entrée.

A vêpres, nouveaux psaumes harmonisés en usage à la maîtrise St Sulpice de Paris. "Magnificat" de Th. Dubois.

Immédiatement après les vêpres du jour, seront chantées les vêpres des morts, en conséquence, le salut en musique de la Toussaint sera remis au dimanche suivant.

Organiste, M. J. D. Dusault.

A L'IMMACULEE CONCEPTION
Rue Rachel

Le choeur de cette église a préparé la messe de Léonce Cohen, grand prix de Rome. Offertoire "O Salutaris" du même auteur.

Sortie "Chantons les combats".

Le tout avec accompagnement d'orchestre.

Maître de chapelle, M. J. N. Hébert.
Organiste, M. E. N. Hébert.

LA TOUSSAINT A HOCHELAGA

A l'occasion de la Toussaint le choeur Ste Cécile de cette paroisse a préparé la messe complète de Concone. Les solistes seront MM. V. Ruffier, Ed. Thériault, Jos. Gauthier et D. Thériault. Mlle Julie Braun accompagnera à l'orgue. M. Léon Braun, directeur.

LA TOUSSAINT A ST JEAN-BAPTISTE

Demain, à l'occasion de la solennité de la Toussaint le choeur et l'orchestre de St Jean-Baptiste, sous la direction de M. J. O. Boucher, exécuteront la messe à voix égales, de Riga. Les solistes sont : Tenors, MM. W. Proulx, Dr Sylvestre, J. Villeneuve, M. Labelle. Baryton, MM. E. Aumond, J. Pillon ; basse, MM. E. Beauchamp, Bleau. A l'offertoire, le choeur des enfants, réuni aux hommes, chantera le "Isti sunt sancti" de Gounod. Après la messe l'on chantera le cantique de circonstance. Sortie : Marche militaire de A. Contant, organiste.

POUR LES VICTIMES

M. L. H. Boisseau, trésorier du comité canadien, accuse réception des souscriptons suivantes :

Alphonse Brazeau	$5.00
Arcand et Frères	2.00
Amis	1.00
N. Léveillée, 1351½ St Laurent	1.00
J.E. Desmarais, 161, St Laurent	1.00
D. Gagnon et Cie, 165 St Lau.	1.00
A. E. Short, 124 St Laurent	1.00
D. Ouimet, 48 St Laurent	1.00
A. Beaudoin, 49 St Laurent	1.00
Gravel et Paré, 10 St Laurent	1.00
Mlle F. Bergeron, 1438 Notre-D.	0.50
Amis	0.50
D. Vidricaire	0.25
do	0.10
Letendre et Arseneault, Ste-Cat.	5.00
Frédéric Lapointe, Ste Catherine	5.00
A. Scott, 1543 Ste Cath.	1.00
A. N. Brodeur, 1525 Ste Cat.	1.00
O. St Jean, 1445 Ste Cat.	0.50
Amis	0.25
F. Dufour et Cie	0.25
Amis	0.25
Amis	0.25
Vaillancourt et Perras	0.25
F. Labonté	1.00

VABAGONDS DANS UN PRESBYTERE

Trois-Rivières, 30 — Des vagabonds ont pénétré la nuit dernière dans le breshytère de Rév. M. Grenier, curé de St Grégoire, et ont enlevé une certaine somme d'argent.

25c

Celui qui a trouvé ce que vous avez perdu lit LA PRESSE ce soir et la lira demain. Annoncez votre perte à 52,000 personnes pour vingt-cinq cents.

27,30

BANDITS AU SAULT

Deux maisons visitées ainsi que le presbytère

LE CURE TIRE DEUX COUPS DE REVOLVER ET IL EST MENACE D'ETRE TUE

Déprédations des malfaiteurs à Norwood

Une grande excitation a été causée, au Sault-au-Récollet, et dans les environs, par l'apparition de malfaiteurs qui ont causé déjà nombre de déprédations. La nuit dernière, vers trois heures du matin, trois ou quatre individus se sont présentés chez M. Louis Lanthier, ont brisé une vitre du soupirail, et sont pénétrés jusque dans les étages supérieurs, par cette ouverture. Rendus en haut, ils ont tout bouleversé, pour trouver quelque chose à prendre. Ils ont enlevé une montre et une chaîne en or. M. Lanthier réveillé par le bruit, s'est levé, mais les voleurs n'ont pas jugé à propos de se laisser prendre, et ils ont pris la poudre d'escampette, et il fut impossible de les atteindre. Quelque temps après, la maison de M. J. J. Moore, a aussi été visitée. Les maraudeurs ont cherché à démastiquer une vitre pour entrer, mais ce travail a fait du bruit. Le propriétaire s'est réveillé. Les inconnus voyant qu'ils allaient être poursuivis, ont pris la fuite.

A peu près vers le même temps, on visitait le presbytère. La porte fut enfoncée et on pénétra dans la bâtisse, mais cette fois, les malfaiteurs l'ont échappé belle. Le curé s'étant éveillé, saisit son revolver et tira deux coups sans atteindre les intrus. Ces derniers se sont sauvés, suivis de près par le curé, qui les poursuivit jusque sur le chemin. Rendus sur la grande route, les malfaiteurs se sont retournés et ont menacé de tuer le curé, s'il ne retournait pas chez lui. Ce dernier crut bon de suivre ce conseil pratique.

La veille, dans la nuit, à Norwood, deux maisons ont été enfoncées, ainsi qu'une troisième le même soir. Ces oiseaux nocturnes furent poursuivis, mais en vain. On croit que ce sont les mêmes qui sont allés au Sault.

POURSUITE D'UN HUISSIER

Contre la ville de St-Henri

M. Narcisse Lefebvre, huissier, était un jour à vendre les effets d'un débiteur saisi, lorsque le constable Adéodat Dagenais, de St Henri, l'aborda et lui demanda de payer une licence de $5. L'huissier consentit à payer, mais sous protêt, ce à quoi le policeman répondit qu'il voulait être payé purement et simplement.

L'huissier fut conduit au poste, où on accepta son argent sous protêt. Maintenant, le demandeur prétend avoir été insulté par ce fait et réclame $500 de dommages-intérêts, tant de la ville que du policeman.

COCHER MYSTIFIE

Ses clients s'esquivent en brisant sa voiture

Il promenait un carrosse vide

Pierre Piché, cocher de place, a été victime, hier soir, d'une mystification qu'il a trouvé de mauvais goût, et il n'a pas tort. Deux hommes ont requis ses services et sont montés dans sa voiture. Après les avoir promenés pendant plus d'une heure, Piché est arrivé à l'adresse qui lui avait été indiquée, avenue de l'Hôtel de Ville. Le cocher descendit de son siège, ouvrit la portière et resta fort décontenancé en constatant que ses deux clients s'étaient esquivés en enfonçant l'arrière du véhicule. Piché ne s'étant aperçu de rien.

Furieux de sa mésaventure, le cocher s'est rendu ce matin en cour du recorder et pris un mandat contre l'un des farceurs dont le nom lui est connu.

Le constable spécial Leroux, de la cour du recorder, a été chargé d'exécuter le mandat et s'est rendu cet avant-midi, au domicile de l'accusé, mais après avoir fouillé la maison, il est revenu bredouille. Celui qu'il cherchait avait disparu.

AFFAIRES DU REVENU

On a remis à mercredi, le procès d'un nommé Antoine Jetté, demeurant au No 108 rue Dorchester, pour infraction à la loi du revenu de l'intérieur. Il y a deux accusations de portées contre le défendeur. La première est d'avoir été trouvé en possession d'un moulin à hacher le tabac et la seconde, d'avoir eu chez lui environ dix livres de tabac en pains, qui n'était pas empaqueté ou estampillé, selon la loi. Cause remise à mercredi.

Joseph Landry, demeurant au No 151 rue Campeau, a été traduit en cour de police, sous une accusation de refus de pourvoir aux besoins de sa famille.

Le défendeur prétend que le manque d'ouvrage l'a empêché de faire son devoir envers sa femme et ses enfants. Procès mercredi.

L'UNION ST. VINCENT GAGNE SA CAUSE

La cour de revision a rendu jugement dans la cause de madame Laflamme contre l'Union St-Vincent. Le jugement de première instance renvoyant l'action de la demanderesse a été confirmé. Le mari de madame Laflamme n'avait pas déclaré qu'il était atteint d'épilepsie et n'a pas droit à l'indemnité accordée par la société.

CHUTE PEU GRAVE

Vers six heures, hier soir, une petite fille de huit ans, Wilhelmina Aird, dont la famille demeure rue Ste Catherine, près de la rue Parthenais, a fait une chute de vingt pieds de hauteur, comme elle s'amusait sur un balcon, en face du domicile de ses parents. Chose extraordinaire, la petite fille n'a reçu dans sa chute que de légères blessures à la hanche gauche. Elle en sera quitte pour quelques jours de repos.

LES TRAMWAYS OUVERTS

En réponse aux plaintes que l'on fait actuellement à la Pointe St Charles, relativement aux tramways ouverts, M. Conningham a écrit, ce matin, au maire lui annonçant que l'on est à remplacer ces chars partout par d'autres fermés. Hier, on en a changé 162. Il n'en reste plus que 11.

LES TRAVAUX DE LA COMPAGNIE HYDRAULIQUE DE LACHINE

Une écluse partiellement emportée par l'eau

On voulait remplir un bassin

Un accident assez sérieux est arrivé hier l'après-midi, à l'endroit où la compagnie des pouvoirs hydrauliques de Lachine construit les immenses écluses dont la "Presse" a publié, l'autre jour, la vignette.

Afin de remplir quelque peu le bassin de la première écluse, hier l'après-midi, l'on avait fait une ouverture qui devait suffire pour les fins de l'épreuve. Mais l'eau se précipita dans le bassin comme un torrent dévastateur. La violence du courant emporta une partie de l'écluse et un clin d'oeil, le bassin était rempli.

Il n'y a pas eu de pertes de vie, car personne heureusement, n'a été emporté par les eaux impétueuses.

L'accident amènera des retards dans les travaux de construction, causant des dommages estimés à quelques milliers de dollars. Il faudra un travail considérable de deux ou trois semaines pour réparer les dégats.

LES RESERVOIRS

Conférence à ce sujet, ce matin

Le maire Smith a eu ce matin, une longue conférence à huis clos, avec l'échevin Costigan, et le surintendant de l'aqueduc, au sujet des réservoirs de la montagne, qui sont dans un état défectueux.

M. Laforest a reçu instruction, de prendre les mesures nécessaires pour savoir combien le grand réservoir perd d'eau en 24 heures. Le petit perd 45,000 gallons par jour.

Demain après-midi, les échevins seront invités à aller sur place constater de visu les dégats causés et à la séance du conseil lundi, la question viendra sur le tapis.

CHEVAUX BLESSES

Les inspecteurs Kobold et Carragher, ont traduit en cour de police, ce matin, deux personnes nommées Joseph Charron, No 73 rue Anne et Charles Murray, de la rue St Etienne, pour avoir conduit des chevaux blessés. Les accusés ont été condamnés à $10 d'amende et les frais.

Un nommé S. Robillard, No 509 rue Amherst, trouvé en possession de quatre dindes vivants et attachés par les pattes, a dû payer une amende de $5.

AU CLUB LETELLIER

A l'assemblée du club Letellier, mercredi dernier, il a été résolu que des tributs floraux soient déposés sur la tombe de feu l'honorable Honoré Mercier, et que les membres de ce club se feront un devoir d'assister en corps, en aussi grand nombre que possible à la démonstration, qui aura lieu dimanche prochain, au cimetière.

M. l'échevin Goff Penny, étant rétabli d'une indisposition qui le retenait chez lui depuis quelques jours, a bien voulu accepter l'invitation de donner une conférence, mercredi prochain, 4 novembre, aux salles du club Letellier, 1476 rue Ste Catherine, sur le sujet suivant : "Nos devoirs envers l'Etat." Plusieurs nouveaux membres ont été admis et la séance est ajournée à mercredi, 4 novembre.

RESPECT AU LIEU SAINT

Deux jeunes garçons, nommés Beaupré et Constantineau, ont été traduits devant le recorder, ce matin, pour avoir causé du désordre dans l'église Notre-Dame, hier soir, pendant l'office religieux. Il paraît que les deux jeunes gens se sont permis de parler et de rire plus qu'il ne convenait, et le constable Charbonneau les a interrompus pour les conduire au poste.

Le recorder, après leur avoir fait de vifs reproches sur l'inconvenance de leur conduite, les a condamnés à $1 d'amende ou 5 jours de prison, chacun.

Ils ont payé l'amende.

LE RECORDER DE WESTMOUNT

Jos. Mercier et Victor Lagacé, tous d'eux de Montréal, ont été arrêtés hier après-midi, à Westmount, alors qu'ils étaient dans un état d'ébriété fort prononcé et qu'ils effrayaient les petites filles qui revenaient de l'école. Tous deux ont comparu ce matin, devant le recorder McMahon et ont été condamnés, le premier à $5 d'amende, et le second à $3.

—Harrisson Stephens, trouvé ivre-mort, hier soir, dans une rue de Westmount, a comparu devant le recorder et a été condamné à $5 d'amende ou 2 semaines de prison.

SAISON FRUCTUEUSE

Les fonctionnaires de la compagnie du Pacifique Canadien sont actuellement occupés à faire la revue des opérations de la dernière saison d'affaires, sur la ligne de ce chemin de fer. Bien que le travail ne soit pas encore prêt d'être fini, M. Emile J. Hébert, commis en chef du département des passagers, nous dit que la saison a été beaucoup plus fructueuse cette année que les années passées. Le chiffre des passagers qui ont circulé sur la ligne du Pacifique Canadien, est plus élevé, grâce aux excursions nombreuses qui ont eu lieu.

FAMINE AUX INDES

Londres, 30 — Des dépêches reçues de Simla disent que la famine aux Indes s'annonce de plus en plus. Il y la disette complète de produits comestibles dans le nord-ouest de Punjab et dans les provinces centrales. La famine s'étend jusqu'à Bombay et Behar et le prix des aliments est très élevé. Les dépêches annoncent que le gouvernement a distribué 30 lakhs de grains. Les travaux d'irrigation, dans le nord-ouest sont commencés.

MORT D'UN CARDINAL

Rome, 30 — Le cardinal prince Gustave Adolphe Von Hohenlohe-Schillingsfurst, frère du prince Von Hohenlohe-Schillingsfurst, chancelier impérial d'Allemagne, est mort, ce matin. Il avait été fait cardinal le 22 juin 1866 et était membre du Sacré Collège. Il était malade depuis quelques semaines.

Au restaurant :
—Garçon... il y a un cheveu sur ce potage.
Le garçon avec un sourire :
—Ah ! Monsieur !... Il appartient à la jolie caissière !

LE COMMERCE DES CHINOIS

Une branche importante du service de la Compagnie du Pacifique Canadien

C'est 230, et non 170 Chinois qui sont arrivés mardi de Vancouver à Montréal.

A ce propos, on nous dit que le commerce d'importation des Chinois est beaucoup plus important qu'on ne le pense en général. Ainsi, chaque mois, le compagnie du Pacifique Canadien importe directement de Chine, pour être diriger ensuite à la Havane, plus de 40 Chinois.

Ces émigrés sont transportés de Hong Kong à Vancouver par steamer, puis de Vancouver à Montréal, de là ils sont envoyés à New-York d'où ils sont embarqués pour la Havane.

Il est à remarquer ici que le Pacifique Canadien est responsable auprès du gouvernement américain de chaque Chinois disparu de la liste de ceux qui sont entrés en entrepôt. Avant la traversée des frontières, l'âge, la stature, etc., de chaque fils du Ciel sont pris, et rendus à New-York, s'il en manque un, c'est une perte de $200 pour le Pacifique ; car on sait que les Etats-Unis sont très sévères pour ce qui regarde l'importation des Chinois auxquels ils imposent cette taxe dans le but d'enrayer l'immigration.

Ceux qui sont arrivés ici ne sont qu'en entrepôts, et la plupart, aussitôt leur passe-port revisé, se dirigeront vers les Etats-Unis.

LES MORTS D'HIER

Voici la liste des permis d'inhumer, fournie, ce matin, au bureau de la fabrique, pour la journée d'hier :

Louis Limoges, 28 octobre, 51 ans, 757 Ste-Catherine, consomption.

Joseph, fils de Cléophas Lalonger, 28 octobre, 1 an 6 mois, 885 St-Dominique, Mile-End, bronchite croupale.

Joseph Arthur Drolet, instituteur, 28 octobre, 39 ans, 455 Gain, Granulie aiguë.

Rodolphe, file de Thomas Lamoureux, 28 octobre, 6 ans, 175 Amherst, Laryngite.

Marie Aline, fille d'André Verdon, agent, 28 octobre, 4 ans 10 mois, 44 Barré, Bronchite.

Ruby, Dora Sarah Clothilde, fille de Samuel Edward Haines, expéditeur, 29 octobre, 2 ans, 55 St-Martin. Convulsions.

Patrick Giblin, journalier, 27 octobre, 80 ans, 828 Lagauchetitre, Sénilité.

Alidas, fille de François Nil Tremblay, 29 octobre, 7 mois, 349 William. Méningite.

Marie Emélie Boucher, veuve d'Olivier Degnise, bourgeois, 29 octobre, 70 ans, Longue-Pointe. Paralysie.

Fabien, fils d'Elzéar Themen's, journalier, 29 octobre, 5 ans 8 mois, 440 Laval. Diphtérie.

Rose Blanche, fille de Joseph Morissette, 28 octobre, 7 mois, 6 Chambly. Bronchite.

Joseph Racette, journalier, 29 octobre, 24 ans, 57 Seaton. Tuberculose pulmonaire.

Zéphirin, Armand, fils de Ferdinand Paradis, journalier, 29 octobre, 9 ans 5 mois, 5 Robb. Consomption galop.

Raoul Henri, file de Henri Gervais, hôtelier, 29 octobre, 4 mois, 581 Craig, Entérite.

Ernest, fils de Joseph Laberge, tailleur de pierre, 29 octobre, 4 ans 6 mois, 288 Montcalm. Croup diphtéritique.

Léocadie Jetté, épouse de Pierre Laroche, laitier, 28 octobre, 76 ans 6 mois, Côte Visitation. Rhumatisme.

Plus, cinq enfants morts quelques heures après leur naissance.

ACCUSE DE FRAUDE

M. Moses Wetstein, de la maison Wetstein and Co., chapeliers, rue Lemoine, 36, qui avait été assigné à comparaître, il y a quelques jours, devant le magistrat de police, a été arrêté hier soir par le grand connétable Bissonnette et le député connétable Lambert. Le mandat avait été émané à la demande de MM. Henry Marcus et Fils, marchands de fourrures, de Baltimore, Md. Ceux-ci accusent M. Wetstein d'avoir illégalement disposé de propriétés qui lui appartenaient, dans le but de frauder ses créanciers, et en particuliers les plaignants, pour un montant de $3,000. Ceux-ci prétendent que vers le 6 octobre, l'accusé s'est rendu à leur magasin et a acheté une petite quantité de fourrures et représenta sa maison de commerce comme valant $17,000 et comme parfaitement solvable.

M. Wetstein paya un accompte, et quelques jours plus tard, il envoya une commande au montant de $3,000. Ces marchandises auraient été vendues et les créanciers, MM. Marcus et Fils, ont fait assigner M. Wetstein devant la cour de police.

L'accusé Wetstein a comparu ce matin devant le juge Desnoyers, et s'est déclaré innocent. Le magistrat s'est déclaré prêt à accepter un cautionnement de $2,000, soit $1,000 personnellement et deux cautions de $500 chacun. L'enquête dans cette affaire est remise à mardi. M. Crankshaw représente la défense.

LE DIX-HUITIEME ENFANT

Les journaux de France racontent que M. Legrand, adjoint de la commune Saint-Lô, vient de faire baptiser son dix-huitième enfant. Ils qualifient cet événement de très rare Au Canada, sont si nombreuses, les familes qui comptent dix-huit enfants, que le baptême du dix-huitième passe inaperçu. Tout de même, voici comment le "Petit Journal" parle de cet incident :

" Une cérémonie familiale, aussi charmante que rare, a été célébrée lundi au Mesnil-Amey, près de Saint-Lô. Il s'agissait du baptême du dix-huitième enfant de M. Legrand, adjoint de la commune, un honorable cultivateur bien connu dans la région.

"M. Poirson, préfet de la Manche, heureux de montrer toute la sympathie qu'il éprouve pour les nombreuses familles de nos honnêtes et laborieuses populations, avait accepté d'être le parrain du nouveau-né, un garçon fort bien portant auquel il a donné son prénom, celui d'Henri.

"Après la cérémonie religieuse, M. Poirson a pris part au repas traditionnel auquel assistaient une quarantaine de convives.

"Avant le baptême, le maire lui avait présenté son conseil municipal et avait fait part des besoins de la commune.

"Il convient d'ajouter que M. Legrand n'est âgé que de quarante-trois ans, que Mme Legrand en a quarante à peine et que sur les dix-huit enfants qu'ils ont eus, quinze sont encore vivants."

Cayuga, Ont., 30 — L'enquête préliminaire dans le prétendu meurtre de George H. Sternaman par sa femme, Mme Olive Sternaman, a été remise en attendant le résultat des procédures d'extradition contre Mme Sternaman, qui a été arrêtée à Buffalo.

ENCORE LES CASTORS

La nomination du successeur de l'hon. M. Starnes

LES TITRES DU Dr J. A. RODIER

L'hon. M. Taillon ne désire pas la position

(Dépêche spéciale)

Québec, 30 — On commente beaucoup, dans les cercles politiques, l'article publié hier par la "Patrie" au sujet de la nomination d'un conseiller législatif pour remplacer l'honorable M. Starnes. L'éloge qu'on fait de cet article du docteur J. A. Rodier est hautement apprécié par les amis du gouvernement. On sait que le siège de l'honorable M. Starnes est vacant depuis plusieurs mois. Parmi ses successeurs probables, on a mentionné le nom de l'hon. A. W. Morris, qui a abandonné son mandat de la division St Laurent pour céder sa place à M. Atwater quand celui-ci a été nommé trésorier provincial. Mais les Anglais ont déjà sept représentants dans le conseil législatif et l'on considère qu'en raison de leur nombre dans la province, cette représentation est suffisante. Des gens ayant l'oreille des ministres déclarent qu'il ne peut maintenant être question de M. Morris.

On a aussi parlé de l'hon. M. Taillon, mais celui-ci, au lendemain des élections fédérales, le 23 juin dernier, a déclaré que son intention était de se retirer pour jamais de l'arène politique. Il n'ambitionne pas l'honneur d'aller au conseil législatif ou, du moins, il ne l'a pas demandé.

Quant au docteur Rodier, des amis importants du gouvernement actuel ont suggéré sa candidature pour entre autres raisons : 1o parce qu'il a de grands intérêts dans la division de Salaberry ; 2o parce que sa famille et lui-même ont fait de grands sacrifices pour le parti conservateur ; 3o parce qu'il est hautement qualifié pour occuper le poste honorable de conseiller législatif pour les trois comtés de Châteauguay de Huntingdon et de Beauharnois.

La nomination du docteur Rodier serait déjà faite si les castors, avec les amis qui représentent cet élément dans le cabinet, n'avaient jeté les hauts cris pour continuer l'oeuvre de division et de destruction qu'ils ont commencé il y a quelque quinze ans. L'opinion générale est que le docteur Rodier sera nommé. C'est la meilleure nomination que le gouvernement puisse faire dans les circonstances, disent des conservateurs influents. Elle aurait le mérite de plaire aux libéraux comme aux conservateurs.

IVROGNE VIOLENT

Le recorder le condamne à trois mois

Un individu nommé Thomas O'Brien, a été condamné, ce matin, par le recorder de Montigny, sur diverses accusations, à $22 d'amende ou trois mois et demi de prison.

O'Brien étant ivre, a pénétré hier soir dans la maison portant le No 28 de la rue de Salaberry, et y a fait le diable à quatre. Il a frappé trois femmes, jeté un homme hors de son lit et brisé une lampe valant $6. C'est après ces exploits que la police est intervenue, ayant été appelée par Mme Sheale, la maîtresse du logis, et l'a mis en état d'arrestation.

BLESSE A LA CHASSE

Choses du Brésil

Ottawa, 30 — Honoré Bernier était allé à la chasse avec son père, dans le canton de Masham, à vingt milles en arrière de Hull, lorsqu'en débarquant de la chaloupe, dans laquelle lui et son père avaient traversé un petit lac, son fusil s'accrocha quelque part et le coup partit ; toute la décharge allant se loger dans le bras de l'infortuné Bernier. Il perdit ensuite une si grande quantité de sang qu'on ne croit pas qu'il survive.

—M. Geo. W. Mitchell, qui a passé les deux dernières années dans la Colombie Britannique, est en cette ville et parle très chaleureusement de l'avenir de cette province. Bien que conservateur, en apparence, dans ses vues et ses estimes, M. Mitchell ajoute néanmoins foi aux histoires étonnantes qui nous arrivent chaque jour de l'Est, au delà des Montagnes Rocheuses et du camp de Trail Creek, en particulier.

—M. J. F. McAndrews, de Buckingham, qui arrive du Brésil, où il a passé sept années dans les mines d'or, où il a fait beaucoup d'argent ne se déclare pas en faveur de l'émigration des Canadiens au Brésil, bien que ce pays dans l'opinion de M. McAndrews, possède les plus riches mines du monde. Les ouvriers des mines, sont, dit-il, des Africains du Sud et des Australiens de l'Ouest, de sorte qu'il n'y a pas beaucoup de chance pour les Canadiens. Quant à la situation politique, M. McAndrews dit qu'on a fait une grande erreur en chassant Don Pedro II. Les Brésiliens ne pourront pas garder shr dimeuvgbkjqfwyp fgopiqpi conserver le gouvernement républicain pendant un siècle, car ils ne sont pas capables de se gouverner eux-mêmes.

LA PESTE AUX INDES

Bombay, 31 — Les mesures prises par les autorités sanitaires pour prévenir la contagion de la peste, ont excité l'indignation des indigènes. Comme protestation contre les règlements forçant les malades à être isolés, une foule de trois mille personnes a attaqué l'hôpital. Les indigènes ont causé un dommage considérable à la bâtisse avant que l'on eût réussi à les disperser. Les chefs des perturbateurs ont été arrêtés.

PARC SOHMER

Dimanche, 1er novembre, après-midi, 3 heures; soir, 8 heures. Attractions de New-York.

Mlle Estella, soubrette, Ed. Bostock, fil de fer. Les demoiselles Grace et Emma Davidson, duettistes. Le labyrinthe comique, (Trick House). Le policeman et le clown, Delavoye et Fritz. L'équilibriste Wil. Barrington. Danse originale, Mlle Bianca. Panorama, vues dissolvantes. Admission, 10 cents. 306-2

UNE CHOPINE DE POISON

Suicide émouvant d'un riche citoyen de New-York

Il absorbe une chopine d'acide carbonique

New-York, 30 — M. J. W. Hamburger, qui demeurait au No 3, 128e rue est, près de la cinquième avenue, s'est suicidé, mardi après-midi, en absorbant près d'une chopine d'acide carbonique. M. Hamburger était sombre et triste depuis plusieurs jours; mais on ne connaîtra probablement jamais la cause de ce suicide. Riche et considéré, marié et père de famille, Hamburger avait tout ce qu'il lui fallait pour être heureux. Depuis quelques jours, il passait la majeure partie de son temps au club Columbia; mais il ne se mêlait nullement à la conversation.

Il avait pris son lunch vers midi en compagnie de sa femme, puis tous deux se séparèrent, lui pour aller au club, elle pour aller faire quelques emplettes dans les magasins. Quand Mme Hamburger revint vers cinq heures, elle trouva son mari couché et baissa les stores, et ferma la porte, pour le laisser dormir paisiblement.

Vers six heures, elle monta à la chambre de son mari et lui dit de descendre, que le dîner était prêt. Ne recevant pas de réponse, elle le secoua par les épaules; c'est alors qu'elle s'aperçut que son mari était mort.

Un médecin fut appelé, mais il était trop tard. On a constaté, quelques heures après, que Hamburger avait absorbé le contenu d'une bouteille d'acide carbonique, puis après avoir bouché la bouteille, il s'était mis au lit, dans la pose d'un homme endormi.

M. Hamburger avait une fortune évaluée à plus de $500,000.

Madison, Wis., 30—Un petit cyclone est passé sur Madison, hier soir, vers 10 heures. Il a enlevé la toiture de l'Opéra et a renversé plusieurs petites bâtisses, des arbres, des fils électriques, etc. Les dommages s'élèvent à plusieurs milliers de dollars. Personne n'a été blessé.

FINANCE ET COMMERCE

Montréal, 30 oct. 1896.

La bourse de Londres s'est ouverte avec un ton soutenu : les consolidés étaient à 108½ au comptant et 108 3-16 à termes ; les valeurs américaines étaient fermes. Puis quelque chose est venu déranger tout cela. La peur de Bryan, peut-être. Dans tous les cas, les consolidés ont baissé de ¼ à 108¼ au comptant, et 108 5-16 à terme ; les valeurs américaines ont baissé sur les cours de l'ouverture ; il n'y a que le St Paul, le Reading et le Pacifique Canadien qui soient restés fermes, et ont même gagné de ¼ à 1 p.c.

A Paris, la rente est stationnaire à 101 fr. 72½ ; le change sur Londres fait/bit à 25 fr. 20½.

A New-York, la séance du matin à la bourse a été une ascension générale de toutes les valeurs, ascension rapide et qui paraît appuyée sur des bases solides, c'est-à-dire sur la plus grande abondance de fonds. On prêtait à l'ouverture aux taux de 50 à 60 p.c. ; puis on est descendu e:tre 30 à 50 p.c. ; à 40 p.c., entre 30 et 35 p.c., et à midi à 25 p.c. Le sucre est monté à 114⅛ ; le tabac, à 75¼. Le Burlington and Quincy a haussé de plus de 2 points ; le St Paul de près de 3 points ; le North Western de 2 points, etc. Au commencement de la séance de l'après-midi, il y a une accalmie. Mais le ton reste bon.

Notre bourse de Montréal a été calme ce matin avec des cours soutenus. Les Clars Urbains ont fait 215½ puis 215¾ et enfin 216. Le Câble est indécis entre 145¾ et 146 ; le Postal fait 80¾. La Banque des Cantons de l'Est est ferme à 143.

MARCHES D'EUROPE

Londres, 30—Blé à la côte, sans affaires ; en route, tranquille et soutenu. No 1 Californie, prompte expédition, 33s 9d, vendeurs. Mais à la côte, sans affaires. En route, tranquille et soutenu. Danube disponible, 17s 9d ; américain, do, 16s 9d. Farines Patentes de Minneapolis, 27s. Mark Lane, blé tranquille et soutenu. Mais américain, tranquille : do. du Danube, tranquille et soutenu ; farines soutenues.

Anvers, 30—Blé facile ; roux d'hiver, 18¾.

Paris, 30—Blé tranquille ; 20 fr. 60 octobre ; 20 fr. 75 novembre ; farines soutenues ; 42 fr. 70 octobre, 42 fr. 90 novembre. Beau temps.

Liverpool, 30—Blé à livrer, fermé, 6s 3¼ octobre et novembre ; 6s 4 décembre ; 6s 3⅜ janvier, février et mars. Mais disponible, tranquille ; américain, 3s 2. Mais à livrer, soutenu ; nominal octobre ; 3s 1⅜ novembre ; 3s 2 décembre, 3s 1 janvier, février et mars. Farines fortes de Minneapolis, par 100 livres, 22s 6d.

MARCHES DES ETATS-UNIS

New-York, 30—Farines soutenues, blé ferme, roux d'hiver, 79 à 85c ; No 2, 82½c. Maïs soutenu, No 2 31⅝c. Avoine soutenue, No 2 blanche, 25c. No 2 mélangée, 22½c. Seigle soutenu, 43½c à 46c. Lard nominal, $8.50 à $9.00. Saindoux, $4.60, frets, 5¾d.

Détroit, 30—Midi. Blé blanc disponible, 81¼c ; blé roux, 80¼c disponible, 82c décembre, 86½c mai.

BOURSE DE MONTREAL

MM. Charles Meredith & Cie., courtiers, 77 rue St-François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 3.00 heures p.m. :

STOCK	Vend.	Ach.	STOCK	Vend.	Ach.
Can. P. Ry.	58⅛	57	B. Nationale	80	70
Can. P. L. B	.....	.....	B. Union	110	100¼
D. S. S. & A.	5	4	B. Commerce	132	129
D. S. A. Pr	12	7½	B. V.-Marie	100	73
G.T.R. 1er Pf	.....	.....	B. Hochelaga	125	122
G.T.R. 2e Pf	.....	.....	Int. Coal	.....	.....
Wabash	.....	.....	Int. Coal Pr.	.....	.....
Wabash Pr.	.....	.....	N.-W. Ld Pr.	.....	.....
Com. Cable	145¾	145¼	Can. S. Co.	.....	.....
M. Tel. Co.	170	163	Can. Paper	.....	.....
R. & O. N. xd	85	.....	Can. C. Bds.	.....	.....
M. St. Ry. xd	216	215½	Ch. et St L.	.....	.....
Toronto St R	70	68¾	Cons. Cord	.....	.....
M. Gas Co.	176¾	176	M. Cott. Co.	130	118
Bell Tel. Co.	165	157½	M. Cott. Bds.	.....	.....
Postal Tel.	81	80¼	C.C.C. Co.	.....	.....
R. E. Light.	100	.....	C.C.C. Co Bds.	.....	.....
Gas xd	.....	.....	Granite C. MC	.....	.....
B. Montréal	226	225½	Nat. Cord	.....	.....
B. Ontario	90	80	Merch. Mfg.	.....	.....
St. Ry.	.....	.....	D. Cott. Co.	90	85
B.N. America	.....	.....	D. Cott. Bds.	.....	.....
B. du Peuple	.....	.....	M. L. & Mort.	.....	.....
B. Molson	185	.....	G. Co of N.A.	.....	.....
B. Toronto	.....	.....	Acc. Ins. Co.	.....	.....
B. J.-Cartier	.....	.....	Ot. El. St. R.	.....	.....
B Marchands	172	170	D. Glass Co.	.....	.....
B Merc. Hal.	164	157	Cons. L. & I.	.....	.....
East. T. Bk.	.....	.....	Havre	.....	.....
B. Québec	.....	117¾	W. & V.T. Bds	.....	.....

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Com. Cable—200 à 145¾, 100 à 146.
Street Railway—50 à 215½, 50 à 215¾.
Toronto St Ry—60 à 68½.
Gaz—110 à 176.
Postal Tel—50 à 80¾.
Eastern Township Bk—15 à 143.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Com. Cable—75 à 145.
Street Ry—25 à 215½.
Toronto Str. Ry—50 à 68¾.
Gaz—45 à 176¼, 5 à 176, 25 à 176¼
Postal Tel—25 à 80¾.
Banque de Montréal—4 à 225¼.
Eastern Townships Bk.—26 à 143.

BOURSE DE NEW-YORK

Reçus par cable privé pour LA PRESSE par M. Chs D. Monk, agent de change, 16 rue St Sacrement